

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 6 octobre 2017

- | | | | |
|----|---|----------------|---------------|
| | - Appel nominal. | | Mme le MAIRE |
| | - Désignation d'un secrétaire. | | Mme le MAIRE |
| 1 | - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 – Approbation. | page 6 | Mme le MAIRE |
| 2 | - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | page 6 | Mme le MAIRE |
| 2A | - Voeu du Conseil municipal de Nantes : Nantes se mobilise pour les emplois aidés. | pages 6 à 11 | M. BOLO |
| | - Communication thématique : « La Prostitution, nous sommes tous concernés ». | pages 56 à 72 | |
| 3 | - Subventions au titre des actions éducatives – Convention et avenants – Approbation. | pages 11 à 14 | Mme NAËL |
| 4 | - Conditions d'accueil d'élèves de l'institut public pour jeunes sourds et malentendants « la Persagotière » dans les écoles Ledru Rollin et Sarah Bernhardt – Convention – Approbation. | page 15 | Mme NAËL |
| 5 | - Politique publique petite enfance – Lieux d'Accueil Enfants Parents – Convention avec les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA) – Approbation. | pages 15 à 17 | Mme SALOMON |
| 6 | - Petite Enfance – Relais Accueil Petite enfance – Professionnalisation des assistant-e-s maternel-le-s – Convention de partenariat avec le Département de Loire-Atlantique – Approbation. | pages 17 et 18 | Mme RODRIGUEZ |
| 7 | - Politique publique petite enfance – Crèche associative – Subvention d'investissement – Approbation. | page 18 | Mme RODRIGUEZ |
| 8 | - Quartier Breil-Barberie – Création et aménagement d'un multi-accueil municipal en rez-de-chaussée d'un habitat participatif – Programme - Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Demande de subventions – Approbation. | pages 18 à 21 | Mme RODRIGUEZ |
| 9 | - Politique publique « Familles et parentalité » - Quatrième répartition de subventions – Approbation. | pages 21 et 22 | Mme SALOMON |
| 10 | - Centre de supervision urbain – Adhésion à un service commun métropolitain – Approbation. | pages 22 à 35 | M. NICOLAS |
| 11 | - Centre de supervision urbain – Contrat d'engagement éthique de la vidéoprotection – Approbation. | pages 35 à 37 | M. NICOLAS |

- | | | | |
|----|---|-----------------------|--------------|
| 12 | - Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Choix du délégataire – Contrat de concession – Tarifs 2018 – Approbation. | <i>pages 37 à 40</i> | M. BOLO |
| 13 | - Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Convention – Approbation. | <i>pages 41 et 42</i> | Mme BASSAL |
| 14 | - Associations Adolescence et Jeunesse – Quatrième répartition de subventions – Avenants – Approbation. | <i>page 42</i> | M. MARTIN |
| 15 | - Associations Vie Etudiante et Logement des Jeunes – Quatrième répartition de subventions – Approbation. | <i>pages 43 et 44</i> | M. SALECROIX |
| 16 | - Sports – Quatrième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation. | <i>pages 44 à 49</i> | M. REBOUH |
| 17 | - Promotion de la Santé des nantais – Convention de partenariat avec l'INSERM en vue du déploiement de l'application STOPBLUES, outil de prévention du suicide, dans le cadre du projet de recherche PRINTEMPS – Approbation. | <i>pages 49 et 50</i> | Mme BENÂTRE |
| 18 | - Plan d'actions ville la nuit – Appel à projets « Les temps de la nuit » - Approbation. | <i>pages 50 à 53</i> | M. MAUDUIT |
| 19 | - Bureaux des Projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation. | <i>pages 53 à 56</i> | M. HUARD |
| 20 | - Personnes Agées – Convention d'objectifs entre la Ville de Nantes et La Nantaise d'Habitations relative à l'adaptation des logements des personnes âgées – logements bleus – Approbation. | <i>page 49</i> | Mme PIAU |
| 21 | - Politique publique Egalité femmes – hommes – Rapport annuel 2016 – Présentation. | <i>pages 72 à 79</i> | Mme BASSAL |
| 22 | - Politique publique Handicap et Accessibilité – Rapport annuel 2016 – Présentation. | <i>pages 79 à 82</i> | M. BLINEAU |
| 23 | - Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Avenant – Accord-cadre de coopération – Répartition – Approbation. | <i>pages 82 à 86</i> | M. SALAÜN |
| 24 | - Echanges Internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation. | <i>page 86</i> | M. SOBCZAK |
| 25 | - Développement culturel – Quatrième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation. | <i>page 87</i> | M. MARTINEAU |
| 26 | - Structures culturelles conventionnées – Quatrième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation. | <i>pages 87 et 88</i> | M. SEASSAU |
| 27 | - Politique de la Lecture publique et du livre – Convention – Avenant – Approbation. | <i>pages 88 et 89</i> | M. SEASSAU |
| 28 | - Culture – Equipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Avenants – Approbation. | <i>page 89</i> | M. MARTINEAU |
| 29 | - Prix des Arts visuels de la Ville de Nantes – Approbation. | <i>page 90</i> | M. MARTINEAU |
| 30 | - Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation. | <i>pages 90 à 92</i> | M. CHATEAU |
| 31 | - Voies et équipements publics – Dénominations – Approbation. | <i>page 92</i> | M. CHATEAU |

- 32 - Convention de partenariat avec l'Ordre de la Libération – Conseil national des Communes Compagnon de la Libération. *pages 92 et 93* Mme MEYER
- 33 - Dépénalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie – Redevances de stationnement et forfaits de post-stationnement (FPS) applicables dans les zones réglementées au 1^{er} janvier 2018 – Convention avec l'ANTAI – Approbation. *pages 93 à 100* M. NICOLAS
- 34 - Transactions immobilières diverses – Approbation. *pages 100 à 102* Mme LEFRANC
- 35 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation. *pages 102 et 103* Mme LEFRANC
- 36 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation. *pages 103 et 104* M. CHATEAU
- 37 - Charte locale d'insertion appliquée au nouveau programme de renouvellement urbain – Approbation. *page 104* M. BOLO
- 38 - Rapport d'activité de Nantes Métropole – Information. *pages 105 à 107* M. BOLO
- 39 - Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission mixte – Approbation. *pages 107 et 108* M. BOLO
- 40 - Décision Modificative 2017 n° 2 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. *pages 108 et 109* M. BOLO

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

Convoquée le 29 septembre 2017

Sont présents :

M. BOLO, M. ROBERT, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. REBOUH, M. NICOLAS, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, M. ASSEH, Mme RODRIGUEZ, Mme PIAU, M. MARTIN, Mme PADOVANI, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU, Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme SOTTER, Mme BASSANI-PILLOT, Mme BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, M. GUISSSE, Mme FAVENNEC, M. SOBCZAK, M. JUNIQUE, M. MAUDUIT, Mme COPPEY, M. BELHAMITI, M. SALECROIX, M. SALAÛN, M. BOUTIN, Mme BERTU, Mme RIO, M. RENEAUME, M. ROUSSELY, Mme KRYSMANN, Mme HOUEL, M. GRELARD, Mme HAMEL, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. STEKR-RIDEL, Mme GHENAÏ.

Absents et excusés :

Mme CHIRON (pouvoir à M. HUARD), Mme BOCHER (pouvoir à Mme SOTTER), M. NOURY (pouvoir à Mme SALOMON), Mme MEZIANE (pouvoir à Mme BASSAL), M. MARAIS (pouvoir à M. MARTIN), Mme LAERNOES (pouvoir à M. DANTEC), M. DEMIREL (pouvoir à M. GUISSSE), Mme GUERRA (pouvoir à Mme GHENAÏ), M. FOURNIER (pouvoir à M. RENEAUME).

Secrétaire

M. Quéro est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

IV – 6

La séance est ouverte à 9 heures.

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer.

Mme le MAIRE procède à l'appel.

Mme le MAIRE – Bonjour à chacune et à chacun.

Nous avons, chers collègues, à désigner un secrétaire de séance. Je propose Thomas Quéro. Merci.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 – Approbation

Mme le MAIRE – Le premier point à l'ordre du jour de ce matin est l'approbation du procès-verbal du 30 juin. Y a-t-il des remarques ? Je mets aux voix le procès-verbal.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu

Mme le MAIRE – Le Conseil a ensuite à prendre acte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Très bien.

Le Conseil prend acte.

Mme le MAIRE – Le premier point à l'ordre du jour en terme de sujets, ce matin, est le vœu déposé sur les emplois aidés. Je donne la parole à Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

Vœu du Conseil municipal de Nantes : Nantes se mobilise pour les emplois aidés

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Effectivement, la commission des vœux s'est réunie et a décidé de soumettre à notre Conseil le vœu suivant, qui s'intitule : « Nantes se mobilise pour les emplois aidés ». Je vais vous en donner lecture.

Durant le mois d'août 2017, le gouvernement a pris la décision de réduire très fortement le nombre d'emplois aidés pour les années 2017 et 2018. Nous partageons les vives inquiétudes exprimées notamment dans le milieu associatif. D'ores et déjà, de nombreuses associations déclarent qu'elles sont ou seront à court terme en difficulté dans leur action et leur fonctionnement. Pour les personnes comme pour les structures, la suppression d'un ou de plusieurs emplois aidés, sans avoir eu la possibilité d'anticiper, a des conséquences très négatives.

Les associations créatrices de lien entre les habitants et qui engagent de vraies dynamiques sur nos territoires verront leur capacité d'action diminuer, pour nombre d'entre elles. À Nantes, le tissu associatif est dense et très actif : sports, culture, éducation, jeunesse, patrimoine, environnement, solidarité... Ce sont plus de 6 000 associations et 70 000 bénévoles qui agissent au quotidien et participent à la vie de la cité. Leur utilité sociale est indéniable et reconnue par tous dans chaque quartier.

IV – 7

Supprimer des emplois aidés, c'est inévitablement affaiblir de nombreuses associations en leur enlevant les moyens de fonctionner et donc, de mener à bien leurs actions. Supprimer des emplois aidés, c'est aussi diminuer leur capacité d'innovation et d'expérimentation. Supprimer des emplois aidés, c'est mettre en difficulté les bénévoles qui, bien qu'ils ne comptent pas leur temps, doivent pouvoir s'appuyer, quand c'est nécessaire, sur des salariés. Enfin, supprimer des emplois aidés au milieu de l'été, sans aucune concertation, c'est remettre en cause brutalement de nombreux projets associatifs, nouveaux pour certains, très anciens pour d'autres.

Pourtant, les emplois aidés sont une chance, à la fois pour l'emploi et pour la vie associative. Si les emplois aidés ne sont pas l'essentiel de la politique de l'emploi, ils en sont néanmoins un élément important, un outil très utile pour les acteurs du territoire au bénéfice des habitantes et des habitants.

Pour les personnes embauchées les plus éloignées de l'emploi, un contrat aidé est une étape importante dans un parcours professionnel. Pour celles et ceux qui, à un moment de leur vie, sont en grande difficulté sociale ou professionnelle, pour celles et ceux qui, peu ou pas qualifiés, n'arrivent pas à s'insérer professionnellement, un emploi aidé avec un accompagnement et une formation de qualité peut être une chance. Pour les structures qui embauchent, bénéficier d'un emploi aidé est souvent l'opportunité de franchir un cap en embauchant pour la première fois.

C'est aussi la possibilité de se développer, tout en participant à l'action contre le chômage. Les emplois aidés, qu'ils soient dans le secteur marchand ou non marchand, sont un dispositif d'intérêt général, un dispositif de proximité. Les structures du territoire qui ont recours aux emplois aidés sont des acteurs essentiels, des partenaires pour la Ville et la Métropole, qui contribuent aux politiques publiques et qui les enrichissent. Nos partenaires associatifs nous témoignent de l'intérêt de ces contrats pour les personnes embauchées. Avec les emplois aidés, les associations renforcent leur utilité sociale en participant, en plus de leur activité en direction des habitants, à l'action collective en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Nantes, réuni le 6 octobre 2017 :

- affirme son opposition à la suppression massive d'emplois aidés, qui met en péril le secteur associatif ;
- estime par ailleurs que leur remplacement par des services civiques ne saurait être une solution acceptable. Faire du service civique une alternative au contrat aidé dénaturerait le sens de ce qui est avant tout un engagement citoyen. L'Union nationale des missions locales a ainsi rappelé que le service civique ne devait et ne pouvait en aucun cas se substituer à un emploi salarié ;
- appelle le gouvernement à renforcer l'accompagnement et la formation des personnes recrutées en contrat aidé pour les aider dans leur parcours professionnel et permettre l'accès à l'emploi stable et durable.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, impossible pour nous, dans le contexte actuel, de ne pas parler des emplois aidés. Je souhaite d'abord, au nom du groupe écologiste et citoyen, saluer le vœu proposé au Conseil municipal sur cette question. Depuis plusieurs semaines, par exemple ce week-end, lors du Forum des associations nantaises, et aujourd'hui plus particulièrement avec la venue du Premier ministre à Nantes, les associations sont très mobilisées, et nous les soutenons dans leurs revendications.

Nous avons alerté les parlementaires de Loire-Atlantique sur la brutalité de la méthode du gouvernement, qui, sans concertation ni évaluation préalable de la mesure, vient déclencher un véritable plan social massif. Autant vous dire que les réponses que nous avons obtenues dans nos échanges avec ces parlementaires ne nous semblent pas à la hauteur des enjeux. Pire, elles témoignent d'une véritable méconnaissance du terrain, méconnaissance des personnes

IV – 8

concernées par les emplois aidés, de la diversité de leurs parcours et du rôle joué par la vie associative auprès des Nantais et des Nantaises, comme nous le rappelons dans le vœu. Cela témoigne peut-être même d'un véritable cynisme comptable et du mépris du rôle joué par ces associations pour la cohésion sociale dans nos quartiers et dans notre ville. Nous dénonçons cette vision purement comptable et nous réaffirmons notre soutien au monde associatif, dont l'utilité sociale n'est plus à prouver.

Le gouvernement fait un très mauvais calcul sur toutes les lignes, que ce soit celle de la bonne gestion des fonds publics, de l'efficacité économique ou encore, de l'efficacité des politiques d'emploi. Cette annonce, vous le savez, se fait dans un contexte qui ne pourra malheureusement qu'aggraver les impacts de cette mesure sur notre territoire. Je peux citer la baisse des dotations aux collectivités, la baisse des subventions aux associations, la baisse des crédits de la politique de la ville, la diminution de l'ISF, la baisse des APL, etc.

Le gouvernement fait un choix politique clair, celui d'aider les entreprises de l'économie « conventionnelle », en prolongeant le CICE, par exemple, celui-ci est prolongé sans le moindre débat, et le choix aussi de fragiliser l'économie sociale et solidaire (16 % de l'emploi à Nantes Métropole). Le gouvernement fragilise donc ce qui cimenterait notre société. Il faut s'attendre à une dégradation sensible de la qualité des services rendus aux Nantais et aux Nantaises dans tous les quartiers et aussi, à la faillite de nombreuses structures associatives.

Nous saluons donc votre mobilisation, Madame le Maire, et les interpellations que vous relayez au plus haut niveau, comme la semaine dernière, auprès de la secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, ou encore aujourd'hui, auprès du Premier ministre, pour leur demander de surseoir à cette décision.

Soyez sûre de notre soutien dans vos demandes pour suspendre cette décision et permettre d'ouvrir un travail de fond qui garantirait une alternative crédible à cette diminution drastique des contrats aidés.

Mobilisons-nous pour conserver ces emplois. Faisons-nous entendre pour faire reculer le gouvernement.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je m'exprime tout d'abord pour vous dire qu'évidemment, nous voterons contre ce vœu. Je veux dans un premier temps souligner, dans la rédaction du vœu, que vous affirmez que les contrats aidés sont une chance. Moi, je pense que c'est à peine mieux que rien, un contrat aidé, et que ce n'est probablement pas une chance, ni pour les bénéficiaires, ni pour les associations.

De quoi parle-t-on ? Et mettons chacun face à ses propres responsabilités. Tout d'abord, cette décision part d'un audit de la Cour des comptes publié en juin 2017, qui souligne à la fois l'insincérité du budget du gouvernement sortant et l'inefficacité du dispositif. Nombre de contrats aidés, vous le savez, nombre de personnes bénéficiaires de ce dispositif, à peu près 75 %, n'entrent pas, dans les six mois qui suivent la fin des contrats, dans des dispositifs d'emploi, ce qui veut dire qu'effectivement, c'est un échec.

La réalité en chiffres, aussi, Madame le Maire, c'était, en 2016, 460 000 contrats aidés. En 2017, le gouvernement Valls vote 280 000 contrats aidés. On passe de 460 à 280. Il me semble que vous étiez aux manettes, à cette époque-là, et il y a un an, aucun vœu, aucune émotion au Conseil municipal pour nous dire que l'on diminuait déjà drastiquement les contrats aidés. Je suis surpris qu'un an après, il y ait une communication politique extrêmement variable.

De quoi s'agit-il, aujourd'hui ? Sur ces 280 000 emplois aidés votés par le gouvernement Valls, la plupart étaient déjà engagés sur le premier semestre. Le gouvernement, en urgence, a lancé 40 000 emplois aidés complémentaires (on parle de brutalité, il y a quand même une forme d'écoute et d'accompagnement) et a annoncé 200 000 emplois aidés pour 2018, ce qui n'est pas rien : 80 000 de moins que pour 2017, sur la base de ce qui avait été adopté par le

IV – 9

précédent gouvernement, c'est quand même moins que les 180 000 dont les contrats aidés ont été victimes entre 2016 et 2017. Je suis surpris de cette indignation à dimension variable, je suis désolé : entre 80 000 et 180 000, il y avait quand même une baisse notablement supérieure sur l'année 2016-2017.

Qu'est-ce qu'un contrat aidé, en réalité ? Et je suis aussi surpris de l'attachement à ce dispositif, même si effectivement, c'est une des voies pour amener à la réinsertion. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique du retour à l'emploi. Un emploi aidé, c'est un contrat précaire. Et je crois que nous nous retrouvons sur ce point-là. Vous n'êtes pas favorable aux emplois précaires, et c'est un emploi mal payé. Ce sont quand même des dispositifs qui soi-disant maintiennent dans l'emploi des personnes en fabriquant des travailleurs pauvres. Il faut sortir de cette dynamique-là.

On sait que la meilleure garantie pour trouver un emploi, c'est la formation, c'est la compétence, et que l'emploi aidé ne mène pas nécessairement, dans la plupart des cas, à cette compétence, à cette réinsertion. Le vrai sujet, et je crois qu'il nous mobilise tous, c'est le retour à l'emploi. Le retour à l'emploi se fait par la formation et par la compétence. Il me semble que les personnes qui cherchent des emplois méritent mieux que des emplois aidés et que les associations aussi, dans leurs attentes, en qualité d'employeur, parce qu'elles rendent des services sur le territoire local, méritent mieux aussi qu'avoir à gérer une succession de contrats. Là aussi, il faut dire les choses, cela va être un peu technique, mais le gouvernement n'est pas sans rien faire. Vous savez que les associations ne bénéficient pas du CICE. Il y a une exonération, le CITS, qui est renouvelée pour 2018, qui va libérer 500 millions d'euros pour les associations, et la réforme du CICE, dont ne bénéficient pas les associations, en 2019, permettra de réinjecter dans l'économie du milieu associatif 1,4 milliard, 1,4 milliard pour créer de véritables emplois.

Il me semble que le vrai sujet, au-delà du maintien des emplois aidés, c'est celui de répondre efficacement aux besoins du tissu associatif, et je partage votre nécessité d'y répondre, par la capacité que l'on pourra donner aux associations de créer de véritables emplois pérennes, et aux besoins des personnes qui cherchent des emplois, par la variété des dispositifs que nous mettrons à disposition pour les accompagner efficacement dans la recherche d'emploi, pour les sécuriser, pour les rendre plus compétents et effectivement, plus performants dans la recherche d'emploi.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je crois que la discussion que nous avons mérite mieux qu'un débat d'opposition, plutôt stérile, sur : pour ou contre les emplois aidés ? Moi, je peux me retrouver dans un certain nombre d'attendus que vient de présenter Hervé Grélard. Évidemment, tous les dispositifs sont à interroger. Là où je ne me reconnais pas, c'est que je suis en capacité de vous présenter un certain nombre de personnes, dans cette ville, de Nantaises, de Nantais qui ont pu bénéficier de ces emplois aidés, qui ont été pour eux une passerelle vers un emploi stable, vers de la formation, vers un meilleur avenir professionnel.

Ce débat, nous aurions pu l'avoir sur l'emploi, sur le rôle des pouvoirs publics en direction de l'emploi, mais en réalité, il n'a été question d'aucun débat, puisque nous avons eu une annonce des plus brutales, pendant cet été. Je pense que nous pourrions le reconnaître ensemble. Après, cela ne m'étonne pas que l'on trouve sur les rangs de l'opposition les premiers défenseurs de ce gouvernement et de son Premier ministre, puisqu'il est issu lui-même des rangs de la droite. C'est en réalité une politique globale à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés, une politique globale que l'on pourrait dénoncer dans d'autres hémicycles. Nous ne sommes pas ici à l'Assemblée nationale, mais prenons simplement les décisions qui nous concernent : 13 milliards de moins de dotations pour les collectivités locales, la fin brutale des emplois aidés, qui touche notre tissu associatif et bien des collectivités, et puis, une attaque sans précédent sur le logement social, que pas un gouvernement de droite n'avait osée, de cette ampleur-là et d'une gravité dont nous ne mesurons pas encore tout à fait l'étendue.

Je crois que, puisque le Premier ministre est à Nantes aujourd'hui, il doit entendre ceux qui s'expriment, la colère des élus locaux, la nôtre sur le sujet des emplois aidés, de celles et ceux

IV – 10

qu'il rencontrera tout à l'heure, sur la baisse des dotations de l'État, celle des associations et évidemment, celle des syndicats, à qui nous témoignerons, entre midi et deux, notre solidarité sur la bataille qu'ils ont engagée contre la loi « travail », puisqu'ils sont à deux pas d'ici. Je crois que la situation est extrêmement préoccupante et qu'elle devrait nous mobiliser pour défendre ce qui concerne Nantes et ses habitants.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame. Il y a un point sur lequel je crois qu'effectivement, on peut être d'accord avec ce que vient de dire Aymeric Seassau, c'est le caractère brutal de la décision. Néanmoins, il nous paraît aussi qu'il faut, pardon de cette expression, essayer de voir un peu plus loin que le bout de son nez. Les emplois aidés ne sont pas supprimés.

Premier point. Il me paraît quand même important que nous ayons tout cela en tête ici. Et puis, tant que l'on n'admettra pas qu'avant de distribuer, il faut produire, je crois que l'on continuera à avoir des échecs économiques. Il suffit de regarder ce qui s'est passé ces vingt dernières années. Entre les gouvernements ou sous les mandats de MM. Chirac, Sarkozy ou Hollande, moi, je ne vois pas beaucoup de différence. Je vois surtout un résultat, c'est qu'aujourd'hui, nous sommes dans un État dont la dette va bientôt peser, si l'on ne change rien, 100 % du PIB, 2 500 milliards d'euros, et cela, cela me paraît être une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes à tous, qui est terrible.

Sur les emplois aidés, Monsieur Bolo, c'est peut-être parce qu'il a mis un attribut absolument remarquable, dont je souhaite le féliciter, ce matin, autour de son cou, mais avec des trémolos dans la voix, prend la défense des associations. Je pense que vous ne voulez pas essayer de faire croire que vous seriez les seuls à aimer les associations et à être préoccupés de leur situation. Je rappelle quand même qu'alors que vous aviez pris des engagements contraires, vous en avez diminué les aides pour certaines.

Sur les emplois aidés, je pense qu'il faut faire trois constats. Le premier est que cela ne marche pas suffisamment par rapport à ce que cela coûte à la collectivité nationale. Le deuxième est qu'il en reste 200 000 et que les 200 000 vont être ciblés de deux manières. Ils sont ciblés sur des publics prioritaires, qui sont les jeunes en insertion, et sur les chômeurs de longue durée, et ils sont adressés à deux secteurs définis comme prioritaires par ce gouvernement, qui sont l'urgence sociale et l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire. En tout cas, c'est ce que j'ai lu ou entendu. Si tout cela permet de prendre 1 milliard d'euros dans le budget de l'État et de le reporter pour lutter contre deux freins essentiels à l'emploi, qui sont la discrimination à l'embauche et les problèmes que rencontrent beaucoup de formations aujourd'hui, nous, nous pensons que c'est plutôt une bonne mesure.

Nous ne voterons donc pas ce vœu, Hervé Grélard vient de le dire, mais je pense qu'il est dommage, ici, que l'on ne veuille pas aller un peu plus au fond de la question. Je trouve ce vœu un peu démagogique, pour être sincère. Il ne faut pas nier les difficultés que crée cette décision, mais si l'on regarde un peu plus au fond des choses, le vrai effort que nous avons à faire pour développer l'emploi en France, ce n'est certainement pas de développer les emplois aidés. Voilà ce que je souhaitais dire. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots avant de mettre ce vœu aux voix. Je crois que ce débat est tristement éloquent des divergences réelles et profondes sur ces sujets entre nous. D'abord, je voudrais revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur Reneaume, sur la question économique, parce que bien sûr, il faut regarder la question économique, et qu'elle se pose. Je ne fais pas partie de ceux qui considèrent qu'il n'y avait rien à regarder, rien à évaluer sur les emplois aidés. Nous l'avons dit à Nantes, et depuis plusieurs années, sur la politique de la ville, notamment. C'est même un débat que nous avons ouvert avec les acteurs.

Vous avez dit : combien cela coûte pour combien cela rapporte ? Mais moi, je vous dis, Monsieur Reneaume, et je ne vais parler que de la situation nantaise, puisque c'est d'abord celle-là qui m'intéresse, que si demain, l'école de la Chauvinière arrête ses activités en termes

IV – 11

de sport, si demain, les Eaux Vives arrêtent leur projet en termes de précarité, si demain, Benenova arrête les actions qu'elle mène en matière d'engagement citoyen, si demain, les Petites Mains, à Bellevue, Des Femmes en fil, arrêtent leur activité d'insertion sociale et professionnelle, si demain, EmpowerNantes ne peut plus mener les actions d'innovation sociale et solidaire, etc. (la liste est longue, je la tiens sur mon bureau à votre disposition), combien cela coûtera-t-il aux pouvoirs publics, sauf à considérer que ces actions ne sont pas des actions d'intérêt public, sauf à considérer que ce que font les Eaux Vives, on pourrait s'en passer ? Moi, je ne crois pas que l'action menée par exemple par les Eaux Vives, que nous avons saluée ici unanimement en Conseil municipal, soit inutile.

Comment pouvez-vous, Monsieur Reneaume, dire que ce vœu est démagogique, quand il s'agit simplement de faire la démonstration par A + B de l'utilité sociale, solidaire et économique des acteurs qui sont aujourd'hui concernés ? C'est un point de désaccord majeur.

Le deuxième élément que je voulais souligner, c'est qu'il y a une vraie difficulté, dans ce débat. Est-ce que l'on parle emploi ou est-ce que l'on parle vie associative ? Moi, je crois que l'on parle des deux. Sur l'emploi, oui, il faut regarder, et oui, Aymeric Seassau a eu raison de rappeler que nous avons, à Nantes, des exemples réussis d'hommes et de femmes pour qui un premier emploi aidé a été la construction d'un parcours professionnel. Non, Monsieur Reneaume, la vie n'est pas linéaire pour tout le monde. Oui, il y a des gens qui rencontrent, dans leur parcours de vie, la nécessité qu'à un moment donné, il y ait une facilité. Il y en a même dans les couloirs de cette municipalité. Je vous invite à en échanger avec eux.

Mais le premier problème, aujourd'hui, c'est la remise en question de la vie associative. Vous pouvez vous leurrer, vous pouvez considérer que c'est une question mineure, mais je peux vous garantir que les 1 000 personnes qui étaient présentes au Forum associatif piloté par Aïcha Bassal ce week-end, que les 1 000 responsables associatifs et bénévoles étaient terriblement inquiets. Entendez ce message, il est fort. Le sous-estimer est vraiment une erreur, je crois.

Et puis, juste un mot, parce que cela m'a surpris, sur la forme, Monsieur Grélard. Vous avez dit : « les emplois aidés, c'est à peine mieux que rien ». Eh bien, je peux vous dire que ceux qui n'ont plus rien depuis cette semaine, qui n'auront rien la semaine prochaine, qui n'auront rien la semaine d'après, qui ont appris, au beau milieu de l'été, alors que ce n'était pas annoncé dans le programme du Président de la République, qu'ils allaient perdre leur emploi du jour au lendemain, préféreraient avoir un emploi aidé plutôt que rien du tout.

Je mets aux voix le vœu qui vous est proposé.

(Applaudissements).

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Convention et avenants – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Merci Madame le Maire, je vais essayer d'être claire, parce que je suis un petit peu perturbée, en fait. La colère est toujours au fond de moi. Monsieur Reneaume, vous avez fait référence à il y a vingt ans, cela fait vingt ans que l'on fait des emplois aidés, et cela fait vingt ans qu'il y a des gens qui ne s'en sortent pas. Il est vrai qu'il y a des gens qui vivent des difficultés, mais moi, il y a vingt ans, j'ai signé un contrat aidé, et sans doute que je ne serais pas à cet endroit aujourd'hui si je n'avais pas eu cette chance d'avoir ce tremplin.

Je vais essayer de revenir à ma délibération, qui concerne les subventions au titre des actions éducatives. Dans le cadre du projet éducatif « Bien grandir à Nantes », vous savez que nous avons un certain nombre d'axes à développer dans le cadre de la réussite éducative et pour faire en sorte que nos enfants se construisent le plus positivement possible.

IV – 12

C'est une délibération qui marque la rentrée scolaire, avec l'aide au fonctionnement des écoles, puisqu'en février dernier, nous avons adopté, dans cette instance, les nouvelles subventions d'aide au fonctionnement des écoles publiques de la Ville de Nantes, avec un montant de 110 euros par classe. Les montants qui avaient été adoptés sont valables pour l'année civile.

Il nous appartient donc aujourd'hui de voter sur les 35 ouvertures de classes qui ont été réalisées à la rentrée de septembre, 35 ouvertures de classes qui permettent d'accompagner la hausse de la démographie scolaire, qui nous fait aujourd'hui arriver à 19 600 enfants sur la ville de Nantes dans nos écoles publiques, et 17 ouvertures de classes dans le cadre du dédoublement des CP en REP+, puisque c'est une mesure juste et que nous avons accompagnée avec le plus grand des plaisirs, même si, en termes de méthode, cela a été fait dans la précipitation. Je remercie toutes les équipes et les services de la Ville de Nantes qui se sont mobilisés pendant tout l'été pour que les enfants de CP soient aux alentours de 12 par classe à la rentrée dans les REP+.

Nous avons ensuite la répartition des subventions et des conventions dans le cadre des actions des projets périscolaires. Nous avons également dans cette délibération le montant des subventions, notamment dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité. Vous avez la liste des associations concernées. Je rappelle que pour l'année dernière, ce sont près de 1 500 enfants qui ont été accompagnés aux abords de l'école pour mieux vivre leur scolarité, et j'émets le souhait que la dizaine d'associations concernées par la suppression des emplois aidés puissent continuer leurs activités tout au long de cette année. Nous n'en sommes pas sûrs aujourd'hui.

Vous avez ensuite un ensemble d'actions autour de l'éducation artistique et culturelle, avec la compagnie Paq'la Lune, Musikal'Est, Musique en herbe, l'Association culturelle de l'été, qui interviennent chacune d'entre elles dans différents quartiers. Vous avez également le soutien à l'association Ping pour son accompagnement des écoles et du temps périscolaire, notamment sur la question du numérique. À la sortie de la Nantes Digital Week, il est toujours bon de se rappeler que nous sommes engagés, avec Francky, sur la question de l'open éducation dans nos écoles, pour que les enfants puissent avoir un accompagnement spécifique.

Vous avez ensuite l'ensemble des actions liées à la culture scientifique, technique et industrielle et au développement durable, avec le soutien, dans le cadre des projets montés avec le Séquoia, à un soutien à l'association Lézards au jardin et Jardine, qui permettent aux écoles d'avoir des projets pédagogiques autour de ces questions, ainsi qu'avec l'association Bretagne vivante, qui intervient particulièrement dans le cadre de la labellisation E3D, ainsi que le Forum des sciences et la Fête de la science qui se tiennent avec le Séquoia.

Vous avez ensuite trois soutiens particuliers :

- les subventions aux fédérations de parents d'élèves élus avec qui nous travaillons régulièrement, des subventions qui sont données au prorata du résultat des élections de parents d'élèves de l'année N-1, c'est bien critérisé ;
- une subvention à l'Adapei 44, qui est un service particulier, tout petit, mais très important pour les enfants qui sont déscolarisés pendant plus de quinze jours dans le cadre d'une maladie ou de problème de santé et de handicap et qui doivent, pendant ce temps-là, avoir un accompagnement particulier d'enseignement ;
- le soutien à la classe relais du collège Chantenay pour les enfants en phase de décrochage, pour essayer de les rattraper afin qu'ils réintègrent les bancs du collège de la meilleure manière.

Cette délibération vous demande d'approuver un versement de subventions à hauteur de 309 103 euros et d'approuver les conventions avec les associations ci-dessus mentionnées. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je voulais simplement, pour conclure sur le sujet des emplois aidés qui nous a occupé précédemment et auquel

IV – 13

Myriam Naël a fait référence au début de son intervention, redire que 90 % des associations, aujourd'hui, sur le territoire national, et c'est sans doute vrai également à Nantes, ne sont constituées que de bénévoles. Je crois qu'il faut le redire. Et cela ne les empêche pas de faire un travail formidable au service des habitants de nos territoires.

Je voudrais dire également que je me réjouis évidemment pour Myriam Naël qu'un emploi aidé ait pu l'aider dans la construction du beau parcours que l'on voit aujourd'hui, mais que l'exemple de Myriam Naël, malheureusement, toutes les études montrent qu'il est marginal, sur cette question des emplois aidés. Tant mieux s'il a été efficace, encore une fois, je m'en réjouis, mais vous l'avez très bien dit vous-même, du reste, Madame Naël, cela fait vingt ans que l'on fait des emplois aidés et cela fait vingt ans que le chômage augmente en France. Donc pour ma part, j'ai simplement envie de vous dire que si cela marchait, cela se saurait.

Sur la question de la délibération que vient de présenter Myriam Naël, je voudrais revenir sur la question des rythmes scolaires, puisque vous avez évoqué un certain nombre d'écoles qui ont des rythmes un petit peu différents depuis la mise en place de cette réforme. Je rappelle d'abord qu'un tiers des communes françaises sont repassées, à la rentrée de septembre dernier, à la semaine de quatre jours. Il y en a eu très peu en revanche sur notre département de la Loire-Atlantique. Mais toutes celles avec lesquelles nous avons échangé sur le territoire départemental s'approprient aujourd'hui, toutes, à engager une démarche de réflexion et de concertation sur ce sujet de la réforme des rythmes scolaires, et nous pensons également qu'il serait sain pour la Ville de Nantes d'engager une démarche d'évaluation de cette réforme.

Je voudrais citer deux chiffres issus de deux études qui interrogent quand même fortement sur la pertinence de cette semaine de quatre jours et demi. En novembre 2015, une étude a été menée par l'Union nationale des associations familiales auprès de 4 000 parents. 69 % des parents interrogés estimaient que la semaine de quatre jours et demi avait eu un impact négatif sur le bien-être de leur enfant. Ensuite, nous avons eu un rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, au mois de juin 2016, qui insistait, je cite, sur « la difficulté d'affirmer que les enfants avaient progressé ». Nous avons donc quand même un certain nombre d'indicateurs chiffrés qui alertent sur l'absence d'efficacité, voire une forme d'inefficacité et même, d'effet contre-productif de cette réforme. Allez-vous, vous, à Nantes, engager une démarche de réflexion et de concertation ? Je pense que les parents d'élèves nantais l'attendent, la souhaitent, et les enseignants et les associations également.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme NAËL, Adjointe – Je démarrerai par le sujet qui effectivement, est éminemment important, celui de l'éducation des enfants et de la question des rythmes scolaires, Madame Garnier. Je rappelle que nous avons mis cette réforme en place en 2013, dans le cadre d'un comité de concertation, avec une large mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative. Nous avons ensuite évalué, au fil de l'eau, ce que cela pouvait provoquer. Nous en avons sorti un certain nombre d'éléments, notamment une meilleure information en direction des parents sur tout ce qui était temps périscolaires. Nous en avons noté quelque chose de très positif qui est le travail en équipe entre les parents, les enseignants et les acteurs de la communauté éducative sur des projets, et c'est là-dessus que nous travaillons aujourd'hui.

Nous sommes extrêmement vigilants, évidemment, pour que les enfants se sentent bien dans l'école, mais je crois qu'aujourd'hui, la question des rythmes est un petit peu démagogique. Cela fait trente ans que les chrono-biologistes nous disent qu'il faut changer le rythme des enfants et sur l'ensemble de l'année scolaire, y compris en intégrant la question des vacances scolaires. Je crois qu'aujourd'hui, la question est plus à cet endroit-là que de repartir sur : mercredi matin ou pas mercredi matin, samedi matin ou pas samedi matin.

Je rappelle que cela a été deux ans de travail, de construction, y compris avec la création de 150 postes d'animateurs du temps périscolaire, la création de bonnes conditions de travail pour les agents de la collectivité. Je crois qu'aujourd'hui, nous devons continuer d'évaluer. Nous le ferons. Nous installerons le Conseil nantais de la réussite éducative probablement dans le courant de l'année 2018 avec ce sujet sur la table, mais pas dans le sens d'un retour à une

IV – 14

discussion d'horaires, parce que ce que j'entends de ce qui remonte des conseils d'école, et les discussions sont libres et ouvertes, c'est que les parents, les enfants et les enseignants ont aussi envie d'avoir de la stabilité pour que l'on continue à travailler sur les sujets de fond autour de la réussite éducative des enfants. Si la question est : est-ce qu'on lance demain matin une table ronde pour revenir en arrière sur la semaine de quatre jours, non. Par contre, nous continuerons de travailler sur le fond de la réussite éducative des enfants.

Sur le deuxième sujet, Madame Garnier, que l'on ne se méprenne pas. Je ne suis absolument pas un exemple, loin de là. Je veux juste dire que dans la période, et depuis un mois, on n'arrête pas d'entendre que les emplois aidés ne servent à rien. Certes, les emplois aidés, ce n'est pas la panacée, ni pour un salarié, ni pour le monde associatif.

Dans le cadre du contrat de Ville de la métropole nantaise, nous travaillons avec les acteurs associatifs, qui nous demandent justement de se saisir de cette question et notamment dans le cadre de la formation professionnelle, et je crois que sur ce sujet, nous avons besoin de la mobilisation de certaines institutions qui ont cette compétence. Non, ce n'est pas la panacée pour le monde associatif, non, ce n'est pas la panacée pour les salariés qui sont en emploi aidé, mais il n'empêche qu'il y a de nombreux parcours positifs. Même si les gens ne sont pas pérennisés dans leur propre poste, ils rebondissent et ça leur permet de trouver et d'acquérir des compétences, parce que personnellement, il y a quelque chose que je voudrais souligner et que l'on ne dit pas : être employé dans une association, c'est formateur.

Il y a beaucoup de choses que l'on apprend quand on est militant associatif et bénévole et bien entendu, vous avez souligné qu'il y a aujourd'hui beaucoup de bénévoles. Cela a été dit au forum « Agir ensemble » par Aïcha Bassal, et nous avons vu cette énergie. Mais aujourd'hui, il y a des hommes et des femmes qui ont besoin de travailler, qui s'épanouissent, que ce soit en emploi aidé ou pas. Je voudrais simplement que l'on reconnaisse qu'un emploi aidé, cela peut être positif. C'est tout.

Mme le MAIRE – Merci. Vous voulez intervenir sur le sujet des subventions au titre des actions éducatives ? Non ? Si c'est sur les emplois aidés, je mets la délibération aux voix et je vous redonnerai la parole ensuite. Je précise que David Martineau, Benjamin Mauduit, Stéphane Junique et Ghislaine Rodriguez, pour l'Association culturelle de l'été, ne participent pas au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de MM. Martineau, Mauduit, Junique et de Mme Rodriguez pour l'Association Culturelle de l'Eté.

Mme le MAIRE – Monsieur Reneaume.

M. RENAUME, Conseiller municipal – Je vous remercie, Madame, de me redonner la parole. C'est simplement pour rappeler à Myriam Naël et redire ici devant tout le monde que les emplois aidés ne sont pas supprimés. Hervé Grélard a rappelé la baisse drastique qui avait été programmée par le gouvernement précédent. Nous sommes face à une nouvelle baisse aujourd'hui, mais enfin, le monde ne s'arrête pas de tourner. Il y aura toujours des emplois aidés. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je vous propose d'aller dire cela à la centaine de personnes qui est concernée et aux nombreuses associations qui verront demain leurs activités remises en cause.

Je vous invite sincèrement à prendre le temps de l'échange avec le milieu associatif nantais. Je crains vraiment que votre message ne soit pas entendu, pour ne pas dire plus.

Je passe à la délibération 4. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Est-ce que je peux me permettre d'ajouter quelque chose ? Non ? D'accord.

IV – 15

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Conditions d'accueil d'élèves de l'Institut public pour jeunes sourds et malentendants « la Persagotière » dans les écoles Ledru Rollin et Sarah Bernhardt – Convention – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – C'est un beau sujet. Il s'agit d'une convention concernant l'accueil des élèves de l'Institut public pour jeunes sourds et malentendants de la Persagotière dans les écoles Ledru-Rollin et Sarah Bernhardt. Depuis neuf ans déjà, une vingtaine d'enfants sont accueillis au sein de l'école, à la fois en inclusion dans les classes du milieu ordinaire, mais aussi dans des locaux spécifiques, sur certains temps. L'évaluation ayant été positive de la part à la fois de l'Institut, de la communauté éducative de l'école et de la Ville de Nantes, il s'agit de reconduire cette convention, qui prévoit l'accueil de 21 enfants au maximum dans le groupe scolaire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Politique publique « Petite enfance » – Lieux d'accueil enfants parents – Convention avec les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA) – Approbation

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, la délibération que je soumetts à votre approbation concerne notre politique publique « petite enfance ». Il s'agit d'une convention avec l'association des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation, les CEMEA, pour un soutien à la création d'un lieu d'accueil enfants – parents, un LAEP, sur le quartier de Nantes sud. Vous connaissez le bilan des différentes actions des CEMEA sur tout ce qui a trait à la mission pour conforter les relations entre les enfants et les parents et former des éducateurs. Cette association crée un lieu d'accueil enfants – parents sur le quartier de Nantes sud, je le disais.

Ces lieux d'accueils enfants – parents permettent aux parents de venir avec leurs enfants âgés de moins de six ans, de façon libre, de façon anonyme, aussi, gratuitement et sans inscription, pour rencontrer d'autres enfants. Cela offre aux enfants un espace d'épanouissement, de socialisation, et cela favorise également les échanges entre adultes, avec un accueil par des accueillants formés à l'écoute, qui sont un peu les garants des règles de vie spécifiques à ce type de lieu et confortent aussi la relation entre les enfants et les parents. Ce nouveau LAEP, qui sera implanté sur le quartier Nantes sud, rue Saint-Jacques, s'appellera le LAEP du 102.

Nous proposons une convention triennale 2017-2019 avec cette association, avec une subvention, pour l'année 2017, puisque ce LAEP va ouvrir fin octobre, début novembre, d'un montant de 2 482 euros pour la première année, puis, les années pleines, de 8 400 euros. Vous trouverez la convention en annexe. Ce LAEP qui va être créé permettra de couvrir aussi des besoins vraiment importants en matière d'accueil des enfants avec leurs parents sur la ville.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Nous l'avons rappelé à plusieurs occasions, 25 % des ménages nantais sont constitués d'une famille avec enfant. Cela représente 37 000 familles.

Quand on regarde les orientations stratégiques de la politique « familles et parentalité », c'est faciliter la vie des familles au quotidien, accompagner les familles dans des moments de rupture, de transition ou de difficulté et aider les parents à prendre leur place auprès des enfants et dans la cité. Ce LAEP entre bien dans ce cadre de soutien aux parents et nous nous en réjouissons.

IV – 16

Dans les objectifs définis, il y a un petit peu de verbiage : « accueillir et soutenir “les possibles” de chacun et chacune pour faire sens », « donner les moyens à chaque adulte d’observer afin de soutenir le lien »... Je ne vais pas tous les lire, mais je pense qu’effectivement, nous aurions pu avoir un petit peu moins de verbiage.

J’ai cherché si les orientations de la politique « familles et parentalité » étaient déclinées quelque part. Pour un certain nombre de politiques publiques, nous avons des objectifs en termes de logement, en termes de places en crèche, etc., et je n’ai rien trouvé dans le rapport d’activité 2016. Il y a pourtant des chapitres sur la petite enfance, l’adolescence, la culture ou le sport, mais il n’y a rien sur la politique « familles et parentalité ». Je n’ai rien vu non plus dans votre programme de 2014.

J’ai demandé par exemple en commission combien il y avait de LAEP sur la ville, parce que je trouvais que c’était intéressant. On n’a pas été capable de me répondre précisément en commission, et d’ailleurs, j’attends toujours la réponse promise. Il y en a trois municipaux, quatre associatifs et un géré par le Département, ce qui représente huit LAEP, soit moins d’un par quartier. Or nous savons que la fréquentation de ce type de lieux est essentiellement liée à la proximité géographique.

Quels sont les objectifs en matière de LAEP et de politique « familles et parentalité » d’ici la fin du mandat ? Pourquoi ne pas procéder par appel à projets, si vous avez un certain nombre d’objectifs ? Ainsi, des associations dont le cœur de métier est l’accompagnement de la famille et autres que celles habituellement financées par la Ville pourraient proposer des projets pertinents et innovants.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Piau.

Mme PIAU, Adjointe – Madame Krysmann, je vous trouve un peu dure, parce que j’étais dans cette même commission, et il y a eu des réponses en ce qui concerne les LAEP de la ville. Mais fermons la parenthèse. Je pense qu’il est intéressant que vous vous intéressiez comme nous aux familles et que cette ouverture permette de couvrir l’ensemble du territoire. C’était ce qui est important aussi, au niveau de la ville nantaise, sur ses actions vers les familles.

Au moment où le gouvernement français met à mal les associations en retirant les emplois aidés, je tiens à saluer la confiance que la Ville de Nantes met en reconduisant ce projet porté par les CEMEA, associations d’éducation populaire. Car oui, l’éducation populaire, c’est un acteur associatif, certes, mais aussi un co-éducateur au service de l’épanouissement de l’enfant, tout en renforçant, vous le disiez, l’accompagnement du rôle d’être parent. Grâce à cette remise en confiance de ces familles, on peut plus se projeter et se réaliser. C’est ainsi que la cohésion sociale en sort aussi renforcée. Avec l’éducation populaire comme partenaire de la communauté éducative, nous construisons ensemble un projet où chacun peut trouver sa place en étant son propre acteur. Si, en plus, c’est au service de la parentalité, on ne peut que s’en réjouir. On sait aussi que l’on agit sur deux leviers : les enfants et les parents, et donc nos racines et notre avenir collectif.

Pour faire une petite explication de texte, puisque vous sembliez ne pas avoir tout compris dans le texte, je m’autorise juste cette fin, car je tenais, au travers de cette délibération, saluer cette confiance apportée aux CEMEA comme à chaque mouvement d’éducation populaire, qui font de notre ville une cité où l’engagement a un sens et où chacun trouve sa place. En conclusion, je crois que l’éducation populaire, à Nantes, au service ici de la parentalité, a toute sa place et doit perdurer.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots avant de mettre aux voix cette délibération. D’abord, je me réjouis que nous soyons les uns et les autres attachés à la question des familles. Pour ma part, c’est une priorité, l’accompagnement, et faciliter la vie des familles au pluriel et dans leur diversité naturellement, cela va de soi. Sur nos objectifs, non seulement il y a effectivement cette politique publique que vous avez évoquée, qui est portée par Maguy Salomon, mais ce sur quoi je voudrais insister, c’est que la question des familles est tellement importante pour

IV – 17

nous, et tellement importante pour moi que la réalité, c'est que depuis le début de ce mandat, et volontairement, elle est conçue dans une approche transversale, qui irrigue d'autres politiques publiques.

Parce que le projet nantais, ce n'est pas, d'un côté, ce que l'on fait sur l'éducation, de l'autre côté, ce que l'on fait sur la transition écologique, de l'autre côté, ce que l'on fait en matière de sécurité et de l'autre côté, ce que l'on fait en matière de transports. Cela n'aurait aucun sens, dans la sixième ville de France ! Pour prendre quelques exemples concrets de la manière dont la question des familles au pluriel irrigue nos politiques publiques dans une approche transversale, quand, en matière de logement, nous mettons un point d'honneur, et ce n'est pas une évidence, je le dis, à travailler avec les promoteurs pour veiller à la construction de grands logements, parce que dans tous les quartiers de Nantes, nous voulons être capables d'accueillir des familles, eh bien là, oui, nous agissons pour les familles.

Prenons un exemple au hasard. Quand, place Aristide Briand, nous faisons le choix d'une part importante de logements sociaux, nous faisons le choix des familles, parce que c'est bien l'un des moyens parmi d'autres de donner de l'espace aux familles dans le centre-ville. Cela, c'est sur le champ du logement. Quand, en matière de culture, par exemple, nous soutenons un festival comme Petits et grands, seul festival aujourd'hui en France à proposer de cette manière-là une expérience culturelle en famille, cela fait partie de la politique que nous menons en direction des familles. Je pourrais multiplier ainsi à l'envi les exemples. Ce que je veux vous faire partager, c'est que parce que la question des familles est prioritaire, elle fait partie de nos grilles de lecture dans les différentes politiques publiques qui sont conduites par cette municipalité.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Petite enfance – Relais d'accueil petite enfance – Professionnalisation des assistant-e-s maternel-le-s – Convention de partenariat avec le Département de Loire-Atlantique – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, il y a trois délibérations sur la petite enfance dans ce Conseil. À travers ces délibérations, vous allez voir que nous soutenons la diversité des modes d'accueil pour répondre de manière ajustée aux besoins des familles et des jeunes enfants, et nous répondons aussi aux enjeux à la fois quantitatifs et qualitatifs de la politique publique de la petite enfance.

La délibération 6 concerne les relations partenariales entre les relais d'accueil petite enfance de la Ville et les unités d'agrément du Département de Loire-Atlantique. Les unités d'agrément ont en effet en charge l'information préalable des futures assistantes maternelles. Ils étudient chaque situation, donnent et encadrent l'autorisation d'exercer à ces professionnelles et peuvent les accompagner sur toute question liée au développement du jeune enfant. Les relais d'accueil petite enfance de la Ville ont également une mission auprès des assistants et assistantes maternelles. Ils les accompagnent sur toute question liée à leur statut, suivent le nombre de places disponibles et leur proposent régulièrement des temps de rencontre et de professionnalisation. Ils sont aussi un contact régulier avec les familles qui ont recours à un assistant ou à une assistante maternelle.

La convention qui vous est proposée dans cette délibération vise à formaliser les modalités de partenariat entre les professionnels des deux institutions, avec deux objectifs : formaliser les échanges d'informations relatives aux pratiques professionnelles des assistants et assistantes maternelles, dans le respect des règles de déontologie propres aux échanges professionnels, et harmoniser les pratiques entre les quatre relais de la Ville et les deux unités d'agrément du Département qui œuvrent sur le territoire nantais. Cette convention prévoit également la

IV – 18

création d'un comité de suivi pour un examen de la procédure, une fois par an, et une évaluation du dispositif. Je vous demande donc d'approuver cette convention entre la Ville et le Département de Loire-Atlantique.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Politique publique « Petite enfance » – Crèche associative – Subvention d'investissement – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Cette deuxième délibération vous propose d'approuver la convention d'investissement avec l'association Enfanfare et le versement d'une subvention d'investissement de 200 000 euros en sa faveur au titre de l'aide à l'investissement. Vous le savez, dans le cadre de notre politique de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance, nous apportons notre soutien aux établissements d'accueil du jeune enfant du secteur de l'économie sociale et solidaire, à des associations, des mutuelles.

À ce jour, 370 places nouvelles en accueil collectif ont déjà été ouvertes sur les 400 sur lesquelles nous nous étions engagés pour ce mandat. L'association Enfanfare porte un projet de relocalisation – extension de sa crèche, qui permettra de passer de 22 à 40 places en septembre 2019, dans le quartier Saint-Donatien Malakoff, soit 18 places de plus au bénéfice des familles du quartier.

Ce multi-accueil neuf s'inscrit dans un programme immobilier situé rue des Agenets et piloté par Nantes Métropole Habitat. Il se situe dans un secteur géographique en plein développement démographique, proche du projet de la caserne Mellinet et de diverses opérations de renouvellement urbain dans le secteur des Agenets. Comme habituellement pour ce type d'aide à l'investissement, le montant de la subvention a été évalué en lien avec le contrôle de gestion de la Ville et au regard de l'équilibre financier global du projet et de la capacité d'autofinancement de l'association. Compte tenu de l'intérêt de ce projet, je vous propose d'approuver la convention d'investissement avec l'association Enfanfare et de lui attribuer un montant d'aide de 200 000 euros afin de permettre le démarrage des travaux.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Quartier Breil-Barberie – Création et aménagement d'un multi-accueil municipal en rez-de-chaussée d'un habitat participatif – Programme – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Demande de subventions – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Cette dernière délibération concerne la création et l'aménagement d'un multi-accueil municipal en rez-de-chaussée d'une opération d'habitat participatif dans le quartier du Breil. Cette relocalisation – extension permettra de proposer aux familles une offre de services complète et aux horaires étendus sur un seul site, 40 places, à la fois en accueil régulier, accueil occasionnel et accueil d'urgence, soit cinq places supplémentaires au total et en fait, 20 places nouvelles au cœur du quartier du Breil, quartier dont 28 % sont des familles avec enfants et 9 %, des familles monoparentales, et qui continuent de rajeunir. L'opération est composée de deux programmes distincts : l'un pour le multi-accueil, porté par la ville, et l'autre, porté par le groupe CIF Coopérative, groupement d'intérêt économique, pour la construction d'un ensemble immobilier qui comprend environ 25 logements en accession abordable dans le cadre d'un projet d'habitat participatif.

IV – 19

Nous vous proposons, dans le cadre de cette délibération, de désigner le groupement CIF en tant que maître d'ouvrage unique, conformément à la loi MOP sur la maîtrise d'ouvrage public. Le coût prévisionnel d'opération pour la réalisation du multi-accueil s'élève à 1 212 000 euros TTC et la livraison de ce nouvel équipement est prévue à la fin du premier semestre 2021. Je vous demande donc d'approuver ce projet ainsi que son enveloppe financière et d'approuver également le recours à une co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Évidemment, en tant qu'élu du quartier de Breil – Barberie, je ne peux qu'être favorable à l'augmentation de l'offre d'accueil sur le quartier dans lequel effectivement, il y a effectivement des besoins et une évolution de la population. Ces 20 nouvelles places sont évidemment une bonne nouvelle.

En tant qu'élu nantais, je note simplement que finalement, l'offre globale à l'échelle de la ville, elle, n'augmente que de cinq places. Vous connaissez notre attachement au développement des solutions d'accueil pour les familles nantaises, qui constitue un vrai enjeu de qualité de vie, auquel je crois que nous sommes tous attachés. Vous savez également que nous avons toujours été opposés à cette technique que j'appelle du « déshabillage », qui consiste à supprimer des places dans un quartier ou dans un secteur de la ville pour aller les transférer dans un autre secteur. C'est en l'occurrence le cas, puisque les 15 places de l'antenne de Procé sont transférées au Breil.

Nous souhaitons donc que la suppression de ces 15 places soit rapidement compensée sur le secteur de Procé, qui est lui aussi soumis à un phénomène de densification importante, avec l'arrivée de nouvelles familles, il faut donc qu'il y ait des réponses qui soient apportées dans ce secteur-là de la ville. Nous souhaitons qu'il y ait des réponses qui soient apportées rapidement, ce qui me permet de poser la question de l'avenir de l'antenne actuelle de Procé, qui est quand même une antenne qui fonctionne, qui accueille des enfants et qui répond aujourd'hui à un vrai besoin, qui est un équipement de qualité, qui est aux normes, et donc, de la question de l'avenir de cette structure, pour laquelle nous n'avons pas de réponse, à ce stade. Nous souhaiterions en avoir et savoir si, à terme, on ne peut pas réutiliser cette structure pour accueillir à nouveau des enfants. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Monsieur Bainvel, c'est dommage, je n'en ai pas apporté, mais vous me ferez penser à vous faire passer des petites plaquettes très, très bien faites où il y a Cécile Bir, adjointe du quartier Breil – Barberie, et trois de mes collègues qui sont élus du quartier Breil – Barberie, Aymeric Seassau, Benjamin Mauduit et Christine Meyer.

Pour revenir à la délibération, quelques mots pour souligner le caractère original de ce multi-accueil qui se situe au cœur du quartier du Breil, qui, comme vous le savez, est un quartier prioritaire de la Ville d'environ 4 100 habitants. L'aménagement de ce site vient parachever le projet de renouvellement urbain ambitieux qui a été engagé au début des années 2000, dans lequel cet espace n'avait pas encore, à l'époque, été requalifié, ce qui sera donc chose faite très prochainement.

Le multi-accueil qui viendra augmenter les places de l'établissement actuel fait partie d'un projet d'habitat participatif qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'initiative métropolitaine lancée en février 2016 et portée par notre collègue Pascale Chiron. Ce nouveau mode d'habiter est une voie complémentaire aux pratiques ordinaires de la promotion et de la production de logement social. Il permet de réaliser un habitat plus proche des aspirations personnelles des futurs habitants, il favorise le lien social, grâce à la mutualisation de certains espaces et permet l'accession à la propriété de personnes plus difficilement éligibles dans le parc privé, avec un prêt social de location – accession à TVA réduite à 5,5 %.

IV – 20

Une première réunion a eu lieu au Breil récemment et la démarche d'intégrer une crèche en rez-de-chaussée, qui était un impondérable au projet, a séduit un certain nombre. La mixité générationnelle qu'elle apportera sera renforcée par une diversité d'offres de surface des logements, qui pourront accueillir et des grandes familles et des personnes âgées seules ou en couple.

Comme vous le savez, des initiatives en matière d'économie du partage voient le jour dans l'environnement du projet. Je pense à l'atelier Ping, à la Ressourcerie du réemploi, au café associatif Au p'tit bonheur, au jardin partagé, à la future Boutique du partage. Ce projet s'inscrit dans ce contexte de « Breil en partage » inauguré par Nous and co lors des dernières journées du patrimoine, et des synergies seront certainement explorées avec ces acteurs. Avec une délivrance indicative du permis de construire à la mi-2019, tout reste à imaginer. Les idées citoyennes sont les bienvenues et donc, n'hésitez pas, mes chers collègues, à en faire la promotion autour de vous.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Quelques réponses apportées à l'intervention de Monsieur Bainvel. Déjà, Monsieur Bainvel, je vous trouve un peu mesquin sur les cinq places créées qui concernent cette délibération, puisque vous savez qu'en 2017, ce ne sont pas moins de 150 places qui ont été créées au niveau de la ville, tous modes de gestion confondus. Effectivement, on parle d'une offre globale, que ce soit en municipal, en associatif ou en micro-crèche, en crèche privée, et nous nous appuyons, bien sûr, sur la diversité des modes d'accueil pour répondre aux besoins des familles.

Ensuite, concernant l'offre sur ce quartier, il ne vous aura pas échappé que l'année dernière, 20 places supplémentaires ont été ouvertes au multi-accueil Croix-Rouge Saint-Luc, qui est quand même à toute proximité de Procé, que la crèche Mickey et Minnie vient aussi d'avoir une relocalisation – extension sur le site d'Auvours, qui n'est aussi franchement pas très loin, et je pourrais continuer avec les projets pour les années à venir sur le site de Désiré Colombe ou le prochain site de la maison d'arrêt.

Quant à l'avenir de la petite maison de Procé, puisque c'est ainsi qu'on l'appelle affectivement, c'est une petite maison qui ne peut accueillir aujourd'hui que des enfants marcheurs, donc de plus de 18 mois, et qui vraisemblablement, ne sera pas utilisée, en tout cas pour des jeunes enfants, dorénavant. Elle sera donc remise à la direction de l'immobilier, qui va étudier son affectation. Mais aujourd'hui, je ne peux pas vous dire à quoi elle sera affectée.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci. Je ne reviendrai pas sur le terme « mesquin ». Chacun est libre de ses propos. Je constate juste qu'il y a cinq places avec cette délibération. Je vous reconnais le fait d'avoir créé et de créer des places dans ce mandat. Ce n'est pas le sujet. Quand vous me dites qu'il y a d'autres offres qui sont proposées, qui l'ont été et qui vont l'être, d'abord, premièrement, nous le savons, deuxièmement, nous suivons les dossiers.

On peut effectivement parler de Saint-Luc, d'Auvours, de Désiré Colombe, mais enfin, on n'est quand même pas en proximité immédiate. Et je le redis, dans ce secteur-là, que l'on parle des Folies Chaillou jusqu'à Poincaré, on est quand même dans un secteur qui est en forte densification, avec des logements qui vont accueillir des familles, et notre conviction, c'est que les structures d'accueil de la petite enfance doivent être au plus proche des habitations et des établissements scolaires pour éviter qu'il y ait des temps de trajet, que les parents déposent leurs enfants en voiture. Je pense que c'est aussi un objectif de votre politique de transports.

Donc, même si cette structure accueille des grands, entre guillemets, nous avons quand même des besoins et il y a un certain nombre de familles nantaises, notamment de nouveaux arrivants, avec des enfants qui savent marcher et qui ont plus de 18 mois, qui recherchent des solutions d'accueil. Cette structure était tout de même globalement adaptée et répondait à une vraie demande. Je vous redis notre souhait qu'il y ait une solution qui soit apportée dans ce secteur.

IV – 21

Mme le MAIRE – Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Concernant la demande pour les enfants de plus de 18 mois, nous pouvons constater, en commission d'attribution, qu'il y a parfois, à l'inverse de ce que vous dites, des difficultés pour trouver ce type de profil d'enfants, puisque les parents ont déjà trouvé des solutions chez une assistante maternelle ou ailleurs et ne souhaitent pas forcément changer de mode d'accueil parce que l'enfant grandit. Après, sur le fait, la recherche et l'objectif d'avoir des modes d'accueil au plus proche des familles, j'ai envie de dire que c'est un point sur lequel nous nous rejoignons. Et dans ce secteur-là, très franchement, regardez bien la géographie d'implantation des multi-accueils et également, le développement de l'offre de micro-crèches qui se sont fortement implantées dans ce secteur. Je crois qu'en termes de diversité et de proximité, il y a tout ce qu'il faut pour répondre dans ce quartier.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Politique publique « Familles et parentalité » – Quatrième répartition de subventions – Approbation

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Chers collègues, cette délibération concerne, Madame Krysmann, notre politique publique « familles et parentalité ». Elle concerne la quatrième répartition de subventions pour des associations qui travaillent bien dans le champ de notre politique « familles et parentalité ». Tout d'abord, l'association Équipe St-Vincent, destinée à soutenir l'accueil de familles isolées ou en grande précarité, pour un montant de 1 100 euros, la Croix-Rouge française, pour une subvention de 9 000 euros, pour le fonctionnement de sa structure de soutien et d'accompagnement des familles en difficulté et fragilisées appelée « Envie de famille », et, dans le cadre de l'appel à projets REAAP, Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, il est proposé de financer à hauteur de 600 euros l'association Petites graines pour grandir, pour l'organisation d'ateliers en famille qui visent à favoriser à développer et à promouvoir, dans une démarche participative et coopérative, l'éducation positive et la communication bienveillante auprès des parents. Dans le cadre du contrat de Ville, il est proposé de financer à hauteur de 2 000 euros l'association Estran Gioco Così pour son projet « Atouts petits », dont l'objectif est notamment de travailler au renforcement du lien entre parents et enfants, donc la relation entre les familles.

Voilà, chers collègues, ce que je souhaite que vous approuviez.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. En préalable, je voudrais peut-être vous prévenir que je m'apprête à faire une intervention particulièrement constructive. Je préfère que vous le sachiez, puisque depuis une heure de débat, on nous a déjà expliqué que nous n'aimions pas les associations, on nous a expliqué que nous ne voulions pas que les jeunes s'intègrent sur le marché de l'emploi, on a même traité mon collègue Julien Bainvel de mesquin... donc, on se détend, tout va bien. L'intervention va être extrêmement constructive. Nous souhaitons nous réjouir de la délibération en question, de l'intervention que vous avez faite tout à l'heure, Madame le Maire, sur la priorité que vous donniez aux familles. C'est assez nouveau dans votre discours. L'année dernière, lorsque Blandine Krysmann avait...

(Réactions dans la salle)

Vous avez raison. J'arrête. Pardonnez-moi... Je me réjouis, Madame le Maire, de cette priorité que vous donnez aux familles. Si vous le permettez, je voudrais simplement, à cette occasion, reformuler un certain nombre de propositions que nous avons déjà eu l'occasion de faire à destination des familles nantaises. Il y a un certain nombre d'initiatives qui sont mises en place dans un certain nombre d'autres Mairies que la nôtre. Je voudrais par exemple évoquer la

IV – 22

possibilité, pour les Mairies, de proposer une préparation au mariage civil. Cela se fait par exemple pas très loin de chez nous, à Bordeaux. C'est quelque chose qui existe, qui pourrait avoir du sens, à nos yeux.

La mise en place également que nous avons proposée en 2014 et que nous continuons à porter, d'un café des pères ou de toute autre action qui permettrait de soutenir la parentalité des pères séparés. Il faut quand même rappeler que 15 % des enfants dont les parents sont séparés ne voient plus leur père. Je crois que c'est une souffrance pour l'enfant, bien sûr, mais c'est aussi une souffrance pour ces pères. Notre ville a fait l'actualité à deux reprises, il y a quelques années, et plus récemment, l'année dernière, avec des pères, vous vous en rappelez, qui avaient escaladé la Grue jaune pour témoigner de leur souffrance de ne plus voir leurs enfants. Je crois qu'il serait intéressant que notre Ville prenne l'initiative en initiant des actions nouvelles en faveur de la parentalité et notamment, des pères de famille.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, je me réjouis des exemples que vous avez cités pour les familles, qui entrent bien dans l'orientation stratégique d'aider les familles au quotidien. Mais il est vrai qu'il y a deux autres orientations stratégiques, qui sont d'accompagner les familles dans les moments de rupture et d'aider les parents à prendre leur place auprès des enfants, qui entrent effectivement dans cette politique publique « familles et parentalité ». J'ai déjà souligné que cela tient toujours sur une feuille, ce que l'on vote, au moment des délibérations pour le soutien des familles, dans cette optique-là. Cela représente 0,01 % du budget.

Donc effectivement, peut-être qu'en soutenant un certain nombre d'autres initiatives, nous pourrions renforcer notre politique de soutien à la parentalité et aux familles, non pas en termes de logement, non pas en termes de transport, mais en termes de soutien à la parentalité et aux difficultés qu'ont les familles effectivement peut-être dans l'éducation des enfants.

Mme le MAIRE – Merci. Deux choses. Puisque vous avez commencé en souriant, Madame Garnier, je vais vous répondre en souriant. Cela ne fait jamais de mal dans un Conseil municipal. Je sais que vous avez beaucoup d'activités, mais je vous invite quand même à garder un petit peu de temps pour suivre ce que je dis concernant le projet nantais, donc pour Nantes, parce que s'il y a bien un sujet qui depuis 2014, est au cœur de mes engagements, c'est bien la question des familles au pluriel. Je tiens donc à votre disposition l'ensemble des actions que nous avons menées depuis 2014 sur ce sujet, qui, je le redis, s'exercent dans des domaines extrêmement divers.

Ensuite, sur votre deuxième proposition autour de la question de la parentalité et notamment, du rôle des pères dans les situations difficiles, je suis tout à fait favorable à ce que l'on puisse effectivement étudier cette proposition, qui me semble aller dans le bon sens, dans le sens de l'intérêt des familles et dans le sens de l'intérêt de l'enfant.

Je mets aux voix la délibération qui nous est proposée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Centre de supervision urbain – Adhésion à un service commun métropolitain – Approbation.

M. NICOLAS, Adjoint – Il me semblait que j'avais droit à une projection, mais... Merci. Certains disent déjà que la vidéo ne marche plus. Si, elle marche ! Je vais m'aider de cette petite projection pour vous présenter la vidéo-protection.

Premièrement, les objectifs de notre vidéo-protection. Notre vidéo-protection, oui, parce que nous avons des objectifs qui veulent être clairement affirmés, dans cette ville. Le premier, je le lis, est d'améliorer la sécurité des personnes et des biens sur certains secteurs. Quand on met « certains secteurs », cela veut dire que ce n'est pas systématique. Cela veut dire que certains

IV – 23

secteurs vont être concernés, où la cohésion sociale est mise à mal par des phénomènes de délinquance.

Cela veut dire qu'on ne nie pas qu'il y a, dans cette ville, des phénomènes de délinquance, comme certains pourraient le dire, affectant l'usage normal de l'espace public et perturbant l'action publique. Sur cette vidéo-protection, le premier terme qu'il nous faut retenir, c'est « protéger ». Le deuxième objectif est de répondre à la demande sociale de sécurité et de prévention portée par les Nantais et de lutter contre le sentiment d'insécurité. Notre politique de tranquillité publique est diverse et variée. Elle s'appuie sur différents axes : l'axe de la prévention, mais également, l'axe de la demande sociale de sécurité des habitants. Quand vous allez dans les quartiers ou quand vous allez au centre-ville, pour certains, ils vous demandent : « quand est-ce que nous allons avoir les caméras ? » C'est devenu aujourd'hui un leitmotiv.

On peut discuter sur l'efficacité, j'y reviendrai tout à l'heure, mais en tout cas, c'est une demande pressante des Nantaises et des Nantais de voir la Ville de Nantes se doter d'un système de vidéo-protection. Et qu'on le veuille ou non, la présence de ces caméras concourt à lutter contre le sentiment d'insécurité. C'est pour cela que nous employons le terme « rassurer ». Le troisième objectif est d'anticiper la détection des atteintes à la tranquillité et à la sécurité publique en améliorant l'opérationnalité de la réponse des services compétents par un pilotage dynamique des caméras. Que cela est bien dit !

Qu'est-ce que cela veut dire très concrètement ? Cela veut dire que lorsque l'on a le mot « vidéo-protection », on a le mot « protection ». Et protection, cela veut dire que l'on intervient, que l'on essaye d'intervenir avant que les faits se soient déroulés, avant que l'agression se soit faite. Cela veut dire que le pilotage opérationnel va se faire avec un autre partenaire, le partenaire de l'État : la police nationale. Cet outil que nous mettons à disposition doit permettre des interventions plus dynamiques.

Dans certaines villes, il y a des systèmes où l'on est simplement sur le dernier point : contribuer à la résolution des faits de délinquance en orientant les enquêtes et en favorisant la réponse pénale par la justice, l'élucidation. Il ne faut pas le nier, c'est un sujet intéressant, mais le précédent l'est tout autant et il est parfois oublié. Nous y reviendrons tout à l'heure avec le comité de suivi et d'évaluation. Juste un petit moment encore sur l'élucidation : on sait aujourd'hui que dans certains lieux, les témoignages sont difficiles à avoir, et pour certains types d'enquête, par exemple les enquêtes de coups de feu, les témoignages ne sont pas si fréquents. Des images vidéo peuvent donc largement aider à l'élucidation.

Ce sont des objectifs que nous vous proposons au niveau de la ville de Nantes. Pourquoi est-ce que je dis « au niveau de la ville de Nantes » ? Parce que le projet de vidéo-protection est un projet métropolitain. Nous nous sommes groupés avec un certain nombre de Villes qui l'ont souhaité, au travers de la loi MAPTAM, c'est une démarche qui a eu lieu depuis déjà plus d'un an, si d'autres Villes de la Métropole étaient partantes sur ce projet. Trois autres Villes ont répondu avec nous. Il s'agit de Saint-Herblain, de Rezé et de Vertou. Nous sommes donc dans le cadre d'un projet métropolitain. Mais voilà les objectifs que nous nous fixons pour Nantes.

Voici un petit schéma qui nous explique comment cela marche. Vous voyez un chiffre, en haut : 97 caméras. Le Centre de supervision urbain de la Métropole va être utile pour 200 caméras de manière opérationnelle, 200 caméras en tout sur l'ensemble de la Métropole, réparties au prorata de la population. Nantes, la sixième ville de France, se taille la part du lion. Elle aura donc 97 caméras à disposition. La Ville de Rezé en aura treize, la Ville de Vertou, sept, et la Ville de Saint-Herblain garde son parc de 22 caméras. Ces 97 caméras seront donc reliées au Centre de supervision urbain. Vous voyez de petits bonshommes qui regardent les caméras. C'est intéressant. Cela veut dire que ce ne sont pas simplement des caméras qui enregistrent et dont on extrait des images. Cela veut dire que 24 heures sur 24, il y a des personnes, dans ce Centre de supervision urbain, qui visionnent l'ensemble des caméras, les secteurs précis où il peut se passer des choses, et qui les transmettent en direct à la police nationale, à la police municipale ou à d'autres services, d'ailleurs, cela peut être aussi les pompiers, pour des secours d'urgence, en leur demandant l'intervention. 24 heures sur 24 ! Que n'aurait-on pas dit

IV – 24

si l'on avait mis beaucoup moins ! « Vous arrêtez à minuit et la délinquance continue..., et en particulier la nuit. » Donc, c'est 24 heures sur 24. Il nous faut 18 opérateurs pour que cela fonctionne. Ce sont 15 opérateurs directs plus trois personnes de l'encadrement. Ensuite, on alerte les différents services et le contrat d'engagement éthique, sur lequel je reviendrai puisque cela fait l'objet d'une délibération ultérieure.

Comment ont été choisis nos secteurs vidéo-protégés ? Pour faire simple, il ne suffit pas de lever le doigt et de dire que parce qu'il y a eu quatre cambriolages dans la rue et que parce que les habitants en veulent, on va mettre des caméras. Cela ne se passe pas tout à fait comme ça. Nous avons eu un travail avec la police nationale sur des secteurs particuliers qui nous posent ou qui leur posent difficulté. Il y a eu un diagnostic partagé pour déterminer les lieux qui allaient être vidéo-protégés.

Qui dit travail avec la police nationale dit aussi travail avec nos propres services, puisque vous savez quand même, parce que c'est en cohérence avec ce que nous faisons avant, que nous avons le contrat de tranquillité publique qui nous lie avec l'État, qui est particulièrement important. Et il n'y a pas de hasard : les secteurs qui ont été choisis recourent les secteurs du CAT. Originalité également, parce que si vous faites des études comparatives avec d'autres villes, c'est parfois surtout le centre-ville qui est vidéo-protégé. Ici, chez nous, c'est le centre-ville et les quartiers, et j'ai presque envie de dire : les quartiers et le centre-ville. C'est de cette manière qu'ont été disposés les différents paramètres. Nous avons 12 secteurs. Vous les voyez qui flashent sur la carte. Cela ne va pas trop vous étonner. Sur Bellevue, nous avons le secteur Mendès-France, Lauriers abords et l'axe Romain Rolland. Nous avons la Boissière, la Bottière, place de la Bottière et aussi l'arrêt de transports en commun de la Souillarderie. Vous voyez que les transports ne sont pas oubliés, quand ils nous posent problème.

À Breil, je ne vais pas nous apprendre non plus, que ce soit à Cécile Bir ou que ce soit à Monsieur Bainvel, que Jacques Feyder nous intéresse plus particulièrement, ainsi que le centre commercial du Breil. Des secteurs ont aussi été choisis parce que ce sont parfois des vies commerciales ou des vies de quartiers qui sont perturbées par des phénomènes de délinquance. Il y a aussi le Clos-Toreau, place du Muguet nantais et place du Pays basque, ainsi que les abords. Le centre-ville, naturellement, n'est pas oublié. Il se taille même d'ailleurs une part du lion dans la répartition de nos caméras. C'est tout l'axe qui va du Miroir d'eau à Commerce, sans oublier Graslin, la place Royale, la rue du Calvaire. C'est quand même le grand lieu de passage des Nantais, que ce soit la journée, pour le commerce, ou la nuit, pour la fête.

Aux Dervallières, c'est la place des Dervallières et les abords. Il y a aussi le Hangar à bananes, qui nous pose toujours souci, surtout le cheminement, quand on va du Hangar vers le centre-ville où parfois, des personnes en situation de faiblesse, pour un certain nombre de raisons, font l'objet d'agression. À Malakoff, c'est rue d'Angleterre et dans différentes rues de ce quartier. Nantes nord, naturellement, n'est pas oublié, et à Nantes est, c'est le Centre de gros.

Comme je sais que vous allez poser de nombreuses questions, je vais m'en tenir là je reviendrai sur certains aspects dans les réponses.

Mme le MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Nous sommes rassurés et contents de voir cette délibération sur nos tables aujourd'hui, puisque nous demandions effectivement l'installation de la vidéo-protection depuis plusieurs années. Le fait de savoir que votre adjoint à la sécurité a changé d'avis, rejoint notre avis, est une bonne nouvelle pour la Ville de Nantes. Finalement, c'est un peu comme pour la maison de la tranquillité publique, que nous avons proposée en 2013, et qui a vu le jour en début d'année. Nous nous sentons donc très motivés pour vous présenter des projets nouveaux.

Sur l'aspect technique, cette délibération donne un certain nombre d'informations. Sans entrer dans les détails, nous avons trois questions. Premièrement, avez-vous plus d'informations sur les coûts d'installation, sur les coûts de fonctionnement ? Nous ne sommes pas inquiets,

IV – 25

puisqu'il nous savons qu'avec les PV de stationnements qui vont doubler et qui tombent un peu au même moment, il y a peut-être, comment dirais-je, de nouvelles sources de financement.

Deuxième question : quid de la gestion du service ? Vous avez effectivement parlé de 18 personnes, en détaillant la répartition des postes. Quelle sera leur formation ? D'où viennent-ils ? Est-ce que ce sont des APJ, des policiers municipaux, des gardiens de la paix ou simplement, des techniciens ? Je pense que c'est une question importante au regard de l'installation du comité d'éthique, dont nous parlerons par la suite. Ma dernière question, ce sont ces 97 caméras dont vous parlez.

Notre question est la suivante : est-ce que c'est un jet d'installation, est-ce un premier jet ? Est-ce que cela va évoluer ? Est-ce que les 200 caméras sur la totalité de la métropole sont bloquées dans leur nombre ? Comment cela a-t-il été décidé ? L'idée est d'avoir plus d'informations sur la façon dont les choses ont été décidées au niveau du nombre, notamment sur les questions techniques du modèle de caméra, qui permet peut-être d'aller plus loin, parce que le nombre nous paraît un nombre de démarrage.

Quant au comité d'éthique, je pense que nous en parlerons à la prochaine délibération. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, tout d'abord, j'apporterai tout mon soutien à cette délibération, qui va dans le bon sens. Je tiens à saluer la méthode parce que vous avez essayé d'associer l'ensemble des maires de la métropole. Effectivement, la question de la sécurité dépasse largement la question du territoire nantais, et c'est un bassin de vie globale qu'il faut traiter en offrant à tous les maires la possibilité de recourir à ce service. Vous témoignez de votre capacité à avoir connaissance d'un problème assez large.

S'agissant de cette vidéo-protection, je tiens à souligner que c'est un bon dispositif, et que c'est un des outils, parmi l'arsenal, qui doit nous amener à renforcer la sécurité. Les dispositifs de surveillance, de sanction, mais aussi de prévention, ne doivent pas être oubliés. J'ai bien entendu la réserve qu'avaient un certain nombre d'élus de votre majorité sur ce dispositif et notamment, sur la nécessité d'accompagner aussi socialement, au plus près du terrain, cette question de sécurité.

C'est pourquoi je voulais vous faire une proposition. Vous savez que le gouvernement travaille à la mise en place d'une police de sécurité du quotidien. Il a été décidé d'expérimenter cette police de sécurité du quotidien, qui a pour objectif de mailler le territoire, de retravailler à l'ilotage, de travailler à la proximité, au traitement de la proximité, à la fois du lien social, mais aussi du sentiment de sécurité. Il me semblerait intéressant, sachant que vous défendez le caractère innovant des territoires, de pouvoir, à l'échelle de la ville ou peut-être même à l'échelle de l'agglomération, porter une candidature structurée qui permettrait de marcher sur deux pieds, c'est-à-dire, à la fois, de développer ce dispositif de vidéo-protection, mais aussi d'offrir, via la politique que va développer le gouvernement, une politique plus humaine sur le terrain, sur le territoire. Voilà la proposition que je souhaitais vous formuler à l'occasion du vote de cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un point, avant de continuer les prises de parole, sur le dernier point, qui est un point hors délibérations, mais qui est effectivement un point important, pour vous informer, mais c'était dans la presse les derniers jours, qu'effectivement, Nantes se positionne sur ce sujet. J'ai donné personnellement mon accord à la Préfète, lors d'un échange, la semaine dernière, pour dire que oui, nous sommes ici attachés à ce que l'on appelait avant la police de proximité, et que toute initiative qui va dans le sens de remettre une autorité bienveillante, rassurante, de liens et de quotidien dans les quartiers nous intéresse.

Nous avons fait une proposition complémentaire, celle de pouvoir travailler avec d'autres grandes villes, dans le cadre de France urbaine, parce qu'il faut aller au-delà de la proposition qui, aujourd'hui, à juste titre, est positivement mise sur la table. Nous travaillons donc dans le

IV – 26

cadre de France urbaine, avec d'autres grandes villes, sur les conditions de réussite de cette mise en application.

Je reprends l'ordre des prises de parole. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Monsieur Grélard, vous avez effectivement évoqué quelques bémols au sein de notre majorité, et c'est vrai qu'au titre du groupe des écologistes et des citoyens, ainsi que des élus de l'UDB, nous avons quelques interrogations par rapport à ce troisième volet de la démarche autour de la sécurité et de la tranquillité publique. Il est vrai que la demande de sécurité de nos concitoyens est forte : les difficultés existent, les situations sont parfois invivables, complexes, dangereuses. La tension est palpable dans notre société, dans nos quartiers, et de nombreux faits de violence sont rapportés dans la presse et participent à alimenter un sentiment d'insécurité.

Le groupe écologiste et citoyen et les élus UDB prennent toute leur part pour apporter des réponses adaptées à ces questions d'insécurité. Nous saluons d'ailleurs au passage le travail de Gilles Nicolas, notre adjoint à la tranquillité publique. Nous avons soutenu d'ailleurs le déploiement de l'îlotage, la création de la Maison de la tranquillité publique ou encore la mise à disposition de caméras de vidéosurveillance mobiles dans le cadre d'enquêtes judiciaires sous contrôle de la magistrature. Cet outil a d'ailleurs démontré son efficacité depuis son installation et chacun de nous comprendra aisément qu'une caméra mobile anonyme a toute son efficacité, alors qu'une caméra fixe pose un certain nombre de difficultés. Nous avons vu ce thème tout à l'heure sur les cercles sur l'écran : autour de ces cercles, il y a de grands espaces nantais qui ne sont pas couverts par les caméras, et les trafics peuvent aisément se déplacer. Nous nous demandons donc si ce n'est pas un déplacement des problèmes.

Notre liste écologiste et citoyenne s'est opposée au déploiement de la vidéo-surveillance lors des élections municipales, considérant qu'elle était coûteuse et inefficace pour répondre au sentiment d'insécurité des Nantaises et des Nantais.

Dans toutes les villes qui l'ont adoptée, il n'existe pas de lien direct entre la baisse de la délinquance et les zones vidéo-surveillées. Nous tenons d'ailleurs à rappeler que nous avons connu cet été, dans les trams et bus, une augmentation des incivilités, alors que depuis longtemps, les caméras existent dans ces moyens de transport. Cela n'a pas réduit en tout cas le sentiment d'insécurité d'un certain nombre de Nantais par rapport à ces transports publics. Pourquoi ? Parce que ces actes de délinquance sont bien souvent commis de façon impulsive : alcool, drogue, excès de colère, et que la caméra, derrière, n'est pas un élément dissuasif.

L'extension de la vidéo-surveillance sur l'espace public n'apportera donc pas de réponse supplémentaire pour agir en amont et durablement sur des comportements de délinquance et de violence.

C'est pourquoi nous nous positionnons pour continuer à mobiliser nos énergies et nos ressources financières là où c'est utile, dans la présence humaine, dans la médiation, dans la création de liens avec les habitants. À travers la mission prévention, avec les médiateurs dans les différents quartiers de la ville, avec la brigade de contrôle nocturne ou encore les îlotiers, nous agissons quotidiennement pour désamorcer les conflits, dialoguer, sensibiliser, rassurer.

Nous le savons et vous l'avez annoncé, la vidéo-surveillance ne sera qu'un outil parmi d'autres et ne deviendra pas l'alpha et l'oméga de notre politique locale de tranquillité publique. Nous nous interrogeons néanmoins sur la dynamique que nous allons créer sur notre territoire. Qu'en sera-t-il demain, lorsque les habitants, s'apercevant que deux ou trois caméras ne suffisent pas, nous demanderont d'en installer d'autres ? Ne faudrait-il pas les déplacer dans les halls d'immeubles, dans d'autres rues, et ne sommes-nous pas, finalement, dans une course sans fin d'installation de caméras ?

D'autres solutions existent, mais ne dépendent pas toujours de notre ressort. Notons par exemple la pénalisation de l'usage du cannabis, et donc sa vente illicite, qui occasionne une occupation de certains espaces publics, empoisonne la vie des habitants et mobilise beaucoup

IV – 27

d'énergie de la part des forces de l'ordre. En dépénalisant le cannabis, cette énergie pourrait être réorientée, comme cela existe dans de nombreux pays.

Nous nous interrogeons également sur le glissement de la mission de notre police municipale, dont le rôle est d'intervenir dans le cadre de la gestion de l'espace public et de la prévention. On rappelait d'ailleurs ce matin dans la presse le métier de policier municipal, en mettant bien à l'ordre du jour la question de la prévention, de la médiation, et certainement pas un rôle de police. La lutte contre la délinquance ou la répression ne doivent pas être de la responsabilité des agents municipaux. Or la vidéosurveillance est bien un outil qui vise à surveiller et intervenir si nécessaire.

Le partenariat collectivité/État est à encourager, certes, mais l'État doit assumer ses missions de sécurité nationale et aussi les dépenses induites. Et les 20 % de frais supportés par l'État pour l'investissement dans les caméras seront une bien maigre compensation par rapport au coût annuel des caméras et du CSU dont notre collectivité sera désormais tributaire.

Nous attirons d'ailleurs votre attention sur l'annonce du ministre de l'Intérieur du retour d'une police de sécurité du quotidien. M. Grélard en parlait tout à l'heure et effectivement, nous accueillons de manière plutôt favorable cette annonce, qui nous amène d'ailleurs à nous interroger sur la question du calendrier. N'a-t-on pas intérêt à attendre que cette police s'installe pour voir comment nous pouvons travailler les collaborations ? Évidemment, le bémol, par rapport à l'annonce de cette police de proximité, c'est aussi la baisse des dotations aux collectivités locales, que ce soit sur les 13 milliards annoncés, que ce soit sur les politiques de la ville, que ce soit sur les questions du logement et des bailleurs sociaux, qui réduisent de fait la capacité de nos services publics sur les territoires.

Quelques mots enfin sur la création du comité d'éthique, qui aura notamment pour objectifs de contrôler l'activité des caméras, le respect du droit à l'image ou encore, de donner son avis sur les secteurs vidéo-surveillés. C'est un dispositif intéressant, car il réunira différents regards, différentes opinions, avec des personnalités qualifiées, des élus, des associations et des citoyens. Mais rappelons qu'un outil sans éthique augmente les risques de dérive liberticide. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur l'absence d'un comité d'éthique à l'échelle métropolitaine, puisqu'il n'est posé aujourd'hui qu'à l'échelle municipale. Mais nous aurons l'occasion d'en parler prochainement.

Sans surprise, les groupes écologiste et citoyen et UDB voteront contre la mise en place de la vidéosurveillance à Nantes. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Vous me permettrez d'aborder les deux délibérations qui sont intimement liées dans la même intervention globale.

Chacun peut le constater, la question de la sécurité, ou plutôt de l'insécurité, voire du sentiment d'insécurité, traverse notre société. Si notre majorité municipale a investi cette question sans tabou, sans dogmatisme, avec détermination, si notre ville demeure attractive, Nantes n'est toutefois pas épargnée par les problèmes liés à la sécurité et à la tranquillité publique.

C'est un sujet délicat, parce qu'il relève souvent de l'intime, de convictions éthiques personnelles, mais aussi de la réalité de la délinquance et de ses victimes. Parce qu'il fait débat parmi toutes les sensibilités politiques, nous abordons ce débat dans le respect de chaque opinion et avec l'ambition d'une discussion sereine, concrète et responsable. Personne n'est détenteur d'une vérité absolue dans ce domaine. Pour notre part, nous considérons que la vidéo-protection peut trouver sa place dans l'ensemble du dispositif diversifié à l'œuvre dans ce domaine : police nationale, police municipale, médiateurs, brigade de contrôle nocturne, agents de surveillance de la voie publique, service communal d'hygiène, service de sécurité civile et mission prévention..., sans oublier les services et associations œuvrant dans le domaine judiciaire.

IV – 28

Encore un sujet sur lequel Édouard Philippe aura certainement l'occasion d'entendre des revendications, des mécontentements, dans son programme de la journée.

En tout cas, nous partageons les attendus santéprésentés par cette délibération : protéger, rassurer, intervenir, élucider, même s'ils me rappellent furieusement, tu m'en pardonneras, Gilles, le mot d'ordre de Clarence Bodiker, alias Robocop : *Protect the innocents, uphold the law, serve the public trust*. Chacun sait qu'un équipement, quel qu'il soit, n'est pas en mesure de régler un problème à lui seul. S'il est possible d'imaginer Sisyphe heureux, Robocop, lui, ne l'est assurément pas. Gardons-nous, donc, des effets d'annonces consistant à annoncer l'arrivée de la vidéo comme déterminante pour la sécurité des Nantaises et des Nantais, à polémiquer sur les avancées et les retards. Ce n'est d'ailleurs pas ce qui nous est présenté.

La politique de tranquillité publique, que je n'hésite pas à qualifier de gauche, conduite par mon ami Gilles Nicolas, repose à Nantes sur un dispositif d'ensemble : des moyens humains supplémentaires, avec l'arrivée de nouveaux policiers municipaux affectés à l'ilotage, une Maison de la tranquillité publique pour faciliter l'échange, l'information des Nantaises et des Nantais et la résolution d'un certain nombre de leurs problèmes. C'est aussi le renouvellement et l'amélioration de l'équipement de la police municipale.

C'est enfin, avec les dossiers examinés aujourd'hui, l'expérimentation d'un usage mesuré de caméras vidéos. Avec cet ensemble, nous voulons couvrir la gamme entière de ce qui est en notre pouvoir pour peser sur la situation en tant que collectivité, sans illusion, sans démagogie et en répondant globalement aux réserves qu'ont pu exprimer les élus communistes et républicains :

- avec la mutualisation de quatre villes et l'adhésion à un service commun métropolitain, nous pouvons nous doter d'un dispositif sérieux de ressources et d'utilisation des images, au contraire de nombreuses communes qui ont installé bien plus de caméras qu'il ne leur est possible de traiter ;
- avec un nombre de caméras raisonnable et limité qui ne se concentreront ni dans le centre-ville ni dans certains quartiers, mais dans un équilibre territorial propre à traiter des situations disparates. Et il nous faudra être en capacité d'expérimenter, d'évaluer, de modifier notre dispositif pour lutter contre les effets de déport de la délinquance qui accompagnent aussi ce type d'installation ;
- avec la création du comité d'éthique, nous y viendrons tout à l'heure, mais j'en dis un mot, parce que nous sommes profondément attachés aux libertés individuelles et collectives, dont nous saluons le contenu du contrat d'engagement et les prérogatives dont il disposera. Sa composition est le gage d'un fonctionnement réussi et nous invitons les associations et syndicats qui ont émis des doutes sur l'utilisation de la vidéo à y participer. Ce que nous faisons, nous le faisons en transparence et avec l'exigence d'un retour d'expériences critiques.

Enfin, nous mesurons parfaitement combien la réponse à la criminalité réside dans la nécessité de la mobilisation de fonctionnaires supplémentaires dans la police comme dans la justice. Une caméra n'a jamais arrêté personne et la police municipale doit se concentrer sur ses missions. De ce point de vue, je suis assez étonné de l'intervention de mon collègue Nicolas Martin : la position de la majorité de notre municipalité est de ce point de vue parfaitement claire sur les missions de la police municipale.

Mais nous pensons, en revanche, que le dispositif présenté doit permettre d'engager un dialogue nouveau, une interopérabilité nouvelle et, pour nous, des exigences nouvelles envers la police nationale, notamment en ce qui concerne l'élucidation des cas que les habitants de nos quartiers ne manquent pas de nous signaler et qui sont parfois d'une extrême gravité.

Et puisque l'occasion m'en est donnée, je salue à nouveau, puisque je l'ai déjà fait, l'action déterminée et parfois déterminante de Johanna Rolland et de Gilles Nicolas pour obtenir de la préfecture les engagements et les moyens nécessaires. L'implantation de caméras n'est donc pas le point d'orgue de notre dispositif, la chronologie des choix que nous avons fait a un sens : mais c'est un outil qui peut compléter un dispositif. Comme chaque outil, il dépend de sa

IV – 29

qualité, mais aussi de l'utilisation que l'on en fait. Il pourra donc être utile, à condition que nous tenions bon sur l'ensemble du dispositif : prévention, présence humaine, exigence vis-à-vis de la police nationale et exigence d'éthique quant à son utilisation. Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que l'exigence de sécurité des Nantaises et des Nantais est forte et légitime. Chacun a le droit de circuler librement, de jour comme de nuit, dans tous les lieux de la ville, de vivre dans un environnement sûr et apaisé. Notre équipe municipale s'est engagée en ce sens et l'a démontré, cela a été rappelé plusieurs fois, d'abord par la création de la Maison de la tranquillité publique et aussi par le recrutement d'une vingtaine de policiers municipaux supplémentaires. Nous saluons cette méthode, à laquelle nous prenons toute notre part, et qui consiste à investir davantage dans la médiation et à apporter plus de présence humaine dans l'ensemble des onze quartiers nantais.

Le déploiement de l'îlotage de proximité représente pour nous un véritable pas en avant dans notre approche municipale de prévention et de sécurité. La présente délibération nous propose de renforcer et compléter ce dispositif global, dont le noyau essentiel reste la présence humaine de terrain, par la mise en place de la vidéo-protection, en mobilisant des moyens financiers importants.

Certes, nous pensons que c'est un outil supplémentaire à l'exercice des métiers liés aux missions de tranquillité publique. La Ville de Nantes assume ainsi sa part de responsabilité en épaulant les services de l'État et en permettant l'apport d'éléments objectifs et tangibles pour la résolution d'enquêtes. Nous saluons nous aussi dans le même temps la création d'une police de sécurité du quotidien et nous souhaitons nous aussi que Nantes soit un territoire pilote pour sa mise en place en coordination avec l'ensemble des services municipaux. Nous sommes convaincus que la réponse doit ainsi être globale, principalement humaine, mais aussi technique, lorsque c'est nécessaire.

Aussi, nous avons conscience des risques que peut induire la mise en place de la vidéo-protection à grande échelle. Nous serons très vigilants à ce que le comité d'éthique, dont nous saluons la création, dispose de toutes les données et de tous les documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Nous savons également que les caméras ne permettent pas d'élucider 100 % des enquêtes.

Mais l'opportunité d'en élucider plus aujourd'hui nous semble importante à saisir. De plus, même si ces dispositifs ont tendance, il est vrai, à déplacer le problème, nous devons avoir conscience que pour certains habitants, ce déplacement est le début d'une solution. Nous rappelons donc que nous ne sommes pas, comme la plupart des élus des grandes villes et grandes métropoles, des défenseurs inconditionnels de la vidéo-protection. Nous préférons des villes sans, car il s'agit bien pour nous de privilégier la présence humaine de terrain, en proximité et au plus près des citoyens. Nous devons continuer à construire une relation de confiance et à agir à notre niveau pour favoriser le « bien vivre ensemble », tout en répondant aux problèmes quotidiens des habitants. Notre méthode et notre approche globale s'inscrivent bien dans ce sens.

C'est bien cette approche globale qui nous amène aujourd'hui, trois élus du groupe écologiste et citoyen, Mounir Belhamiti, Benoît Blineau et moi-même, en conscience, à voter pour cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, en introduction, je vais dire que je m'associe intégralement aux propos et aux interventions, que j'ai trouvés de grande qualité, d'Aymeric et de Cécile. Je fais quand même le constat que pour une fois, nous sommes tous d'accord. La question aujourd'hui n'est pas d'être pour ou contre la sécurité. La question, aujourd'hui, est bien de savoir pourquoi l'on veut agir pour la sécurité, la tranquillité et comment l'on agit.

IV – 30

Pourquoi veut-on agir ? Vous l'avez tous dit à plusieurs reprises, mais moi, je voudrais insister. Pourquoi agit-on pour la sécurité ? Le groupe que je représente le dit clairement depuis longtemps : la sécurité est un droit. C'est un droit essentiel. La sécurité est un enjeu de cohésion sociale. On le voit tous les jours, on le sait tous les jours, les Nantaises et les Nantais nous le disent au quotidien lorsqu'on les rencontre, lorsque l'on discute, lorsque l'on échange : la sécurité est un droit. Et pour notre groupe, agir pour la sécurité et la tranquillité publique, c'est d'abord et avant tout agir pour l'égalité, pour l'égalité de tous les Nantais, où qu'ils habitent, où qu'ils travaillent, dans le centre-ville comme dans les quartiers populaires. Cela, c'est le pourquoi.

Comment agissons-nous ? Ce n'est pas très compliqué, il n'y a pas de surprise, il n'y a pas de revirement, contrairement à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure. Aujourd'hui, nous faisons simplement ce que nous avons annoncé dans le programme. Nous assumons ce que nous avons porté dans le programme municipal. Nous avons prévu plusieurs étapes et aujourd'hui, nous arrivons à la dernière étape, qui avait été programmée dès 2014.

Vous l'avez dit à plusieurs reprises, nous avons d'abord programmé d'investir dans les moyens humains, et nous l'avons fait, puisque nous avons recruté 20 nouveaux policiers municipaux. Nous avons mis en place un îlotage de proximité et nous avons amélioré les outils et les équipements de nos agents municipaux. Dans un deuxième temps, nous avons dit que nous ferions la Maison de la tranquillité publique, et nous l'avons fait. Nous avons ouvert cette Maison de la tranquillité publique, qui démontre, après six mois d'activité, à quel point elle répond aux attentes et aux besoins des Nantais, qui démontre, après six mois d'activité, sa pertinence. C'est un dispositif qui est unique en France.

Mais c'est un dispositif qui remplit les objectifs qu'on lui avait fixés, puisque plus de 400 appels par semaine sont reçus dans cette maison, puisqu'il y a plus de 13 000 visites sur le site dédié. Et aujourd'hui, nous arrivons à la dernière étape de ce que nous avons programmé, c'est-à-dire la mise en œuvre de la vidéo-protection. Je vais peut-être insister sur ce mot de « vidéo-protection » et pas de « vidéosurveillance », parce qu'il y a une nuance.

Moi, je crois très fortement au sens des mots et la vidéo-protection, ce n'est pas la vidéosurveillance, qui, elle, est juste l'installation de caméras dans l'espace public, sans aucun suivi et réaction au visionnage de ces images, alors que la vidéo-protection, cela a été très bien expliqué par Gilles, a un vrai objectif de protection. La vidéo-protection n'a de sens que si elle est accouplée à un centre de supervision, à une salle qui recueille, qui lit les images et qui permet de réagir aux images. La vidéo-protection, pour nous, à Nantes, n'a de sens aussi que si elle se fait partout, pour tous, pas uniquement dans le centre-ville, mais bien dans tous les quartiers de Nantes, et qu'elle concerne donc tous les habitants de Nantes. C'est aussi cela, notre vision de l'égalité.

Le Centre de vidéo-protection, c'est cet outil qui est présenté aujourd'hui, qui est un outil qui va permettre la mise en place des caméras et de la vidéo-protection, là encore, grâce à un investissement en moyens humains, parce que cela n'a d'intérêt que s'il y a des hommes ou des femmes, derrière, qui regardent et qui réagissent aux images qu'ils voient. C'est cela qui a du sens, ce n'est pas juste d'installer des caméras dans des espaces publics. Et pour toutes ces raisons, parce que la vidéo-protection respecte le contrat que nous avons passé avec les Nantais en 2014 et parce que la vidéo-protection est mise en place à Nantes avec un souci de l'égalité, de l'efficacité, de l'éthique et donc, du respect des libertés publiques, et parce qu'elle est mise en place avec toute la conscience des responsabilités que nous prenons et que nous assumons, pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra les deux délibérations.

Mme le MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Quelques points. D'abord, il n'y a pas de faux débat entre nous, nous avons souvent eu l'occasion de discuter avec Gilles Nicolas sur les questions de sécurité. Je sais que nous partageons au moins à 95 % la même approche. Ensuite, et cela a été dit, je suis d'accord avec Élisabeth Lefranc, il est important de respecter les contrats démocratiques passés. Madame le Maire s'est engagée sur la vidéosurveillance, nous nous

IV – 31

sommes engagés contre, chacun défend sa position et je crois que c'est important, dans le débat démocratique, qu'effectivement, les positions soient défendues. Ce que l'on peut regretter, et cela a été dit avant moi, c'est que ce débat vient probablement un peu tard par rapport aux évolutions en cours.

J'ai souvent l'occasion d'être extrêmement critique par rapport au gouvernement actuel, mais cette idée de retour de police de proximité, même s'il n'est pas encore très, très clair que nous soyons prêts à nous y engager, fait que nous aurions pu attendre pour revenir sur la vidéo-protection face à un débat qui a changé. Je pense que l'important est de savoir si l'on va ou non véritablement remettre des polices de proximité sur l'ensemble du territoire. C'est cela, le débat essentiel. C'est l'occasion de dire que nous avons vécu une décennie catastrophique. Les deux ministres de l'Intérieur qui se sont succédé, Nicolas Sarkozy et Manuel Valls, ont fait n'importe quoi, et derrière, on « rame » pour reprendre le contrôle de l'espace public. Je crois que dans le débat, il faut le redire. Il y a eu de l'irresponsabilité chez les ministres de l'Intérieur qui se sont succédé et nous avons perdu, du coup, une partie du contrôle de l'espace public.

Néanmoins, et moi, je voterai contre cette délibération, je pense, y compris dans la manière dont cela a été présenté par Gilles Nicolas, qu'il y a aujourd'hui dans le débat une double résignation et peut-être un peu un manque d'ambition. La double résignation, c'est d'abord de dire que finalement, on répond à une pression de l'opinion publique, et de l'opinion publique nantaise, qui pense que les caméras vont être un élément de leur propre sécurité et qu'il est difficile aujourd'hui, face à un problème réel, et nul ne doute de ce sentiment d'insécurité, de résister à cette pression-là. Cela a été dit.

C'était le point 2 des quatre points qui ont été présentés. C'est une forme de résignation. Mais la deuxième résignation, et c'est celle-là qui, à mon avis, est problématique dans le débat sur la vidéosurveillance, qui est plus une vidéosurveillance qu'une vidéo-protection, on peut utiliser les mots que l'on veut, mais c'est quand même cela, c'est que derrière la vidéosurveillance, il y a le sentiment que l'on ne peut pas tenir la totalité de l'espace public. C'est cela, fondamentalement, les caméras. C'est dire, y compris dans la manière dont on va les disposer ici, qu'aujourd'hui, on n'a pas les moyens de tenir la totalité de l'espace public, donc que l'on va concentrer des moyens sur des éléments clés y compris de l'espace public du « vivre ensemble ». Parce que si l'on met des caméras de vidéosurveillance sur les places, c'est pour maintenir du « vivre ensemble ». Mais on sait très bien que derrière, il y aura des espaces qui, eux, ne seront pas évidemment sous vidéo et que l'on va déplacer les problèmes.

Et dans un certain nombre de territoires, je ne dis pas le territoire nantais, nous n'allons pas nous faire de faux débat entre nous : on sait que des valeurs communes nous animent, mais dans un certain nombre de territoires, en France, derrière l'installation de la vidéo, il y a l'acceptation que le territoire ne sera pas traité de la même manière suivant les endroits. C'est cela, le fond idéologique qui est derrière la vidéo, en partie. Quand je dis que derrière le fait que nous, nous y allons aussi, il y a également ce risque-là, c'est que nous n'allons pas au bout de notre ambition.

Dans l'agglomération nantaise, et la ville de Nantes en particulier, nous avons la chance, même si nous avons aussi des difficultés, d'avoir un territoire encore extrêmement construit en termes de vie sociale, avec des associations fortes, et le débat sur les contrats aidés, c'était cela, un territoire plutôt plus riche que d'autres, donc avec des moyens, et les moyens que nous mettons sur la vidéosurveillance, nous ne les mettons pas...

Parce qu'il faut quand même faire le calcul : 20 équivalents temps plein de police de proximité, mais le coût de la vidéosurveillance, entre l'investissement et le Centre, ce sont à peu près 30 équivalents temps plein. On peut discuter à un ou deux temps plein près, mais entre l'investissement et les gens qui sont derrière à regarder les caméras ou à animer les dispositifs de suivi des caméras, cela doit être à peu près de cet ordre-là. C'est-à-dire que nous, nous avons les moyens, et en plus, nous sommes d'accord sur le fond, là-dessus, de garder probablement ce territoire comme territoire exemplaire, parce qu'il ne va pas trop mal, de reconquête de la totalité de l'espace public. Et si je vote contre, c'est parce que je pense

IV – 32

qu'aujourd'hui, on passe symboliquement l'autre message. Cela ne nous empêchera pas de reconstruire de l'ambition, mais je pense qu'il est important aujourd'hui que certains disent : « attention » et votent contre cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci. Je n'avais pas prévu d'intervenir...

Mme le MAIRE – Vous êtes donc deux, avec Ronan Dantec.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Cela me fera sans doute un point commun avec Ronan Dantec. Nous n'en avons sans doute pas beaucoup d'autres, mais cela en fait au moins un. Mais je vous avoue que j'ai été extrêmement choqué des propos de notre collègue Nicolas Martin, qui, finalement, nous explique ce matin qu'il ne faut pas, comme nous le pensons depuis longtemps, d'ailleurs, parce que Madame Lefranc a beau nous faire une analyse sémantique et nous expliquer qu'il y a toujours eu un attachement des majorités successives à la sécurité, la réalité, c'est qu'il y a eu dix ans de retard et que Jean-Marc Ayrault, avec son adjoint de l'époque, était féroce opposé à la vidéo-protection, terme que nous avons d'ailleurs toujours préféré à celui de vidéosurveillance.

Mais quand Monsieur Martin dit ce matin, pour résumer, qu'il vaut mieux être du côté des délinquants, finalement, en supprimant un certain nombre de crimes et de délits pour éviter que la justice ne soit mobilisée et que les forces de l'ordre ne soient accaparées par des comportements qui aujourd'hui, possèdent une qualification pénale, nous, nous faisons clairement le choix d'être du côté de la justice et des victimes. C'est évidemment une différence fondamentale entre nos approches et je le redis : j'ai été extrêmement choqué par l'intervention de Monsieur Martin au nom des collègues écologistes.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un mot quand même, Monsieur Bainvel. Je ne peux pas laisser dire, et vous savez ma position très claire sur l'engagement en matière de vidéo-protection parce qu'effectivement, cela faisait partie de mes engagements en 2014, mais je ne peux pas vous laisser dire, dans cette assemblée sérieuse, que Nicolas Martin dit publiquement qu'il se situe du côté des délinquants. Je crois que ce débat est un débat important, que la question de sécurité est une question suffisamment importante pour le quotidien des Nantais pour que l'on ne se laisse pas aller à des abus de langage, qui ne sont pas honnêtes intellectuellement. À aucun moment, un adjoint de mon équipe n'a dit qu'il se situait du côté des délinquants. Je vous invite à garder un petit peu de mesure.

Monsieur Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Le 30 septembre dernier au matin, les Nantais ont pu vous voir accompagnée d'Alain Robert, tranquillement installés place Royale, dans le cadre de l'opération « regards croisés, rencontres de quartiers d'automne ».

Mme le MAIRE – Je vous interromps une seconde : ce n'était pas le matin, c'était l'après-midi, et il n'y avait pas qu'Alain Robert. Je ne vous trouve pas très sympathique pour toute la majorité qui était mobilisée.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – C'était l'occasion de le saluer. Je ne devais pas être bien réveillé.

Mme le MAIRE – Je vous laisse poursuivre, mais là aussi, le sérieux, Mesdames et Messieurs, le sérieux et la précision...

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Effectivement. Je vous remercie. Si je peux quand même continuer...

On aurait pu croire à ce tableau idyllique. On y croirait d'ailleurs, si nous ne savions pas que ce 30 septembre après-midi était le dernier jour d'une toute autre opération éphémère : celle d'un renfort de CRS, certes efficace, qui aura duré quatre semaines.

IV – 33

Les habitants eux-mêmes ont goûté cet état de grâce... Quelques instants... Jusqu'au moment où ils ont réalisé que le calme qui résidait dans leur quartier, aurait dû être le calme de tous les jours !

Évidemment, dès le lundi, zadistes, dealers, vendeurs à la sauvette et autres perturbateurs du quartier étaient de retour.

À la demande des habitants, Madame le Maire, mais aussi des commerçants, dont certains, je vous l'assure, sont dans des situations désespérées et peu enviables, et nous en rencontrons régulièrement, et cela aussi, c'est du concret et de la précision, vous êtes cordialement invitée à vous rendre dans ce même quartier, en dehors de toute opération de sécurité, un soir de semaine à partir de 20 heures.

Cette opération « rencontres de quartiers d'automne », Madame le Maire, et vous le savez parfaitement, n'est rien d'autre qu'une opération de communication, un déni de réalité. Réalité qui n'aura pas tardé à refaire surface, parce que pour répondre aux problématiques de sécurité de notre ville, il faudra traiter les choses beaucoup plus en profondeur.

Nous votons enfin aujourd'hui la mise en œuvre de la vidéo-protection après que nous l'avons maintes fois demandée. Cette décision nous paraît aller dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Comment dire ? À un moment, il faut quand même faire preuve d'un peu de rigueur sur les sujets que l'on aborde. Un, la présence des forces de police nationale. J'espère que dans cette assemblée, tout le monde sera à mes côtés, effectivement, pour demander à l'État de prendre toutes ses responsabilités sur le sujet. Soyons clairs. Quelle est la question, aujourd'hui, à l'échelle nationale ? Elle est de deux natures.

Un, il y a eu, suite à l'état d'urgence, et on peut le comprendre, une mobilisation particulière des forces de police de ce pays sur les questions de maintien de l'ordre public. La conséquence, aujourd'hui, c'est que dans toutes les grandes villes de ce pays, il y a une question sur la présence des forces de police nationale sur le terrain, dans les quartiers. Donc unissons nos forces, unissons nos énergies pour faire passer ce message. Il y a là une vraie question de stratégie nationale en matière de sécurité. C'est un vrai sujet. Ce n'est pas qu'un sujet nantais. C'est un sujet que je partage avec mes collègues maires de grandes villes ou présidents d'autres métropoles. Il y a là une question d'effectifs parce qu'effectivement, il y a eu des choix qui ont pénalisé la police nationale.

Et ensuite, il y a une question d'attribution de ces forces de police en nombre, d'abord, avec cette question : ordre public ou pas ordre public ?, avec la deuxième question : région parisienne ou pas région parisienne ?, mais ensuite aussi en termes d'objectifs et de stratégie de sécurité mise en place. Cela, c'est le premier point. Le deuxième point, je vous en remercie pour l'invitation, Monsieur Stekr-Ridel, mais je vous confirme que la présence des élus de cette majorité dans tous les quartiers de la ville fait partie de notre pratique quotidienne.

Enfin, sur la question de l'opération autour du bilan de mi-mandat, vraiment, je crois qu'on ne peut pas, les uns et les autres, et c'est souvent un point que nous partageons, chaque soir d'élection, se désoler de la montée en puissance de l'abstention et vouloir ne rien changer dans les pratiques politiques, refuser de renouveler la manière de faire. Ce processus de mi-mandat, c'est un choix de transparence. Oui, effectivement, pour la première fois dans l'histoire de la ville, j'assume de mettre sur la table, à mi-parcours, la totalité de ce que nous avons fait, engagé et pas encore réalisé. Pour moi, c'est un véritable exercice démocratique, c'est un engagement pris en 2014 du « rendu compte », de la transparence, de notre capacité d'évaluation des politiques publiques. Derrière, il y a du sens, il y a un vrai choix de gouvernance politique. Vous pouvez ne pas le partager. C'est tout à fait votre liberté, mais je vous invite en tout cas à faire l'effort intellectuel de le comprendre.

Monsieur Nicolas.

IV – 34

M. NICOLAS, Adjoint – Madame le Maire, je tiens, en particulier au regard de votre dernière intervention, à vous remercier tous du débat apaisé, presque, de très grande tenue, de la part de tous les intervenants sur ce sujet. Je vais répondre à certaines questions et à certaines interventions qui me font chaud au cœur parce qu'il est vrai que c'est parfois une délégation où l'on se sent un peu seul. Mais quand on entend certaines choses, on est content d'y être.

Première chose : « j'aurais changé d'avis... » Ce n'est pas tellement le problème. Le problème, Madame le Maire l'a très bien souligné, est que la question de sécurité mérite un débat de stratégie. La vidéo-protection est un outil technique. À partir du moment où l'on confond l'outil et la stratégie, cela pose problème. Je m'adresse là aux politiques responsables. Stratégie, justement... Cela me permet de répondre à d'autres interventions.

Demain, il va y avoir la mise en place de la police territoriale. Ne nous leurrions pas : les gens qui lèvent le doigt pour être candidats, vous croyez qu'il va y avoir des milliers et des milliers de policiers nouveaux et que l'on va créer des UPT, des unités de police territoriale ? Non. Moi, je vous le dis très clairement : c'est un changement stratégique, un changement de paradigme qu'il faut faire pour que l'on ait vraiment une police territoriale. Cela a été dit. Johanna vient de le souligner. C'est une question stratégique. Cela veut dire : qu'est-ce que l'on veut résoudre dans nos villes avec les moyens qui existent ? Les maires des grandes villes sont placés par rapport à une responsabilité de fait sur la sécurité, mais ils ne sont pas en position de droit. Si l'on veut que demain, la police territoriale réussisse, il faut passer de cette responsabilité de fait à cette responsabilité de droit, ce qui voudra dire que l'on pourra juger des objectifs et des moyens qui sont attribués.

Là, on commencera à progresser sur la stratégie de la sécurité dans nos villes. Je redis que la vidéo-protection n'est qu'un outil, parmi cela. S'il n'y a pas un suivi efficace de nos autres partenaires, cela a des effets très limités. Je le partage. J'ai partagé certains moments avec les uns et avec les autres et je n'ai pas eu peur de le dire. Il nous faudra être groupés pour voir l'efficacité avec nos partenaires. Sans cela, nous serons sur un investissement mi-chèvre, mi-chou. Il nous faudra y veiller dans cette fin de mandat. En tout cas, moi, j'y serai vigilant, parce que c'est vrai que c'est un engagement de Mme le Maire et moi, j'y souscris tout à fait, mais je pense aussi que pour que cet engagement soit respecté, il faut que tout le monde le respecte dans son application.

On a parlé de financement. Effectivement, le contribuable, qu'il soit nantais ou d'ailleurs, paie deux fois en matière de sécurité. Il paie une fois à l'État et il paie une fois au niveau local. Et c'est vrai que l'on paie pour la vidéo-protection, mais dans les montants, parlons vrai. L'investissement, c'est 1,4 million. L'investissement, Ronan Dantec, c'est une fois. Après, c'est du fonctionnement. 20 % de FIPD, parce qu'il y a eu une époque où l'on ne jurait que par la vidéo-protection et où il y a toute une partie du fonds interministériel de prévention de la délinquance qui a été affectée à la vidéo-protection. Il y a donc 20 %.

Ces 20 %, j'espère bien que nous allons les avoir. C'est donc 1,4 million moins 20 %. Ensuite, c'est séparé entre 50 % pour la Métropole et 50 % pour la Ville de Nantes. En termes d'investissement, cela fait 540 000 euros pour la Ville de Nantes. Je réponds aux questions. En fonctionnement, les personnels qui y sont affectés, etc., cela fera 342 500 euros. C'est un calcul fait par mes services, et mes services travaillent très bien. Cela fait donc 3 600 euros par caméra, en matière de fonctionnement. On est loin des 30 ETP, parce que ce seraient 30 ETP qui ne seraient pas payés cher... C'est plutôt de l'ordre de huit ETP, le budget de fonctionnement.

Ensuite, sur les autres questions, évidemment, nous sommes sur l'équilibre et si nous avons fait les choses avant, la Maison de la tranquillité publique et l'ilotage, cela avait du sens. Si nous maintenons le fait que la police municipale, ce n'est pas comme la police nationale, et dans la symbolique, sur l'armement également, c'est bien que l'on différencie les choses, et ce sont des positions courageuses. Nous ne venons pas à l'outil de vidéo-protection comme les autres : nous y venons en complémentarité par rapport à notre politique.

IV – 35

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots en conclusion de ce débat, avant de mettre cette délibération au vote. D'abord, je rappelle que pour moi, pour nous, la sécurité fait partie de la bataille pour l'égalité. C'est bien cela, notre sujet : comment, à Nantes, que l'on soit un homme ou une femme, que l'on habite dans tel quartier ou tel autre quartier, que l'on travaille ou que l'on ne travaille pas, que ce soit le jour ou la nuit, on ait le droit à une attention maximum des pouvoirs publics en matière de sécurité. C'est donc bien au nom de la bataille pour l'égalité, je le rappelle, que dès la campagne municipale, en 2014, la première conférence de presse thématique que j'avais organisée était sur la sécurité. Parce que d'ores et déjà, je considérais, tout simplement parce que les Nantaises et les Nantais me l'avaient dit, parce que je l'avais senti sur le terrain, que c'était une attente première.

Eh bien, nous sommes dans le droit fil de la stratégie qui s'est élaborée à ce moment-là, puisque dès cette conférence de presse, et j'invite ceux qui ont la mémoire courte à relire les éléments de cette période, j'annonçais d'abord la mise en place de moyens humains, parce que ma conception en matière de sécurité est globale : d'abord l'éducation, toujours l'éducation, d'abord la prévention, indispensable prévention et ensuite, oui, j'assume que quand c'est nécessaire, la sanction et la fermeté doivent être de mise. Chaque maillon de cette chaîne a du sens parce qu'il fait partie d'une approche globale. Gilles Nicolas, que je veux remercier et saluer pour son implication au quotidien sur ces sujets difficiles, sait comme moi que les outils techniques ne sont que des outils techniques au service d'un projet.

Juste un mot, cher Nicolas, cher Ronan. Non, on ne peut pas attendre, parce que très sincèrement, mon expérience d'élue, de maire sur le terrain chaque jour, mon ami Ronan, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, à Nantes, me fait dire que non, on ne peut pas attendre, parce que je crois profondément, sincèrement, que les Nantaises et les Nantais ne comprendraient pas que nous attendions. Ensuite, nous devons être exigeants, et je compte sur chacun d'entre vous pour que nous soyons exigeants ensemble. Exigeants sur l'évaluation, exigeants sur le rôle du comité d'éthique, exigeants, je le redis, dans la stratégie qui doit être portée par l'État en matière de sécurité et par les grandes villes.

Parce qu'à un moment donné, moi, je veux bien, mais je pose quand même la question : cette municipalité a mis sur la table, depuis le début du mandat, en matière de sécurité, vingt recrutements supplémentaires. C'est considérable, dans le contexte de baisse drastique des dotations de l'État. Elle a mis sur la table l'ouverture de la Maison de la tranquillité publique. C'est extrêmement important. Elle est en train de mettre sur la table la mise en place de 95 caméras 24 heures sur 24. Moi, je tiens à la disposition de l'État l'engagement, en termes d'ingénierie humaine et d'ingénierie financière, que la Ville de Nantes est en train de mettre sur la table, au service des Nantais, au nom de la protection des Nantais en matière de sécurité. Je rappelle que dans la République française, la sécurité pourtant est une compétence de l'État et qu'il y a une raison pour cela.

Il y a deux sujets qui me sont chers et je crois qu'ils vont ensemble, l'éducation et la sécurité. Ces deux sujets sont de compétence régaliennne. Pourquoi ? Pour éviter que selon l'endroit où l'on habite dans notre pays, on n'ait pas la même attention en matière de sécurité. Alors que c'est une compétence régaliennne, la Ville de Nantes fait le choix de s'engager sur ce sujet. À côté de l'addition, que j'ai évoquée là en transparence, moi, je voudrais savoir ce que l'État, à Nantes, depuis 2014, met sur la table en matière de sécurité. Je crois que nous avons besoin de la mobilisation de chacun. Je vous invite maintenant à voter cette délibération.

Le Conseil approuve (14 avis contraires et 1 abstention du groupe de la Majorité municipale).

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Centre de supervision urbain – Contrat d'engagement éthique de la vidéo-protection – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Dans la prolongation de la délibération que nous venons d'avoir, c'est la création, au niveau nantais, je le répète, d'un comité d'éthique. La loi nous oblige à un certain

IV – 36

nombre d'obligations, et c'est contrôlé par la CNIL, en particulier pour l'installation des périmètres, mais en plus, nous, nous avons voulu ce comité d'éthique.

Il sera composé de plusieurs collèges : un collège des personnalités qualifiées, que ce soit le procureur de la République, le directeur départemental, la préfète et autres, un collège des élus, de tous les élus, mais ils ne sont que six dans ce collège, un collège des personnalités indépendantes, choisies parmi les professions de droit, un collège des associations représentatives, puisque l'on parlait des quartiers avec les associations, et un collège des citoyens, choisis parmi les membres du Conseil nantais des usagers de l'espace public.

Cela concernera toutes les caméras qui seront installées sur la ville de Nantes. Ce comité d'éthique, dont je ne détaille pas le fonctionnement, sera présidé par Madame le Maire ou son représentant. Il y aura plusieurs choses qui pourront être mises à l'ordre du jour de ce comité d'éthique, aussi bien le droit à l'information, le droit à la communication, le droit d'inspection, je le dis, ce n'est pas n'importe qui qui va entrer dans le CSU, ce sera sécurisé comme endroit, mais à des moments, si des membres du comité d'éthique veulent faire une inspection, ce sera une possibilité. Le comité sera obligatoirement consulté sur de nouveaux périmètres ou des modifications de ces périmètres et notamment aussi sur tout ce qui peut être le droit à l'accès aux images.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Nous soutenons évidemment la création de ce comité d'éthique. Il est extrêmement important, évidemment, sur un sujet tel que la vidéo-protection, de pouvoir contrôler que la loi s'applique. C'est plus qu'important pour les Nantais. Simplement, dans les éléments que l'on peut lire dans la délibération, la sensation que nous avons, c'est que cela s'approche quand même d'un comité politique, si je peux me permettre, dans la mesure où c'est un comité qui n'a qu'une force de proposition et qui est assez contrôlé. Si l'on prend l'exemple du droit d'inspection, en gros, on a le droit d'inspecter, mais il faut l'autorisation du président du comité. Si l'on demande un document pour contrôler quelque chose, on a également besoin de l'autorisation du président de ce comité. Vous venez d'annoncer que le président de ce comité, mais j'espère que vous allez me corriger, serait le maire ou son représentant.

Notre souhait, évidemment, c'est que le représentant de ce comité soit quelqu'un de non politique, quelqu'un de spécialiste de ces questions, autant sur la question des libertés fondamentales que sur le principe même du fonctionnement de ces caméras de surveillance. C'est un sujet éminemment important, surtout que tous les problèmes que nous pourrions avoir observés ou les réclamations des Nantais seront traités par ce comité. Je pense donc que le dépolitiser est extrêmement important, même si dans le comité, il est évident que les élus doivent siéger. C'est pareil pour la question d'organe consultatif : le maire qui consulte le comité présidé par le maire... J'imagine que vous allez nous éclairer sur ces sujets que nous n'avons pas bien compris.

Mme le MAIRE – Pardon, je n'ai pas bien compris la deuxième partie de votre question. Est-ce que vous pouvez préciser la deuxième partie de votre intervention ? Je n'ai pas compris à quoi vous faites référence.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Excusez-moi. Sur la partie consultative, il est indiqué que le maire pourra demander, sur certaines questions, l'avis du comité d'éthique. Mais il se trouve que si le comité d'éthique est présidé par le maire, cela ne paraît pas forcément toujours objectif dans certaines situations. C'est une précision à avoir de votre part. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Compte tenu de la délibération précédente, il est évident que nous soutenons la mise en place de ce comité d'éthique et qu'effectivement, nous souhaitons qu'il se mette en place, qu'il soit divers, que comme vous l'avez rappelé, il rassemble une grande diversité d'acteurs et d'acteurs citoyens sur ce territoire, qu'il puisse aussi regarder l'évolution de ce dispositif de la vidéosurveillance sur Nantes et qu'il puisse regarder aussi en termes

IV – 37

d'évaluation. Il serait bien que d'ici la fin du mandat, on puisse s'engager sur une évaluation de ce dispositif, maintenant qu'il est voté, pour qu'effectivement, on en mesure les effets.

Mme le MAIRE – Merci. Je suis absolument pour l'évaluation. Cela a été évoqué tout à l'heure et cela fait partie de la manière dont ce dispositif est conçu : une évaluation que je souhaiterais partager, pas simplement une évaluation par la municipalité, mais une évaluation avec un certain nombre d'acteurs. Je vous donne un exemple très concret : les commerçants de Plein centre sont à nos côtés sur la demande de la mise en place de ce dispositif, et je propose qu'ils puissent être associés à cette évaluation. Cela veut dire une évaluation à la fois par nos services, pour pouvoir partager les résultats d'un point de vue quantitatif et d'un point de vue qualitatif, mais aussi une évaluation avec un certain nombre d'acteurs pour pouvoir partager le regard autour de ces sujets.

Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, Monsieur Richard, nous y avons pensé. Nous avons dit : si nous nous mettons président, ils vont tout de suite nous soupçonner. Nous avons fait étudier juridiquement la question et c'est obligatoirement nous qui devons assurer la présidence. C'est juridique et légal. Donc malheureusement, vous serez obligés de nous y subir.

Pour ce qui est de l'évaluation, je partage tout à fait. Cela n'a pas pu être mis parce que nous n'avons pas pu changer le PowerPoint à la dernière minute, mais moi, je souhaite, et tout ce que j'ai entendu me conforte, que nous ayons un réel comité de suivi et d'évaluation, mais technique, qui n'a rien à voir dans l'éthique, pour voir les performances, là où l'on progresse nettement avec la mise en place de ce dispositif. Mais Nicolas, ce sont deux choses différentes. Ce ne sera pas dans le comité d'éthique, ce sera un comité de suivi et d'évaluation.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Choix du délégataire – Contrat de concession – Tarifs 2018 – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Au mois de février dernier, nous avons adopté une délibération de principe visant à soumettre nos activités de centre de loisirs, de centre de vacances à destination des enfants et des adolescents, à une délégation de service public. Le cahier des charges a été établi. La délégation a été lancée et une seule association, l'ACCOORD, actuel délégataire, a déposé une offre. Une discussion s'est donc engagée, une négociation s'est engagée entre l'ACCOORD et la Ville sur la conclusion d'un nouveau contrat de délégation de service public. Le contrat qui vous est proposé pour la période 2018 à 2021 conserve le périmètre actuel, à savoir les accueils de loisirs des enfants de 3 à 11 ans, l'accueil de loisirs des jeunes de 11 à 15 ans, et ce point a été particulièrement important pour nous, et l'offre de séjours de vacances pour les enfants et les adolescents.

Je veux souligner que cette négociation, cette discussion a été conduite avec un esprit tout à fait partenarial, c'est-à-dire en considérant l'ACCOORD pour ce qu'il est réellement, pour ce qu'elle est réellement, puisque c'est une agence, selon son acronyme d'origine, comme une association qui sera pleinement responsable de l'exploitation du service public qui lui est déléguée et qui avait évidemment non seulement son mot à dire dans la manière dont on appliquait et dont on traduisait en actions les orientations de la Ville, car c'est nous qui fixons naturellement les orientations du service public, mais également, la manière dont les choses devaient être gérées.

IV – 38

En réponse à cette commande publique et avec cette vraie discussion partenariale, nous avons aujourd'hui une offre qui sera structurée, comme le souligne la délibération, en trois dimensions :

d'abord, une offre globale, qui a été redéployée pour s'ajuster à la demande, c'est-à-dire mettre les moyens au moment où nous en avons le plus besoin, où les familles en ont le plus besoin, c'est-à-dire notamment en augmentant le nombre de places le mercredi, là où la demande est la plus forte ;

ensuite, une action de médiation renforcée en direction des enfants et des familles pour lutter contre le non-recours à cette offre. Nous voyons trop souvent des enfants et des jeunes, notamment le mercredi après-midi, qui sont parfois à traîner dehors, appelons ça comme ça, alors qu'une offre de loisirs éducatifs leur est proposée. Elle leur serait tout à fait utile et serait pertinente à beaucoup d'égards. Et ce n'est généralement pas la question du financement de cette activité, eu égard à la tarification extrêmement sociale des activités de l'ACCOORD. Il faut donc une médiation renforcée pour proposer, inciter des enfants et des pré-adolescents qui n'utilisent pas ces actions à leur disposition, et leurs familles, naturellement ;

troisième volet, qui n'est d'ailleurs pas sans rapport avec le précédent, le développement d'actions expérimentales, d'ateliers de rue en lien avec d'autres acteurs du territoire, pour offrir aux enfants et aux adolescents la réponse la mieux adaptée, puisque l'accueil de loisirs n'est pas toujours la réponse adaptée à toutes les situations, à toutes les aspirations et à toutes les envies des enfants et des jeunes. Il faut donc arriver à diversifier notre offre, et comme dans beaucoup de services publics, nous sommes dans « l'aller vers », c'est-à-dire ne plus se contenter d'offrir un service et d'attendre que les utilisateurs visés y participent ou l'utilisent, mais vraiment, d'aller à leur rencontre pour adapter le mieux possible l'offre à leurs besoins et à leurs désirs.

Sur le plan financier, car c'est aussi ce qui est important, je voudrais souligner, là aussi, la qualité du dialogue entre nos services, et notamment, la direction du contrôle de gestion, et l'ACCOORD. Vous savez que nous sommes dans une situation où naturellement, aussi bien l'activité que la gestion de nos délégataires doivent être regardées de près, mais dans le respect de l'esprit de partenariat, dans le respect de l'autonomie et de la responsabilité des délégataires.

En l'occurrence, la négociation financière a abouti à quelque chose qui est globalement une stabilisation de la participation financière de la Ville, ce qui représente, de la part de l'ACCOORD, un réel effort de gestion et de qualité d'optimisation, il faut le reconnaître et le souligner. Nous avons un échéancier prévisionnel, sur les années 2018 à 2021, qui tiendra compte naturellement des contraintes auxquelles l'ACCOORD se trouve soumise, surtout si l'offre et l'activité se développent, ce que nous souhaitons, naturellement, c'est-à-dire les obligations qui sont liées à la convention collective à laquelle cette activité se rattache.

Voilà ce que je pouvais vous dire essentiellement sur cette délégation de service public, qui est importante pour la vie quotidienne des familles nantaises et qui est importante pour la qualité éducative, et je voudrais insister là-dessus. L'ACCOORD a une offre qui est reconnue par les familles et par nous-mêmes comme étant de grande qualité éducative. C'est cela, naturellement, au-delà de l'aspect social indéniable d'aide à la ville facile, dit Mme le Maire régulièrement. La ville facile, c'est aussi le loisir éducatif à destination des enfants et des adolescents. Ce contrat de délégation de service public le permet.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci. Plusieurs choses. Tout d'abord, effectivement, l'ACCOORD a un rôle très important dans notre ville et dans la vie quotidienne des habitants et des familles en particulier, et il est vrai qu'ils ont traversé une période difficile avec le changement de l'organisation du temps scolaire. Nous sommes heureux qu'un contrat puisse être signé sur plusieurs années, puisque nous avons vu jusqu'à maintenant une reconduction des contrats sur six mois.

IV – 39

Plusieurs remarques par rapport à ce contrat. Tout d'abord, le fait qu'il n'y a pas eu de réelle possibilité de se comparer, puisqu'il n'y a pas d'autres structures qui ont candidaté. La remise en jeu des DSP est en général l'occasion de regarder comment l'on fonctionne, à quel tarif. En l'occurrence, le fait de n'avoir qu'une offre et la spécificité de la demande empêchent cette comparaison.

Deuxième chose : vous indiquez qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de places. Il y a une nouvelle répartition, nous l'avons bien compris, mais il n'y a pas d'augmentation du nombre de places, alors que nous savons que notre population augmente. Les places sont déjà contraintes, il y a beaucoup de familles qui ne vont pas candidater à l'ACCOORD parce qu'elles savent d'avance que de toute façon, il n'y aura pas de place. Ce phénomène va s'amplifier. Troisième chose, sur la partie budgétaire, comme vous le rappeliez, Monsieur Bolo, il y a effectivement une stabilisation de l'effort de la Ville, et c'est sûrement une bonne chose. Par contre, il y a une augmentation des tarifs de 3 %. Il n'y avait pas eu d'augmentation au cours des deux dernières années, mais sur les deux dernières années, l'inflation a été de 0,2 %. L'augmentation de 3 % nous paraît donc importante. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Alassane Guissé.

M. GUISSÉ, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, la délégation qui va être votée pour quatre ans avec l'association ACCOORD est une bonne nouvelle pour les élus écologistes et citoyens. L'ACCOORD, acteur historique du paysage nantais, a su capitaliser une belle expérience au fil des années et élargir et approfondir son champ d'expertise sur l'offre de loisirs et d'activités socioculturelles, comme Pascal Bolo vient de le souligner. L'ACCOORD, ce sont des centaines de professionnels engagés dans les quartiers nantais.

Affirmer le droit aux loisirs est une priorité pour nous. En complément de l'éducation donnée par la famille et l'école, c'est un pilier éducatif qui participe à la construction du futur citoyen, son autonomie, son ouverture, son épanouissement, son pouvoir d'agir.

Quelques inflexions que nous soutenons particulièrement, Madame le Maire :

- nous incitons l'ACCOORD à poursuivre l'innovation et à développer des partenariats avec d'autres acteurs ;
- nous appuyons aussi l'ACCOORD lorsqu'il est un partenaire ressources et de soutien pour les autres associations œuvrant dans ce champ d'activités. La complémentarité et la diversification des offres fait la richesse de notre territoire ;
- nous soutenons les animateurs qui proposent des actions hors les murs pour toucher davantage de jeunes ;
- nous insistons particulièrement sur les défis à conforter : la vitalité de la vie associative, la place des bénévoles et le dialogue social.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Je voulais souligner l'importance de cette délibération, avec ce nouveau contrat de concession, une délibération qui s'inscrit dans un ensemble, on l'a vu aujourd'hui, de délibérations concernant la politique familiale. C'en est également un volet important. Cela montre la cohérence de l'ensemble de notre politique au service des familles, avec une offre diversifiée, large, et je crois que le renouvellement de cette convention est un choix important, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif de nos dispositifs, des dispositifs que nous souhaitons pour l'ensemble des jeunes de notre ville.

Nous le voyons, c'est une exigence forte, avec des orientations que nous avons fixées dans un contexte contraint, Pascal Bolo l'a rappelé, des efforts à la fois de la part de l'ACCOORD, mais évidemment, des efforts de la part de la Ville, qui maintient ses engagements et son effort financier justement au service des familles.

Je voudrais donner une illustration, parce qu'en tant qu'adjoint de quartier, je peux constater l'ensemble du travail mené au quotidien par l'ACCOORD, avec trois temps récents :

IV – 40

l'organisation de « Clos l'été », manifestation festive qui regroupait tous les secteurs, ludothèques, adultes, ados, centres de loisirs, à la fin de l'été, pour une manifestation qui a regroupé plus de 150 personnes au parc de la Crapaudine, le carnaval inter-écoles, qui permet aux trois écoles du quartier de travailler ensemble et de faire des liens extrêmement forts sur l'ensemble du quartier : de 200 à 300 enfants participent à ce temps important pour le quartier Nantes sud, ou encore, les opérations hors les murs, avec la ludo-bibliothèque de l'ACCOORD, qui a mené cet été tout un tas d'opérations hors les murs pour aller vers les jeunes, aller à leur rencontre. On mesure combien ces dispositifs sont importants pour les familles, pour les jeunes, combien ils peuvent s'avérer efficaces, et l'on peut se réjouir de cette nouvelle convention qui est proposée à notre vote aujourd'hui.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je voulais juste répondre, en remerciant Alassane et Olivier pour leurs interventions, à un souci de Madame Houël que je partage, et même, je partage ses deux soucis, on le verra aussi sur les tarifs. Effectivement, si nous faisons une délégation de service public et dans la situation où nous sommes, où c'est l'opérateur sortant, en quelque sorte, qui est candidat à sa propre reconduction, cela rend d'autant plus nécessaire le fait de faire la remise à plat dont vous parlez. Si j'ai insisté sur cet aspect de véritable négociation, c'est qu'effectivement, il y a eu un travail de fond, de remise à plat de toute la relation contractuelle avec l'ACCOORD, qui a aussi un autre volet, je le rappelle, qui est la convention d'objectifs et de moyens sur l'activité socioculturelle.

Cette remise à plat a été profonde, comme s'il y avait un concurrent ou comme si c'était un opérateur nouveau qui était venu. Je crois qu'il faut insister sur ce point. On aurait pu imaginer que ni l'ACCOORD ni nous ne jouerions le jeu de cette remise à plat. Eh bien si. Cette remise à plat a eu lieu et sur le fond, c'est-à-dire sur les orientations, sur la qualité des prestations et leur configuration au service des jeunes Nantais, et également, sur la question financière. Je voulais donc vous rassurer sur ce point, parce que c'est une préoccupation que nous avons effectivement dès que nous sommes dans des renégociations de DSP.

Ensuite, sur la question des tarifs, ces tarifs restent extrêmement accessibles pour l'ensemble des familles et une comparaison avec l'ensemble des autres villes vous montrera que nous sommes là dans un service qui est extrêmement accessible et qu'aucun jeune Nantais ne peut se trouver privé d'activité de loisirs éducatifs pour des raisons financières. Et je crois que c'est bien là l'essentiel.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Rebouh, Mme Naël, MM. Salecroix, Huard, Martin, Mmes Bassal, Hakem, M. Moreau.

Mme le MAIRE – Juste un mot d'organisation sur la tenue du Conseil, avant de passer à la délibération suivante, pour vous dire d'abord que je quitterai le Conseil dans les minutes qui vont venir, puisque comme cela a été évoqué, le Premier ministre est à Nantes aujourd'hui et que je participe ce midi à un temps d'échange collectif républicain, naturellement pour y porter la voix de Nantes et faire valoir un certain nombre de sujets. Ensuite, je propose que le Conseil se poursuive sous la présidence de Pascal Bolo, premier adjoint, jusqu'à 12 h 30. Le Conseil reprendra à 14 heures avec, vous le savez, la communication thématique qui est prévue cet après-midi, avec notamment la présence de deux intervenants.

IV – 41

Mme BASSAL, Adjointe – donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Convention – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Avant de vous présenter la quatrième répartition des subventions aux associations, je voudrais revenir sur la démarche « agir ensemble ». Le week-end dernier a eu lieu le premier grand forum de la vie associative. Madame le Maire en a parlé ce matin.

Cet événement, qui s'est déroulé sur deux jours, a connu un engouement de la part des associations, mais également du public, avec plus de 4 000 visiteurs le dimanche. Cette démarche « agir ensemble » n'est pas seulement le respect d'un engagement du mandat : c'est un véritable projet humain, la volonté d'un nouvel élan dans les relations entre la Ville et les associations. « Agir ensemble », c'est une mobilisation extrêmement forte des acteurs associatifs, et je voudrais profiter de cette délibération pour, à nouveau, les remercier pour leur investissement dans la construction des trois projets : la charte d'engagement mutuel, la plate-forme collaborative et interactive et les grands forums.

Vous le savez, à Nantes, la vie associative est dynamique et créative. Elle est en mouvement, à l'image notre ville : 6 000 associations, 70 000 bénévoles, une vraie diversité dans tous les champs de politiques publiques : socioculturelle, cela vient d'être rappelé, sports, culture, éducation, insertion, santé, et ceci, pour tous les publics, quel que soit son âge ou son quartier.

Que serait notre ville sans toutes ces associations et ces bénévoles ? Ces associations sont une chance pour Nantes et pour tous les habitants et habitantes de notre ville. Ces associations jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale, dans l'animation des territoires, dans le champ de la citoyenneté, mais aussi dans l'innovation sociale. C'est fort de ce capital que nous avons la volonté d'aller encore plus loin, plus fort avec les associations. Agir ensemble, c'est bien plus qu'une politique publique : c'est avancer tous ensemble pour construire demain. Notre rôle est bien d'être présents à leurs côtés pour les accompagner, les encourager et leur donner toute la considération qu'elles méritent. Nous le voyons bien, dans un contexte de rentrée difficile pour les associations, avec la baisse des contrats aidés, la Ville maintient son fort engagement et son soutien aux acteurs associatifs nantais.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, d'approuver la délibération suivante, qui prévoit d'accorder à quatre associations des subventions de fonctionnement pour un montant total de 9 300 euros, d'accorder à trois associations une subvention exceptionnelle pour un montant de 4 850 euros, d'accorder trois cofinancements d'emploi aidé pour un montant total de 4 257 euros et de soutenir six projets émergents pour un montant total de 23 000 euros. Vous avez le détail dans l'annexe 1. L'ensemble de ces subventions porte sur un montant total de 41 407 euros.

Par ailleurs, dans cette délibération, il vous est proposé l'approbation d'une convention avec l'association EmpowerNantes. Cette association, qui est bien implantée dans les quartiers nord, a plusieurs actions, par exemple l'accompagnement et la proposition de bénévolat à la carte ou encore l'interprétariat auprès des personnes non francophones. La présente convention porte sur un montant de 24 257 euros pour l'année 2017, et cette convention est prévue jusqu'au 31 décembre 2017. La Ville met également à disposition des locaux pour lesquels l'association verse un loyer. Vous trouverez le détail de la convention dans l'annexe 2.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, je profite de cette délibération pour souligner l'investissement, aujourd'hui, de nombreux bénévoles sur notre territoire. Les associations, dans leur grande diversité, participent à la vitalité de nos quartiers, à la vitalité de notre territoire, à la vitalité de notre pays. On entend bien souvent parler du monde associatif comme d'un ovni que l'on a du mal à cerner, souvent utile quand il propose un service ou une

IV – 42

activité, mais souvent décrié par sa désorganisation, son manque de professionnalisme et parfois black-listé lorsqu'il s'unit pour proposer ou revendiquer.

Nous, à Nantes, sous la houlette de ma collègue Aïcha Bassal, dont je tiens à souligner l'investissement, nous assumons clairement que le mouvement associatif dans toute sa diversité est précieux. Précieux pour nos 11 quartiers, précieux pour notre ville, précieux pour notre pays. C'est bien le sens que nous avons voulu donner au premier forum dont le simple nom veut dire quelque chose : « Agir ensemble ». Le week-end dernier, cela a été souligné par Aïcha, ce sont près de mille bénévoles qui se sont réunis le samedi, 4 000 Nantaises et Nantais qui ont pu se retrouver le dimanche, échanger, découvrir. C'est un vrai succès, qui nous montre que nous devons continuer à construire avec les énergies locales pour créer la ville intelligente.

Mais permettez-moi de conclure mon propos sur un axe de l'air du temps. Si l'on regarde le mouvement associatif dans un tableur Excel, ce sont 1,3 million d'associations dans notre pays, 16 millions de bénévoles, 1,8 million de salariés, 70 milliards d'euros, 49 % d'argent public et 3,5 % du PIB. Alors oui, nous, à Nantes, nous sommes fiers d'accompagner le mouvement associatif, fiers d'accompagner l'ensemble de ces hommes et de ces femmes qui donnent de leur temps au quotidien pour permettre une vie collective et démocratique dans notre pays. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Associations Adolescence et jeunesse – Quatrième répartition de subventions – Avenants – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'une quatrième répartition de subventions pour les associations adolescence et jeunesse, avec quatre subventions de fonctionnement pour les associations Les Utopiafs, à hauteur de 2 000 euros, Paq'la Lune, pour 1 000 euros, Un parrain, un emploi, pour 3 000 euros et Léo Lagrange Ouest pour 2 000 euros, des associations qui jouent pleinement leur rôle et depuis de nombreuses années sur le territoire nantais, dans le champ à la fois de la découverte du monde du handicap, de l'animation de rue, dans le quartier Nantes nord, de la médiation sur l'insertion et l'emploi et de la mobilisation collective, notamment sur les actions culturelles de la jeunesse à Nantes est, avec Renc'art à l'est, qui est aujourd'hui un événement bien ancré dans le territoire.

Au-delà de ces quatre subventions de fonctionnement, vous avez trois emplois aidés qui sont cofinancés par la Ville, qui, eux, ont réussi à être signés avant l'arrêt brutal du mois d'août. Nous les soutenons donc et en même temps, nous nous inquiétons évidemment de l'avenir de ces contrats et de leur renouvellement. J'en profite pour le dire, même si nous en avons déjà beaucoup parlé ce matin. Il s'agit de la pépinière jeunesse de Nantes ouest, de l'Atelier des initiatives et de Léo Lagrange ouest. Enfin, cela nécessite la signature de trois avenants aux conventions des associations Léo Lagrange ouest, pépinière jeunesse Nantes ouest et l'Atelier des initiatives, dont le montant de la subvention dépasse les 23 000 euros et nécessite donc une convention entre la Ville et ces associations.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Madame le Maire quitte la présidence.

IV – 43

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Associations Vie étudiante et logement des jeunes – Quatrième répartition de subventions – Approbation

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé de procéder à une quatrième répartition de subventions dans le domaine de la vie étudiante et du logement des jeunes, pour un montant total de 41 650 euros :

- tout d’abord au CROUS de Nantes, à hauteur de 16 150 euros, afin d’abonder le fonds d’aide sociale destiné aux étudiants, comme tous les ans, les étudiants domiciliés à Nantes. Il est géré localement par le CROUS et ce fonds permet de compléter ou de suppléer l’aide de droit commun du CROUS. Cette action volontariste de la Ville de Nantes aura concerné 89 étudiants pour l’année universitaire 2016-2017, en particulier concernant le logement et les frais d’études ;
- à l’Université de Nantes, à hauteur de 5 000 euros, à titre de participation aux manifestations de rentrée étudiante pilotées par l’université entre le 14 septembre et le 14 octobre de cette année ;
- à l’association Les Hallucinés, association étudiante d’Audencia, à hauteur de 500 euros, pour les projections de cinéma de plein air dans les douves du château qui ont eu lieu le 12 septembre à l’occasion de la rentrée étudiante ;
- à l’association Adelis, à hauteur de 20 000 euros. L’association Adelis, comme vous le savez, est un acteur majeur dans le cadre de la politique publique de la jeunesse en matière de logement des jeunes. L’association accueille des jeunes en mobilité dans plus de huit résidences, 597 logements. Ce sont 1 015 résidents et la Ville veille à leur intégration sur le territoire nantais. C’est pour cela que nous versons à l’association une subvention au titre des activités socio-éducatives conduites avec et pour les résidents. À titre d’information, ce sont plus de 270 actions collectives qui ont été mises en œuvre par l’association l’année dernière autour de thématiques aussi variées que les questions de l’environnement, de la citoyenneté ou de la solidarité.

Je vous demande donc d’approuver cette délibération. Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Robin. Monsieur Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Juste une question en lien avec la délibération, mais pas sur le fond : j’ai été interpellé à de multiples reprises par des acteurs sociaux qui s’occupaient de jeunes lycéens, qui étaient majeurs et qui se trouvaient en difficulté avec leur famille, donc qui se trouvaient sans logement ou expulsés du logement familial, et sur la difficulté qu’avaient ces acteurs sociaux à les reloger.

C’est-à-dire comme ils n’ont pas de salaire, qu’ils ne sont pas mineurs, qu’ils ne dépendent pas de l’ASE, qu’ils n’ont pas de contrat de travail, qu’ils ne peuvent pas aller dans un FJT, on a une grosse difficulté à loger ces publics en difficulté, qui sont dans des situations charnières, c’est-à-dire au lycée et pas en enseignement supérieur ou pas en apprentissage et toutefois, sans logement. Certains se retrouvent carrément dans la rue, suite à ces difficultés. Je voulais savoir si nous avons un dispositif particulier pour répondre à ces cas spécifiques.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Y a-t-il d’autres interventions ? Je ne vois pas de main se soulever. Robin, peux-tu répondre ?

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Effectivement, il y a tout un panel de réponses pour répondre, justement, à la question du logement des jeunes. Il y a des cas très spécifiques, comme ceux que vous venez de citer, qui posent la question de la décohabitation de ces jeunes en difficulté. Il y a des dispositifs qui existent au CROUS, il y a les dispositifs FJT, il y a également la question du logement social...

Il y a d’ailleurs tout un travail qui est mené dans le cadre de la rénovation urbaine pour permettre la décohabitation d’un certain nombre de ces jeunes qui cherchent à ce moment justement un logement autonome. Ce que je vous propose, c’est que nous puissions peut-être regarder plus en détail cette situation très précise, parce que je n’ai pas de réponse instantanée

IV – 44

à vous proposer, mais de regarder dans quelle grille de dispositif ils peuvent entrer et comment l'on peut apporter des réponses à ces jeunes en grande difficulté et comme vous me le dites, s'il y a un certain nombre de cas de jeunes qui sont à la rue, que l'on puisse apporter des réponses rapides avec l'ensemble des partenaires, parce que la collectivité, la Ville de Nantes, n'est pas la seule à même d'apporter des réponses.

Mais je pense que nous pouvons travailler tous ensemble sur ces sujets-là. Ma porte vous est grande ouverte pour continuer à travailler sur ces questions.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Sports – Quatrième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi tout d'abord de prendre la parole sur un sujet dont nous avons parlé à l'occasion du vœu. J'ai eu à y répondre à Monsieur Bainvel par tweet, mais je voudrais donner la réponse à tout le monde : cela évitera des polémiques stériles la prochaine fois sur des sujets dont nous serons sans doute amenés à débattre.

Tout d'abord, je rappelle que même si j'ai voté pour un candidat à une élection présidentielle, c'était un instant T à un moment particulier. Pour autant, je n'ai jamais adhéré à un parti politique, encore moins à ce parti-là.

Troisième chose : je ne perds pas ma liberté, je ne perds pas ma sensibilité et je ne perds surtout pas mes convictions, de plus, ce que j'ai trouvé assez « gonflé », sur un sujet comme celui de la vie associative, où je pense que pendant quelques années, j'ai démontré, je ne dirais pas par mon efficacité, parce que je veux être modeste à cet égard, mais par ma présence sur le terrain, et vous le savez, le week-end, le samedi, le dimanche, lundi, quasiment tous les jours de la semaine, et sur des sujets comme celui-là, bien évidemment, il n'y a pas de discussion, pas de polémique à avoir, tout mon soutien affirmé au monde associatif, soutien sans faille jusqu'à la fin de ce mandat, et je mettrai toujours un point d'honneur à le faire. C'était juste une petite mise au point qui s'adresse un peu à qui veut l'entendre.

Nous allons pouvoir passer maintenant à la délibération qui concerne le sport. Il s'agit de la quatrième répartition des subventions, avec différents soutiens.

D'abord, sur l'équipement, dans le cadre du plan handisport et sport adapté. On sait qu'à Nantes, il y a une volonté d'avoir un accès au sport pour tous. D'abord, pour l'Association sportive Notre-Dame-de-Toutes-Aides, pour l'acquisition de trois fauteuils pour la pratique du hockey en fauteuil, ensuite, pour des manifestations sportives pour l'association Nantes Paddle, mais aussi pour le Comité départemental olympique et sportif, qui a organisé une opération extrêmement bien marché, « Sentez-vous sport », pour une manifestation sportive handisports, le « Cécifoot », que mon collègue Jean-Jacques Moreau suit au quotidien, des subventions de haut niveau qui concernent le haut niveau amateur pour le NEC escrime, pour le Stade nantais, des subventions sur la fonction solidarité sociale du sport dans différents secteurs de la ville, des emplois aidés, nous en avons parlé, en espérant pouvoir en avoir un peu plus, et des subventions exceptionnelles pour diverses manifestations qui vous sont présentées, ainsi que des subventions pour le plan handball... D'ailleurs, je vois que Monsieur Bolo a mis le nœud papillon, en hommage...

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – C'est le nœud papillon du HBC Nantes, effectivement.

M. REBOUH, Adjoint – Donc des subventions sur le fonctionnement pour le plan handball et des subventions sur le plan Cité foot. L'ensemble de cette délibération porte sur un total de 144 900 euros.

IV – 45

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Rebouh. Madame Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, Monsieur. Nous nous réjouissons de la construction du grand stade « Yellow Park », annoncée le 19 septembre dernier. Un projet de construction d'un nouveau stade était d'ailleurs aussi dans notre programme en 2014.

Yellow Park sera totalement financé par des fonds privés et ne coûtera rien aux Nantais, point essentiel pour l'accord de Mme le Maire. En revanche, Nantes bénéficiera de retombées économiques durant la période de construction : 6 000 emplois directs ou indirects sont prévus, puis 4 000 emplois pérennes avec la création de bureaux, d'un complexe sport – santé, d'un musée, sans oublier les 1 500 à 2 000 nouveaux logements, dont 25 % en logement social et un peu plus tard, un groupe scolaire. Intérêt économique donc, mais évidemment intérêt sportif.

Le FC Nantes participe au renom international de notre ville, renom actuellement confirmé par la présence d'un entraîneur mondialement reconnu par ses pairs. Les journalistes de la presse locale, régionale et nationale étaient venus très nombreux à la conférence de presse. J'ajouterai un intérêt international, avec le site *Get French Football News*, qui a abondamment relayé l'annonce d'un nouveau stade.

Sans vouloir polémiquer, pour faire aboutir ce projet, Monsieur Bolo, vous étiez tenu à une certaine confidentialité. Vous avez entretenu l'opacité quant à vos réponses à mes récurrentes questions, opacité également à l'égard de votre majorité, semble-t-il !

Lors de la conférence de presse, avec une pointe d'humour, je vous ai dit : « désormais, je ne pourrais plus vous questionner sur le sujet ! »

Néanmoins, il me reste une question, dont la réponse intéressera toute l'assemblée : quel sera le prix de vente du terrain et comment utiliserez-vous cette rentrée financière ? Je vous remercie. Et nous voterons cette délibération.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Rio, pour votre dernière phrase, qui concerne notre ordre du jour, le reste de votre intervention étant fort intéressant, mais pas dans le sujet que nous a présenté Ali Rebouh.

Benoît Blineau.

M. BLINEAU, Adjoint – J'interviens également un peu hors sujet, mais je tenais à le faire.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – C'est une manie ! Personne ne s'intéresse aux subventions distribuées aux associations sportives ?

M. BLINEAU, Adjoint – C'est pour faire des compliments...

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Dans ce cas...

M. BLINEAU, Adjoint – J'ai participé à la commission départementale de sécurité, le 3 août dernier, concernant le stand de loisirs du Petit port. Je tenais vraiment à faire remarquer en Conseil municipal, je l'ai promis à l'équipe des différents acteurs qui étaient là lors de cette visite, le travail remarquable qui a été fait.

Il y a un nombre considérable de salles : salle d'escrime, salle de musculation, salle de gymnastique douce, des salles de boxe française, également une salle d'arts martiaux, d'une qualité exceptionnelle. C'est vraiment un beau travail qui a été fait et je voulais remercier absolument Ali Rebouh et le service des sports, le bâti du sport, qui a vraiment bien travaillé, remercier Catherine Choquet, présidente de NGE, qui a vraiment beaucoup travaillé sur ce sujet, ainsi que toutes les entreprises et le cabinet d'architecture. J'avais promis que je le ferais lors de cette visite et c'est pour cela que je le fais maintenant.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci beaucoup, Benoît Blineau. La parole est à Jean-Jacques Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je partage complètement cette délibération sur le sport que j'ai présentée à la place d'Ali Rebouh pendant

IV – 46

les commissions. Je me permets moi aussi d'intervenir suite à l'intervention de Mme Rio. Pensant qu'il y aurait cette intervention, j'avais préparé aussi quelque chose dans le cadre de ce nouveau stade de football.

En fait, nous sommes dans une situation où transferts, salaires, droits de télévision, évolution financière de cette sphère footballistique ne sont évidemment pas sans poser de questions, tant du point de vue économique qu'éthique ou sociétal. C'est dans ce contexte qu'évolue la question du futur stade de football de Nantes, de son projet footballistique, de son modèle économique et de son rapport à la ville. En premier lieu, et c'est le postulat de notre réflexion, nous connaissons la nécessité d'investir dans le stade de la Beaujoire puisque l'imposition des normes voulues par l'UEFA nécessite des investissements conséquents aux collectivités, mais également pour faire vivre des projets ambitieux.

Nous savons aussi qu'aux conditions du modèle économique actuel du championnat de France et européen, aucun stade n'est rentable. Dans ce contexte général, si la question se pose légitimement de l'engagement des deniers publics, se pose également la maîtrise d'un certain nombre d'éléments afférents à la construction d'un stade à 100 % sur fonds privés.

D'abord parce que nous n'oublions pas l'amère expérience vécue par nos voisins sarthois et leur stade de l'Arena MMA, construit en partenariat public, qui, vide aujourd'hui, coûte très cher à la collectivité publique et aux Manceaux. De ça, nous ne voulons pas ! Comme nous ne voulons pas non plus de l'ouverture d'un espace commercial qui viendrait déstructurer l'activité du quartier.

Ensuite, parce que la construction d'un stade à 100 % sur fonds privés interroge sa gestion, celle des tarifs pratiqués, celle du centre de formation, de l'aménagement de l'espace. Et les interrogations sont d'autant plus importantes que la construction du stade de 40 000 places ne représente qu'une partie de la création de ce futur quartier nantais. Ce vaste projet porte donc sur un parc urbain, des espaces tertiaires et de soins, de logements, un complexe sport santé, de bien-être, un food-court et des commerces de proximité, un groupe scolaire, une halle de marché, un parking silo, une passerelle en liaison douce et un musée lié au football nantais. Nul doute que l'opération globale ainsi engagée permettra au président actuel du FC Nantes et à son associé de dégager des résultats financiers substantiels.

Mais quid de l'avenir du club à la merci d'un équipement privé en cas de changement d'équipe dirigeante ? Propriétaire actuelle des 23 hectares aménagés, la puissance publique a le devoir de l'exigence sur l'ensemble du projet. C'est pourquoi, dans le cadre du lancement de la concertation qui sera lancée à l'automne, nous, groupe communiste et républicain, proposons la mise en place d'un dispositif qui rassemble les initiateurs du projet, les élus, l'architecte, les représentants des associations de supporters, les associations de défense des locataires, les habitants du secteur, afin de travailler ensemble à l'élaboration d'un projet global qui réponde aux intérêts de l'ensemble des parties prenantes, du club et de la ville.

Par ailleurs, l'expérience étant bonne conseillère et parce qu'il ne s'agit pas d'une question anecdotique, le collectif pourrait également traiter la question du nom du futur stade pour éviter une pratique du naming souvent peu conforme à l'espace de mémoire populaire que représente un stade. Enfin, permettez-moi, et cela a aussi été souligné dans la déclaration précédente, de formuler une dernière proposition : que les moyens financiers dégagés par la vente de ce site servent à la création ou à la rénovation d'équipements sportifs mis à disposition du sport associatif dans les quartiers nantais.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Jean-Jacques Moreau. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Pour rassurer Ali Rebouh, évidemment, je ne cherchais pas la polémique. Ce n'est vraiment pas le style de la maison.

(Rires)

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Enfin une bonne nouvelle !

IV – 47

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Simplement, je m'interrogeais sur les positions de celles et ceux qui, dès le premier tour des élections présidentielles, ont soutenu le candidat Macron et qui, dans le cadre de la campagne législative, ont soutenu aussi les candidats à présent députés En marche qui soutiennent et accompagnent les politiques mises en œuvre par l'actuel gouvernement. Mon interrogation portait sur la cohérence des positions des uns et des autres. À travers votre expression, Monsieur Rebouh, et les différents votes qui sont intervenus ce matin, je crois avoir ma réponse.

M. REBOUH, Adjoint – Je vais peut-être répondre sur le centre de loisirs du Petit port.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – D'abord, je voudrais donner la parole à Hervé Grélard, qui l'avait également demandée.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Au moins, on ne me fera pas de procès en défaut de cohérence sur mes choix, pour le coup. Juste sur le projet de Yellow Park, puisqu'il a été abordé, même si ce n'était pas nécessairement le fond de cette délibération présentée par notre collègue Ali Rebouh, je voudrais vous faire part de deux interrogations.

La première, sur la méthode. C'est une bonne idée et globalement, c'est un bon projet. Et le fait que la Ville n'ait pas à sortir de fonds publics, dans cette période, nous ne pouvons que le saluer. Pour autant, je suis surpris par deux choses. La première est que sur un projet de cette envergure, et même si l'on s'agit d'une initiative privée, il n'y a pas de mise en concurrence. Cela, c'est assez surprenant. Je voudrais que l'on puisse nous expliquer pourquoi. Je m'interroge sur la mise en concurrence, mais on aurait même pu imaginer une sorte de concours qui permette de travailler à l'innovation. Hélas, ce n'est pas le cas. Première interrogation, donc.

La deuxième interrogation, c'est qu'une mise en concurrence aurait peut-être aussi permis à la Ville non pas de sortir à un niveau zéro de cette opération, mais avec un boni. On sait que dans la période actuelle, compte tenu des problématiques financières que nous devons relever, l'idée de ce boni aurait pu être accueillie avec faveur pour aller investir sur d'autres sujets. Nous ne connaissons pas bien toute l'intégralité de ce dossier, mais nous avons une interrogation sur l'absence de mise en concurrence, de concours, et sur la capacité de la Ville non seulement de faire une opération zéro, mais peut-être de dégager un boni.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Je vous remercie. Il est significatif que ce qui touche au Football club de Nantes arrive à notre Conseil municipal alors même que le Conseil métropolitain est aujourd'hui le lieu de discussion légitime, puisque le stade de la Beaujoire est désormais propriété de la Métropole et que le sport de haut niveau est une compétence désormais métropolitaine.

Pour autant, l'attachement des Nantais à notre club phare historique justifie pleinement qu'il y ait un échange, même s'il est un peu, et même un peu beaucoup, hors sujet de la délibération présentée par Ali Rebouh. Mais je ne veux pas m'y dérober parce qu'il y a des choses importantes à rappeler. D'abord, c'est une initiative purement privée. Ce n'est pas la collectivité qui, ayant décidé, ce qu'elle maintient, qu'elle ne financerait pas, ni par ses fonds propres, ni par une opération publique, ni par un partenariat public – privé, un stade pour l'avenir. Ce n'est pas la collectivité qui a décidé de lancer un appel à projets ou un appel d'offres auprès d'opérateurs privés. C'est un opérateur privé qui s'est associé avec le propriétaire du Football club de Nantes et qui est venu nous proposer une opération.

C'est pour cela que la question de la mise en concurrence ne se posait pas, puisque nous ne sommes en aucun cas à l'initiative de ce projet. J'ajoute que nous ne sommes en aucun cas au pilotage de ce projet et que sa conduite, y compris sur les aspects de concertation, mais cela fait partie des conditions que Johanna a posées et qui feront partie du protocole d'accord qui sera signé, ne sera pas de notre responsabilité ni sous notre égide. Elle sera sous la responsabilité et sous l'égide des promoteurs du projet. Je crois qu'il est très important, pour comprendre la situation, de bien sérier ce qui relève de la responsabilité de la Métropole et de la Ville, puisque les autorisations d'urbanisme seront naturellement de compétence communale, mais pour le reste, c'est vraiment un projet et une initiative complètement privés.

IV – 48

Deuxième élément, effectivement, ce projet ne pouvait aboutir, enfin, il n'a pas encore abouti, mais il ne pouvait progresser que dans le cadre d'une stricte confidentialité. Je ne sais donc pas comment Madame Rio a fait pour avoir des informations sur ce sujet. C'était peut-être un petit doigt. Patrice est un petit peu plus massif qu'un petit doigt... Je vois très bien où cela se passe, mais naturellement, tous les acteurs de ce dossier étaient tenus à la plus stricte confidentialité, ne serait-ce que pour avoir une chance qu'il aboutisse.

Ensuite, sur la question financière, nous ne savons pas, aujourd'hui, quel sera ou quel pourrait être le prix de vente du stade de la Beaujoire et des terrains autour qui seront prévus, tout simplement parce que c'est France Domaine qui devra faire l'évaluation et l'estimation de ce prix. Et pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, aucun soupçon de favoritisme quelconque ou de sous-évaluation, nous avons convenu avec les promoteurs du projet que la Ville se mettrait aux garde-à-vous de l'estimation des Domaines et que le promoteur achèterait à ce même prix, sans qu'il y ait de négociation entre nous. Ce qui me permet d'ajouter à Monsieur Grélard qu'il y aura un boni financier, effectivement, pour la Métropole, puisque c'est elle qui est propriétaire des espaces, et que ce boni financier sera le prix fixé par les Domaines et donc, par le service de l'État qui est chargé de l'évaluation des biens immobiliers publics.

Les choses sont donc très claires et très transparentes : c'est un projet privé, qui aura une conduite privée. Compte tenu de son importance, un certain nombre de conditions ont été mises par Johanna Rolland sur sa réalisation, mais il est très clair qu'il n'y a pas d'implication, de quelque manière que ce soit, de la collectivité dans cette initiative purement privée. Voilà ce que je pouvais vous dire en réponse. Je vais redonner la parole à Ali Rebouh parce que la question du Petit port mérite naturellement une précision.

M. REBOUH, Adjoint – Merci d'avoir posé cette question, cher collègue, parce que c'est un dossier sur lequel nous avons eu l'occasion d'échanger en Conseil municipal, plus sur le dossier Coidelle, mais qui est en lien avec cet équipement-là. En tout cas, je me réjouis des retours que vous nous faites, mais je me réjouis aussi du travail qui a été mené par la direction des sports, avec Nantes gestion équipement et sa présidente.

Je me réjouis de ce que lorsque je suis allé voir les clubs, il y a quelques jours, ils aient tous été unanimes pour dire que les conditions d'accueil, les conditions de sécurité et les conditions de confort étaient tout à fait réunies, et que pour ceux qui avaient des craintes initialement sur ce transfert d'activité, ces craintes soient levées. Je rappelle aussi que le gymnase Coidelle ne ferme pas : il est en travaux, il rouvre la semaine prochaine et il pourra accueillir, comme nous nous y étions engagés, les disciplines pour une offre de proximité envers les jeunes et aussi parfois les moins jeunes. Donc merci de nous remercier, parce que c'est tellement rare en ce moment que, dès que l'occasion nous est donnée, nous vous remercions aussi.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Ali. Madame Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Juste une petite précision : avez-vous le calendrier des échanges avec France Domaine ?

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Réponse négative. Je n'ai pas le calendrier. Je ne sais pas où en sont les saisines officielles en la matière, mais je vous ai décrit la méthode. Cela ne tardera sûrement pas. Je me tourne vers le directeur général des services... Nous n'avons pas encore de réponse de leur part.

Je mets aux voix la délibération sur la quatrième répartition des subventions.

M. REBOUH, Adjoint – Nous ne votons pas pour le stade. Je le dis à Madame Rio...

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – C'était ce que j'étais en train de préciser.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 49

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Nous allons faire une petite entorse à notre ordre du jour parce que Catherine Piau doit nous représenter à une manifestation à la Journée des aidants. Je lui donne donc la parole pour la délibération numéro 20.

Mme PIAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Personnes âgées – Convention d'objectifs entre la Ville de Nantes et La Nantaise d'habitations relative à l'adaptation des logements des personnes âgées – Logements bleus – Approbation

Mme PIAU, Adjointe – Merci. Cette délibération concerne l'adaptation des logements des personnes âgées, que l'on appelle plus communément les « logements bleus ». Vous vous souvenez qu'au dernier Conseil municipal, trois promoteurs sociaux avaient signé cette convention de partenariat et je me réjouis qu'un quatrième s'y associe.

C'est la Nantaise d'habitations qui viendra s'ajouter à l'offre globale de ces logements bleus. C'est d'autant plus important qu'on le sait, 94 % des locataires étaient satisfaits de ces aménagements réalisés et surtout, des 1 100 visites que l'on a pu faire à domicile, qui permettaient d'aller vers le public et qui nous ont permis de détecter quand même des choses qui ont besoin de veille sociale : 31 % des personnes se privent pour arriver à payer leurs factures et 12 % des personnes rencontrées sont aujourd'hui identifiées en situation fragilisée. Je vous rappelle que les logements bleus, ce n'est pas simplement une adaptation du logement, mais bien cette veille sociale, qui est faite grâce aux évaluatrices du CLIC.

Je tiens à saluer leur action aujourd'hui, car il est vrai qu'elles font une première visite d'évaluation globale, mais ensuite, elles ont aussi, en fonction des besoins, une autre visite pour échanger et organiser des réseaux pour lutter contre l'isolement. Bien sûr, cela se fait dans le cadre d'un concours de partenariat avec le Département de Loire-Atlantique et la CARSAT.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Catherine. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Dans ce cas, je mets la délibération au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Promotion de la santé des Nantais – Convention de partenariat avec l'INSERM en vue du déploiement de l'application Stopblues, outil de prévention du suicide, dans le cadre du projet de recherche Printemps – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Cette délibération vous propose d'approuver la convention de partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'INSERM. Cette convention vise l'organisation du projet de recherche interventionnelle qui repose sur la création et l'évaluation d'une application par Smartphone et d'un site Internet de prévention de la souffrance psychique et du suicide en population générale.

Cette application se nommera Stopblues. La prévention du suicide, cause de décès évitables, est un enjeu de santé publique. Chaque année, en France, les décès par suicide sont trois fois plus élevés que les accidents de la circulation. De plus, l'enquête en santé mentale menée en 2014 auprès de 914 Nantais a montré que les troubles psychiques concernaient plus d'une personne sur trois et 46 % des interrogés connaissaient des personnes décédées par suicide. Ces résultats montrent l'importance de développer et de renforcer les stratégies de prévention du suicide.

La Ville de Nantes, déjà mobilisée sur le sujet du bien-être de la santé mentale, à travers des actions partenariales du contrat local de santé mentale, veut donner, par cette convention, un accompagnement et accentuer la prévention. Le rôle de la Ville sera essentiellement de mettre à disposition de l'INSERM la liste des ressources sur le territoire nantais et de promouvoir cet

IV – 50

outil de prévention. Les résultats de la recherche viendront nourrir l'Observatoire de la santé des Nantais de nouvelles données de la santé mentale.

Je vous remercie d'approuver la convention et d'engager la Ville dans cette démarche.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci. Juste quelques mots pour me réjouir que la Ville s'intéresse à cette problématique, qui est effectivement, comme cela a été dit, un vrai enjeu de santé publique. Vous avez rappelé un certain nombre de chiffres dans la délibération. C'est vrai qu'ils sont très éloquentes.

Chaque jour, il y a 29 personnes qui se suicident en France et 550 qui font une tentative de suicide. C'est donc une bonne chose que la Ville s'engage dans ce travail-là. Je voudrais souligner aussi qu'il y a un travail qui est à mener auprès de certaines populations qui sont plus particulièrement vulnérables, sur cette problématique du suicide. Je voudrais citer entre autres les jeunes homosexuels, qui présentent un risque de suicide quatre fois plus élevé que la moyenne de la population, les jeunes adultes qui ont vécu des fractures familiales difficiles, les personnes prostituées, nous aurons tout à l'heure une communication thématique sur ce sujet, qui présentent un risque de suicide douze fois plus important que la moyenne de la population, les femmes victimes de violences également.

Je salue les actions qui sont engagées par la Ville et par l'ensemble des collectivités sur ces sujets et je crois qu'il est important aussi de garder à l'esprit que la prévention du suicide doit aussi porter sur la prévention des causes de celui-ci. Je voulais simplement avoir ce mot sur cet enjeu de santé publique.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Plan d'actions « Ville la nuit » – Appel à projets « Les temps de la nuit » – Approbation

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Excusez-moi, j'ai mis du temps à trouver le bouton.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Avez-vous assez dormi cette nuit, Monsieur Mauduit ?

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Oui, j'ai bien dormi. La petite dernière fait ses nuits. Je vous remercie.

Mes chers collègues, le saviez-vous, 13 % de nos nuits sont caractérisées comme des nuits exceptionnelles. C'est ce qui ressort d'une étude de l'AURAN de 2014. Et au cours de ces nuits, 40 % des gens qui participent à ces nuits exceptionnelles ne s'endorment pas avant 4 heures du matin, ce qui n'a pas été mon cas, je vous rassure, Monsieur Bolo.

Je rappelle que la politique de vie nocturne est une politique qui a émergé en 2014. C'est une politique publique qui repose sur ce que l'on appelle le « dialogue citoyen », un Conseil de la nuit, et qui regroupe des gens qui, tour à tour, dorment, se divertissent et travaillent, donc toutes les composantes de la société. Ce Conseil de la nuit a fait des préconisations à la Ville de Nantes et Madame le Maire, en décembre dernier, a annoncé des réponses, un plan d'actions. Vous en avez vu les premiers témoignages à la rentrée, à la TAN, par exemple, puisque vous savez que maintenant, le vendredi soir, les horaires sont les mêmes que le samedi soir : vous pouvez prendre le bus ou le tram jusqu'à 2 h 30 du matin et tous les soirs, sur les lignes 2 et 3, notamment, vous avez un tram tous les quarts d'heure. Il y a quelques soirs de cela, le Conseil de l'égalité hommes – femmes et le Conseil de la nuit, hommes et femmes, déambulaient en centre-ville pour analyser l'espace public au regard de l'égalité hommes – femmes.

IV – 51

C'est donc un ensemble d'actions sur lesquelles je ne vais pas revenir, mais en tout cas, nous sommes en train de prendre en compte ce temps particulier qu'est celui de la nuit, du coucher du soleil jusqu'au lever du jour. Et nous avons décidé, pour aller encore plus loin, d'inviter maintenant les Nantais à imaginer des nuits exceptionnelles peut-être plus originales, plus diversifiées, en tout cas, d'innover dans ce domaine.

Nous lançons donc un appel à projets. Cet appel à projets s'appelle « les temps de la nuit ». C'est un appel à projets qui sera lancé le 9 octobre prochain et qui aura lieu jusqu'au 7 janvier 2018. Le but de cet appel à projets est de s'ouvrir à l'ensemble des acteurs associatifs de la Ville de Nantes, associations culturelles, de cohésion sociale, sportives, etc. Le but est d'investir les différents temps de la nuit, d'occuper les espaces. Nous sommes prêts, nous, à ouvrir les portes de nos médiathèques, de nos théâtres, etc., de manière événementielle, exceptionnelle, bien entendu.

L'idée est aussi d'explorer toute la diversité culturelle, pas uniquement de faire des concerts musicaux. Par exemple, j'ai reçu il y a quelques jours des conteurs qui souhaitent faire des balades contées en centre-ville et dans les quartiers. L'idée est aussi de remettre en avant que la nuit, Monsieur Stekr-Ridel, après 19 heures, on ne trouve pas que des trafiquants de drogue et des zadistes, en ville. Non, parce que la ville nous appartient à toutes et tous. Comme le rappelait Madame Garnier...

(Réactions dans la salle)

Allons nous promener ensemble ! Allons nous promener ensemble dans tous les quartiers, du lundi au dimanche. Il y a des gens vulnérables. Oui, il y a des vulnérabilités. Comme je l'ai dit, nous travaillons sur la question de l'égalité hommes – femmes. Nous travaillons aussi sur un diagnostic autour de la prostitution, qui participe à tout le travail de la municipalité sur la question.

Cet appel à projets est une dotation globale de 50 000 euros et les projets pourront être soutenus jusqu'à un maximum de 5 000 euros.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Benjamin. Monsieur Boutin.

M. BOUTIN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, compétence de tout le monde et de personne, il était grand temps de mettre la nuit en débat pour construire une réelle politique publique qui concilie « droit à la ville » et « droit à la nuit ». Car occulter ce débat, ou le renvoyer à la sphère privée, c'est laisser l'économie dicter sa loi en particulier aux plus faibles d'entre nous, à ceux par exemple qui n'ont pas vraiment la possibilité de choisir entre un emploi difficile et pas d'emploi du tout. La Ville de Nantes a décidé de s'emparer de ce débat dès le début du mandat, et nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche.

Il s'agit de faire société de jour comme de nuit.

Nous, élus écologistes et citoyens, nous ne sommes pas pour une ville 24/24 incitant à une consommation « non-stop », et à des cadences de travail « non-stop » qui fragilisent la santé des travailleurs. La ville de demain, c'est un espace-temps plus fluide, au service de l'humain, qui privilégie le temps de vivre. Nous souhaitons un développement de la nuit conciliant économie porteuse de sens, respect de l'environnement, sobriété énergétique, cohésion sociale et diversité culturelle.

À travers cet appel à projets que nous approuvons, nous consolidons notre capacité « à gérer des demandes et des problèmes publics et à fabriquer du politique ». Cet appel à projets, c'est l'occasion de se réapproprier l'espace public, d'inventer de nouvelles formes de sociabilité urbaine, de défendre la culture sous toutes ses formes et ce, en complément de ce qui se passe déjà hors des cadres officiels. Lancer cet appel à projets consiste à gérer les paradoxes de notre métropole en prenant soin de tous.

J'attire donc votre attention sur quelques points.

IV – 52

Soyons vigilants à :

- développer l'activité nocturne sans créer de nouveaux conflits d'usages, mais au contraire, participer à les pacifier, car chacun et chacune le sait, la ville qui dort, la ville qui s'amuse et la ville qui travaille ne font pas toujours bon ménage ;
- réguler la ville en fête tout en conservant une place pour la transgression ;
- ne pas tout réglementer sans pour autant abandonner la nuit au marché ;
- ne pas limiter les projets au centre-ville ;
- et enfin, une vigilance toute particulière en direction des hommes et des femmes qui travaillent de nuit.

C'est à nous de décider ensemble jusqu'où on ne doit pas aller.

Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Patrice Boutin. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je voulais en profiter pour remercier les équipes qui travaillent sur cette question de la ville, la nuit. Vous savez que c'est une politique publique nouvelle, que nous avons lancée en 2014. Nous avons deux politiques publiques nouvelles, l'une qui traite des pratiques sportives libres et une deuxième qui traite donc de la ville, la nuit. Sur cette question de la nuit comme sur la question des pratiques sportives libres, le choix a été fait de lancer ces deux nouvelles politiques publiques en ayant recours à cette méthode que l'on appelle « dialogue citoyen ».

Le dialogue citoyen, comme vous le savez tous, et Julien Bainvel en particulier, c'est ce qui permet aux citoyens d'échanger avec les élus et les services de manière à pouvoir imaginer et concevoir des politiques publiques nouvelles, que ce soient des services, que ce soient des équipements, que ce soient des normes. En l'occurrence, nous allons un cran plus loin. Nous ne nous contentons pas de concevoir quelque chose avec les citoyens, mais nous demandons même aux citoyens, s'ils le souhaitent, de concevoir et même de réaliser.

Cet appel à projets, cet appel à la créativité fait appel à toute cette énergie citoyenne qui existe dans cette ville de Nantes, nous l'avons vu encore ce week-end avec Aïcha Bassal et les associations qui étaient présentes lors du rendez-vous des associations « Agir ensemble ». Toutes ces associations, tous ces collectifs de citoyens qui interviennent souvent la journée, interviennent aussi la nuit. En l'occurrence, c'était aussi l'occasion de pouvoir non seulement animer la nuit nantaise avec des choses un peu exceptionnelles, un peu extraordinaires, mais de plus, en profiter pour féliciter les associations qui travaillent la nuit, qui interviennent sur cette politique de la vie nocturne. C'est un appel à projets qui permettra non seulement de concevoir des politiques publiques nouvelles, mais également de les réaliser, ce qui est un peu l'aboutissement de cette méthode que l'on appelle « dialogue citoyen ». Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Bassem. Monsieur Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur Bolo. Très rapidement, pour répondre à Benjamin Mauduit, je ne stigmatisais pas le milieu de la nuit, tout à l'heure, dans mon intervention, parce que c'est un problème qui se déroule le jour comme la nuit, de toute façon. Concernant cela, je vous invite là encore à venir rencontrer les commerçants qui subissent tous ces désagréments dans ces quartiers que nous avons cités et qui sont vraiment dans une situation compliquée, voire désespérée. Nous en avons des exemples concrets, nous pourrions en rediscuter, mais je vous assure que ce n'est vraiment pas très drôle.

Pour en revenir à cette résolution sur le temps de la nuit, cette délibération prend soin, dès ses premiers mots, de nous rassurer : la finalité de la politique « ville la nuit », nous dit-on, « est de concilier les différents usages de la nuit entre ville qui dort, qui se divertit et qui travaille ».

Pourriez-vous nous expliquer comment, je cite, « des projets qui pourront être imaginés aux quatre saisons et à tous les temps de la nuit, du début de soirée jusqu'au petit matin, en passant par le cœur de la nuit », se mettront en place dans le respect des temps de repos de ceux qui travaillent le jour ?

IV – 53

Je m'interroge enfin parfois sur l'originalité de certains projets, comme regarder un film à la piscine, et pourquoi pas, nager dans une salle de cinéma... Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Je trouve que vous manquez cruellement d'imagination, Monsieur Stekr-Ridel... D'autres prises de parole ? Dans ce cas-là, je redonne la parole au rapporteur, Benjamin Mauduit.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Pour vous répondre, quand nous avons commencé à cartographier la nuit avec les acteurs du Conseil de la nuit, je peux vous dire que les premières séances étaient très tendues, puisque vous aviez, d'un côté, les associations de riverains, qui étaient plutôt remontées, et d'un autre côté, vous aviez les acteurs économiques de la nuit, qui étaient plutôt sur une logique de participation de la nuit active. Nous sommes sortis assez vite des caricatures, finalement, quand nous avons cartographié la nuit, puisque tout le monde était d'accord pour dire que les soirées nantaises étaient plutôt des temps agréables. Le problème, c'est après 2 heures.

Le problème, c'est beaucoup relatif à l'espace public. Je ne balaie pas d'un revers de main les problématiques dont vous parlez, mais vous l'avez bien dit, ce sont des problématiques diurnes et nocturnes. Nous sommes d'accord. Mais on voit bien qu'il y a une diversité d'usages.

Finalement, la nuit, c'est un peu une radiographie du jour, de nos journées. On y voit parfois les choses que l'on voit le jour de manière plus caricaturale. Cet appel à projets, justement, s'adresse à tout le monde. D'ailleurs, ce que je n'ai pas précisé tout à l'heure, ceux qui plancheront et ceux qui arbitreront les projets à mes côtés, au Conseil de la nuit, seront autant des gens des associations de riverains, je pense notamment à l'Association des Graslin, mais également, des acteurs associatifs. Et quand je parle des riverains, ce sont notamment des gens qui nous disent : « la culture, le soir, nous ne voulons pas que ce soit simplement du rock hyper amplifié, en bas de chez nous. »

La question des contes dont je parle, par exemple, ou des projections de cinéma dans des lieux un peu insolites, font quand même partie de l'ADN de Nantes. Le cinéma dans la piscine, c'est parce que *Les Dents de la mer* projeté dans une piscine, cela a été fait dans une ville, un soir, et donc nous invitons à l'imagination. Mais on voit bien que les gens ne veulent pas être réduits à ce qu'ils sont. Il n'y a pas les « dormeurs » d'un côté et les « fêteurs » de l'autre côté. Nous sommes dans cette diversité générationnelle, également, avec la question des guinguettes, Madame Krysmann en avait déjà parlé. Nous avons déjà parlé de la question des lieux de fête pour tous les âges. On ne privatise pas la nuit à une certaine catégorie de personnes. C'est pour cela que cet appel à projets est très large. Quand on fait de l'observation céleste au parc du Grand Blottereau...

Quand on fait la « Nocturne du Château », il y a deux soirs de cela, avec Radio Prun', un visiteur sur deux n'était jamais venu au Château auparavant, et c'étaient plutôt des jeunes. Donc voilà.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Mauduit. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Nous allons finir notre matinée pour respecter l'horaire que nous a suggéré Mme le Maire avec Jean-Paul Huard, pour la délibération 19.

M. HUARD, Adjoint, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation

M. HUARD, Adjoint – Je vous propose un certain nombre de subventions, qui, pour ce qui concerne les subventions, émanent de trois bureaux des projets différents. Je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas très bien, que chaque bureau des projets est composé à la fois d'un

IV – 54

collectif d'habitants, de l'adjoint de quartier ou de son représentant et également, des techniciens de la Ville, des agents de quartier et des agents de la vie associative.

Sur proposition du bureau des projets de Malakoff – Saint-Donatien, « Le café qui papote », avec les femmes du collectif Le café qui papote, veut réaliser un week-end pour pouvoir travailler sur la question de l'accueil de nouveaux habitants, de la lutte contre l'isolement et du dialogue avec les jeunes. Ce projet mobilise une cinquantaine de femmes. Je pense donc qu'il est intéressant de le soutenir, pour un montant proposé de 1 800 euros.

Sur proposition du bureau des projets de l'Île de Nantes, « Cyclofficine », avec l'association Bureau d'études spatiales sur l'Île de Nantes, est un projet visant à aider les habitants à réparer leur vélo. La proposition du bureau des projets est de 5 000 euros pour cette initiative.

Sur proposition du bureau des projets de Dervallières – Zola, pour « 100 ans de cinéma », avec le cinéma le Concorde et en partenariat avec de nombreuses associations nantaises et du quartier, le bureau des projets propose 5 000 euros pour cette réalisation.

À titre d'information, neuf projets collectifs, sous forme de régie d'avance, font l'objet de soutiens pour 7 200 euros. Je vous donnerai seulement trois exemples, pour être court :

- au centre-ville, le bureau des projets du centre-ville a attribué un soutien pour l'animation et la végétalisation de la rue Léon Blum, proposées par l'association des commerçants de la rue et des habitants. Vous avez eu l'occasion d'en entendre parler par la presse cet été. Je crois que c'est une opération réussie ;
- l'inauguration de La Poissonnerie, proposée par le bureau des projets de Chantenay. Il s'agit d'ouvrir un lieu, une petite boutique qui était fermée depuis 1972, et qui revit grâce à des artistes et des habitants du quartier. C'est maintenant ouvert à l'ensemble des habitants du quartier ;
- le bureau des projets de Nantes Erdre, qui soutient « Ma rue aux enfants ». Il s'agit de se réapproprier une rue pendant une demi-journée, mais aussi avec un effet pédagogique et un effet d'envie, de convivialité et de partage. Cela doit donner des idées à d'autres habitants, d'autres rues et d'autres enfants.

Je vous propose donc de voter ces attributions de subventions et je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Jean-Paul, de libérer le micro, parce qu'en plus, tu as commencé ta présentation de délibération par l'un des très beaux projets qui est présent dans cette délibération, l'initiative du Café qui papote.

Le Café qui papote est un élément très important de l'innovation sociale, d'un regroupement de femmes, d'une initiative de collectif des femmes qui prennent pied dans le quartier, qui se sont installées dans le local de l'Association des seniors maghrébins pour mener leurs activités et qui proposent un week-end exceptionnel.

Avec ma collègue Aïcha Bassal, nous sommes allés à plusieurs reprises au contact de ce Café qui papote, et nous voyons aujourd'hui toute l'importance de ce bureau des projets, témoignage d'adjoints de quartier de cette vitalité que cela crée. Le bureau des projets n'est pas seulement un bureau où l'on enregistre des projets.

C'est aussi un bureau, un lieu où ceux qui sont porteurs de projet et ceux qui constituent le bureau des projets oeuvrent ensemble pour faire en sorte que les projets puissent être divers, puissent être raisonnés, puissent être compris par le quartier. J'ai en tête une des dernières propositions passées à Malakoff – Saint-Donatien autour du Groupe d'entraide mutuelle et des projets liés à la santé mentale. Nous avons des diversités très fortes qui viennent aujourd'hui au bureau des projets.

Je vous indique aussi une très belle réalisation dans le quartier Malakoff, c'était ce week-end, le « Festival de la chaussette », rue Joffre, qui a permis aussi de faire comprendre que les habitants d'une rue commerçante, ce sont aussi les commerçants, qui, pendant tout le dimanche, ont ouvert très largement leurs portes à des propositions artistiques diverses. Je

IV – 55

crois qu'il y a eu plus de 50 spectacles proposés gratuitement rue Joffre pendant tout le week-end. C'est une rue que l'on a piétonnisée pour l'occasion. C'est aussi l'occasion de faire des expérimentations au bureau des projets. Je voulais remercier tous ceux qui participent et qui proposent ces projets dans les onze quartiers nantais.

Je dois dire qu'à Malakoff – Saint-Donatien, nous avons la chance d'être presque en « honey moon » entre ceux qui proposent des projets et le bureau des projets, parce que nous avons vraiment une diversité très riche, une dynamique qui ne se dément pas et des projets qui, projet après projet, continuent de s'enrichir. Je crois que l'on ne peut que se féliciter de ce nouveau dispositif, qui nous permet de faire résonner, dans chacun de nos onze quartiers nantais, des initiatives de citoyens qui n'ont pas besoin d'être organisés en association pour les porter, et c'est un vrai plaisir que de pouvoir assister très régulièrement au bureau des projets.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, David. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur Bolo. Je voudrais prolonger et peut-être sensiblement amender les propos de mon collègue David Martineau. Nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir, lors d'un précédent Conseil municipal, parce que nous avons le sentiment, sans remettre en cause la qualité des projets qui sont présentés, que ce fameux bureau des projets s'éloigne sensiblement de l'esprit initial qui a présidé à sa création. On y trouve un certain nombre d'initiatives qui sont effectivement très diverses, comme l'a dit David Martineau, mais de ce fait, on ne retrouve pas forcément l'état d'esprit global.

Il y a des soutiens à des associations que l'on pourrait tout à fait trouver dans du développement culturel. Vous avez présenté tout à l'heure par exemple « Creative Maker ». Pourquoi ne le retrouve-t-on pas dans le développement culturel ? Ce n'est pas très clair, de notre côté. Il y a de moins en moins d'initiatives qui sont portées directement par des collectifs d'habitants. Il y en a quelques-unes « les Îlympiades » et « les Estivales de Québec », mais il n'y en a pas beaucoup. Et il n'y a pas non plus ce qui nous avait semblé animer et légitimer cette création de bureaux des projets, de petits aménagements de quartier comme nous avons pu en avoir au début de ce dispositif.

Dernier point : on voit apparaître, mais là, c'est vraiment un questionnement, des initiatives qui pourraient peut-être se mettre en concurrence avec d'autres associations qui existent déjà. Je pense notamment à l'initiative « Cyclofficine, sur l'Île de Nantes. Mais c'est une question ouverte par rapport à d'autres associations qui ont déjà ce type d'activité. Est-ce que vous pourriez nous faire un point global sur les orientations générales que vous souhaitez donner au dispositif ? Et que l'on sache aussi le nombre de projets qui sont portés à votre connaissance et pour lesquels les services instruisent les dossiers, le nombre de rejets et les critères de sélection que vous vous êtes fixés sur ce type d'initiative.

Vous avez rappelé tout à l'heure la composition des bureaux des projets. Les élus de l'opposition n'y siègent pas. Nous voterons pour cette délibération, malgré tout, mais nous souhaiterions avoir un peu plus d'informations sur les critères de sélection et également, sur les montants détaillés projet par projet, ce qui ne figure pas dans la délibération.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je donne donc la parole à Jean-Paul Huard. Tu aurais laissé dériver l'esprit du projet, Jean-Paul ? Je ne peux pas croire une seule seconde...

M. HUARD, Adjoint – Déjà, merci à David Martineau, et merci à Laurence Garnier de s'intéresser beaucoup au bureau des projets, parce que les questions que vous posez, vous les avez déjà posées la dernière fois, et je vous avais répondu en partie. Si, si... Mais je veux bien recommencer, je ne m'en lasse pas.

Sur la question de la prise de décision, la prise de décision est extrêmement importante. Ce sont des habitants, qui sont des habitants volontaires qui participent à un collectif et qui, avec l'adjoint de quartier, prennent la décision de soutenir ou de ne pas soutenir des projets qui leur sont présentés dans le quartier. Il y a un certain nombre de critères, effectivement, mais ces critères sont chaque fois validés et repris par ce collectif que l'on appelle « comité

IV – 56

d'animation ». C'est tout ce qui concourt à la dynamisation du quartier dans le domaine de la solidarité, dans le domaine de la transition écologique et dans le domaine de la convivialité, pour faire court. C'est donc très, très ouvert.

Le fait qu'il y ait des associations qui sont supports d'un certain nombre de projets, c'est nécessaire d'un point de vue juridique, tout simplement parce que les subventions ne peuvent être attribuées qu'à des structures juridiques. Par contre, lorsqu'il y a des collectifs, des habitants qui n'ont pas de structure juridique, à ce moment-là, on passe par la régie d'avance. La régie d'avance permet de rembourser des prestations sur présentation de factures après accord du bureau des projets du quartier concerné. Par contre, il y a une limite.

Les règles sont celles-ci : il y a 1 000 euros au maximum pour la régie d'avance et 5 000 euros au maximum pour les subventions qui sont attribuées à des structures associatives. Après, effectivement, il arrive que les techniciens de la Ville orientent un certain nombre de projets vers tel ou tel dispositif, telle ou telle politique publique, lorsque cela correspond aux politiques publiques concernées. Cela se produit régulièrement. Mais le passage est très, très ouvert et ensuite, lorsqu'il n'y a pas de politique publique ou lorsque la politique publique qui concerne tel ou tel projet que les bureaux des projets souhaitent soutenir n'a plus de budget, alors qu'ils pourraient à certains moments entrer dans tel ou tel public, ils sont tout de même soutenus.

L'idée est d'avoir une réactivité, de ne pas attendre. Ce qui est intéressant aussi, c'est que cela participe aussi à l'enrichissement des politiques publiques. Un certain nombre de projets qui ne seront pas forcément reconduits dans le cadre du bureau des projets peuvent faire l'objet de pérennisation et être reconduits dans le cadre des différentes politiques publiques. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, mais en gros, c'est cela.

Au sujet de l'orientation générale, je ne pense pas qu'il y ait eu de déviance. Ce sont des décisions qui sont très décentralisées, qui appartiennent au quartier, qui appartiennent à la proximité. Dans une période où l'on a tendance à dire que les choses sont centralisées, sont pyramidales, là, il s'agit d'un processus de décision de proximité.

Moi, je fais confiance aux différents bureaux des projets dans la proximité. Il y a un certain nombre de projets que moi, j'abonderais de façon plus importante à titre personnel ou au contraire, d'autres projets pour lesquels je me dis que c'est peut-être moins intéressant, mais il se trouve que c'est chaque bureau des projets, chaque comité d'animation qui décide dans chaque quartier. Et cela, c'est particulièrement intéressant. Donc effectivement, j'ai toujours la main, mais pas la main sur tout.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Et la décision finale vous appartient, mes chers collègues, puisque je sou mets la délibération à votre approbation.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

La séance est suspendue à 12 h 45.

La séance est reprise à 14 h 05, sous la présidence de Mme le Maire.

Débat thématique : La prostitution, tous concernés

Mme le MAIRE – Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je propose que nous puissions redémarrer notre séance par le débat thématique sur la question proposée par l'opposition, conformément à notre règlement intérieur : « la prostitution, tous concernés ».

J'accueille d'abord, en notre nom à tous, Mme Anne-Marie Ledebt, déléguée départementale du mouvement Le Nid, et le capitaine Patrice Le Corre, chef de la brigade des mœurs. Merci, vraiment, à l'un et à l'autre, de vous être libérés cet après-midi pour participer avec nous à ce débat thématique.

IV – 57

C'est évidemment un sujet éminemment complexe, qui renvoie bien sûr à des questions de tranquillité publique, d'ordre, mais de façon peut-être plus fondamentale, à des questions de droit et d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce problème a de multiples dimensions. C'est la raison pour laquelle, pour ma part, je préfère parler de « système prostitutionnel », parce que je crois que cela dit la diversité des enjeux qui concourent à cette problématique difficile.

D'abord, la vulnérabilité des personnes. Je commence par ce point parce que c'est une réalité. Quel que soit le contexte dans lequel s'exerce la prostitution, il existe un risque de violence, un risque pour la santé, un risque sur le plan psychique. Les premières victimes du système prostitutionnel sont bien les personnes qui se prostituent elles-mêmes. Une très large majorité de celles et ceux qui se prostituent aujourd'hui ne l'ont pas choisi.

Certains acteurs parlent là d'une forme d'esclavagisme moderne. Je rejoins cette approche. Je crois que nous aurons l'occasion de nous appuyer sur vos éclairages respectifs, chacun dans votre champ, chacun dans le cadre de vos engagements et de vos responsabilités, pour mieux comprendre les enjeux de cette vulnérabilité. Cela implique de tout mettre en œuvre pour prévenir l'entrée, d'abord, dans la prostitution, réduire les risques pour les personnes prostituées et aider celles et ceux qui le souhaitent à sortir de la prostitution. Ces trois leviers sont, je crois, absolument complémentaires et il me semble qu'il est indispensable d'agir simultanément sur chacun des trois.

La deuxième question clé de ce débat, me semble-t-il, est celle du système prostitutionnel en lui-même, profondément inégalitaire. Inégalitaire d'abord parce qu'il soumet l'intimité à la puissance de l'argent, ce qui est quand même le point de départ de cette question, inégalitaire parce qu'il oppose des personnes souvent fragilisées à des réseaux criminels parfois très organisés et très puissants.

Ce dont nous parlons, c'est bien d'organisations criminelles impliquées dans la prostitution à l'échelle parfois nationale, européenne, voire internationale. Ces réseaux constituent, il faut le dire sans détour, un risque, un danger pour notre territoire en ce qu'ils sont des prédateurs, y compris pour des personnes qui se disent et se veulent indépendantes. C'est la raison pour laquelle les leviers sont d'abord, je le dis clairement, dans les mains de l'État, à travers l'action répressive contre les réseaux criminels, tout d'abord.

Le démantèlement de ces organisations criminelles incombe en effet aux services de la police nationale, de la justice, qui peuvent s'appuyer sur un arsenal répressif de lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains. C'est essentiel dans la lutte contre la prostitution. Je remercie vraiment le chef de la brigade des mœurs, le capitaine Patrice Le Corre, d'avoir accepté de venir aujourd'hui pour nous aider à dresser un état des lieux le plus objectif, le plus précis possible, le plus ancré dans la réalité nantaise, de cette situation.

Je connais la mobilisation de la Direction départementale de la sécurité publique dans la lutte contre le proxénétisme et je vous demande de remercier vos collègues pour votre engagement au quotidien, mais aussi pour les actions de fond qui sont menées dans ce domaine. Bien entendu, cela va de soi, au-delà de cette dimension de fermeté, de répression, l'État doit mettre en œuvre une politique publique globale et cohérente sur le territoire sur ces questions.

J'avais d'ailleurs interpellé l'État avec plusieurs maires, il y a trois ans, car il me semblait indispensable de dire qu'au moment où la prostitution est devenue un phénomène mondialisé et où les réseaux de proxénètes se jouent des territoires et des législations, aucune commune n'est en mesure d'apporter seule une réponse suffisante. C'est pourquoi j'ai salué l'adoption, en 2016, après un long travail mené à l'Assemblée nationale comme au Sénat, et notamment par Michelle Meunier, qui était rapporteure de ce texte, la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Cette loi comporte des avancées importantes, il faut vraiment les mesurer, en matière d'approche globale et de mise en cohérence. Elle prévoit également un accompagnement des personnes souhaitant sortir de la prostitution par le financement de parcours, pour lequel, je le

IV – 58

précise, le mouvement du Nid a été agréé. Je le dis d'ailleurs à ce propos et publiquement, cet après-midi, j'ai écrit à la secrétaire d'État en charge de l'Égalité hommes – femmes pour l'alerter sur l'impossibilité pour l'association de mettre en place les parcours, faute de financement à ce stade.

Des déclarations d'intention à la mise en œuvre concrète, il est indispensable pour nous, sur le terrain, de nous assurer de cette mobilisation. Le Nid est une association de terrain, justement, fondée il y a 80 ans, qui agit en soutien des personnes prostituées et qui fonde ses actions sur la rencontre de ces personnes. Je me réjouis de vous accueillir, Madame Le Debt, déléguée départementale du mouvement, pour nous faire partager cette action militante, cette action de responsabilité que vous menez sur notre territoire. Cette question, vous l'aurez compris, nous la prenons à bras-le-corps à l'échelle municipale, dans le cadre de nos moyens, de nos compétences, et ce, autour de trois volets. Permettez-moi de les évoquer brièvement.

Parce que la prostitution a d'abord des conséquences, je l'ai dit, pour les personnes prostituées, nous menons une action de proximité auprès des personnes se prostituant dans l'espace public, en prenant en compte les risques auxquelles elles s'exposent. Cela se traduit par le soutien à des actions de réduction des risques pour les personnes se prostituant. Je pense notamment à ce que nous faisons avec l'association Paloma.

Un diagnostic auprès des personnes vulnérables la nuit va être conduit toute l'année avec la participation de personnes se prostituant, tout simplement pour essayer collectivement d'améliorer l'efficacité des réponses qui sont aujourd'hui apportées par la Ville et ses partenaires. Mais parce que la prostitution a aussi, et chacun le mesure évidemment, des conséquences pour les habitants en termes de tranquillité publique, nous travaillons avec les riverains et la police municipale. Plusieurs collectifs de riverains se sont constitués.

Nous entendons, comprenons et travaillons sur ces inquiétudes. La mission de prévention se mobilise. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Prise de contact, suivi des requêtes des riverains, rencontres avec ces collectifs. La police municipale assure également, je le souligne, une présence active. À partir des lieux qui ont été répertoriés par les riverains, elle conduit des opérations de sensibilisation des personnes en situation de prostitution sur le respect du voisinage. Des actions fortes de nettoyage des rues, disons-le aussi clairement, sont également conduites, comme des adaptations de la question de l'éclairage public sur un certain nombre de secteurs concernés par ces questions.

Enfin, la prostitution a des conséquences plus larges et plus fondamentales sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Il est absolument essentiel de développer une culture de l'égalité, car elle était évidemment au cœur de l'émancipation individuelle et collective. Cela passe bien sûr par l'accès aux droits et la lutte contre les violences, mais aussi par un apprentissage précoce des fondements d'une relation d'égalité entre les filles et les garçons, et ce, dès la petite enfance.

Face aux conséquences de la prostitution, il y a un ensemble de leviers à actionner de façon globale et cohérente. À son niveau, la Ville de Nantes se mobilise, y contribue, mais une mobilisation est essentielle de la part de tous les acteurs concernés, de la part, d'abord, des services de l'État, qui a, en la matière, des leviers puissants dont nous avons absolument besoin.

Je vous propose de m'en arrêter là pour l'introduction, qui visait simplement à poser le cadre de notre débat, et à donner d'emblée la parole à nos intervenants, en vous remerciant encore de votre présence dans notre assemblée, avant de pouvoir ouvrir le débat selon les règles que nous nous sommes fixées ensemble.

Mme LE DEBT, Déléguée départementale du mouvement Le Nid – Merci, Madame le Maire, de nous recevoir en tant qu'association de terrain et départementale. J'aimerais juste poser quelques chiffres sur le plan global, à savoir que la prostitution, comme vous l'annoncez, est l'affaire de tous, puisque nous sommes tous concernés, tous à notre niveau, en tant que

IV – 59

citoyens, en tant que parents, en tant qu'élus, en tant que professionnels. Tous, nous avons une obligation de regarder ce fait de société.

En effet, la prostitution n'est pas née comme cela, sans raison, et si l'on veut faire un travail de lutte contre le système prostitutionnel, il faut que l'on puisse faire un travail global. Les chiffres, actuellement, en France, se situent entre 37 000 et 40 000 personnes prostituées. 9 250 sont en contact avec des associations. C'est dire le poids, quand même, de l'associatif dans la présence auprès des personnes. 85 % sont des femmes, 10 % sont des hommes et 5 % sont des transgenres.

Je vous recommande cette petite étude, la Proscot, qui a été faite avec une agence de sondage qui avait réalisé le sondage sur les violences faites aux femmes. C'est très intéressant, parce que l'estimation du coût économique et social de la prostitution brasse, sur le plan général, tous les impacts de la prostitution. Et quand on sait que le volume d'argent qui est brassé dans la prostitution, que ce soit la part qu'amènent les clients, la part qui est reversée aux proxénètes, la part d'évasion fiscale, la part que l'État met en place pour les soins aux victimes de ce trafic, c'est vraiment important.

Si vous avez l'occasion de la consulter, c'est vraiment une étude intéressante. Dans ce sondage, la prostitution de rue représente 30 %, mais la prostitution via Internet représente 62 %. Il y a effectivement toute la prostitution qui est considérée dans les salons de massage, les bars à hôtesse, etc. : cela représente 8 %. Et dans ce panel, 90 % sont des personnes étrangères. 95 %, par contre, sont des clients hommes. Je suis partie du général.

D'une manière globale, sur le territoire français, la prostitution de rue est moins visible. À Nantes, elle est encore très visible. C'est une particularité de cette région. Certaines rues, vous le comprenez, sont très, très impactées par cette situation. Que les riverains interpellent, cela paraît logique, quelque part, parce qu'ils sont autant concernés que les personnes prostituées, compte tenu de la violence à la fois des clients, de la situation, même des passants. Que des pères de famille viennent faire le tour des lieux de prostitution avec leur fils et crachent sur les personnes prostituées, leur envoient des bouteilles, ce sont des choses que l'on voit aussi. C'est un monde de violence. Et quand vous disiez, Madame le Maire, que la prostitution était une violence, c'est une violence faite aux femmes et faite à toutes les femmes, puisqu'effectivement, on peut considérer que l'on peut acheter le corps d'une femme. Donc toutes les femmes, a priori, peuvent éventuellement être utilisées. Il faut savoir aussi que la prostitution chez les hommes existe, mais le principe est le même : on achète une marchandise. Je vous assure que parfois, quand des personnes prostituées nous disent qu'elles ne sont, entre guillemets, qu'un « bout de viande à deux pattes », on sait qu'il y a une personne humaine derrière, et j'avoue que c'est quand même un peu difficile.

S'agissant des différentes sortes de prostitution dans la région, il y a la prostitution de rue, qui est celle que nous, nous contactons en premier, puisque c'est celle qui est visible. Nous n'avons pas accès aux autres, que ce soit en appartement, que ce soit en salon de massage. Nous n'y avons pas accès : c'est effectivement beaucoup plus privé.

Par Internet, on va trouver toutes les nouvelles formes de prostitution, y compris les nouvelles formes de prostitution étudiante, où l'on peut s'inquiéter, en tant que parents et en tant qu'élus, parce que cette forme de prostitution qui est revendiquée par des jeunes sous le couvert d'être des anarchistes, d'être « pro choix », est une façon de s'engager dans des parcours de prostitution uniquement pour avoir accès à de nouveaux vêtements, à de nouvelles chaussures, à des choses comme cela. Même si pour la plupart, ils disent qu'ils ne font cela que pendant leurs études, parce qu'ils ont une situation financière difficile, jusqu'à quand peut-on penser qu'ils pourront contrôler ? Ce n'est pas toujours le cas. Nous avons vu des étudiants arrêter leurs études parce qu'effectivement, entre choisir de faire ses cours et éventuellement, de gérer les clients de plus en plus pressants, cela paraît compliqué.

Il y a aussi les « sex tours ». Cela existe dans toutes les villes. Cela veut dire que par le biais d'Internet, des clients sont attendus par de jeunes femmes qui viennent d'une plateforme française ou étrangère et qui viennent dans des hôtels, en toute discrétion, sauf parfois quand il

IV – 60

y a de la violence et des coups un peu durs sur les personnes prostituées qui, elles, vont porter plainte.

Nous avons parlé de la prostitution étudiante, mais il y a aussi la prostitution de précaires, ce que l'on appelle la prostitution de fin de mois, qui existe. Mais là aussi, jusqu'à quand ces personnes qui le font, disent-elles, pour boucler les fins de mois, peuvent-elles le contrôler ? Cela, je ne le sais pas.

Par contre, notre association s'insère dans le paysage local. Nous sommes une association nationale qui, comme vous le disiez, va avoir 80 ans. Nous allons d'ailleurs le fêter le 16 novembre à la Manu. Cette association a connu toutes les évolutions, sur le plan juridique, de la position française par rapport à la prostitution, et cela, c'est intéressant, jusqu'à cette loi qui a été votée l'année dernière. Cette association est nationale et il y a des déclinaisons sur le plan départemental. À Nantes, nous sommes là depuis autour de 35, 40 ans. Nous ne sommes que des bénévoles. Nous avons eu un groupe de 15 à 18 personnes et nous avons beaucoup de chance : nous commençons à avoir de jeunes bénévoles qui s'engagent et sont vraiment très toniques dans cette lutte contre le système prostitutionnel.

Actuellement, à Nantes, nous avons eu, sur une année, 30 suivis de personnes en dehors du fameux parcours de sortie de prostitution. Nous aidons les personnes en les rencontrant régulièrement sur le trottoir, la nuit, et c'est pour cela que nous savons un petit peu ce qui se passe la nuit et la violence de certaines nuits et de certains jours de la semaine où c'est plus violent que d'autres.

À partir de là, nous leur proposons, pour celles qui le veulent, de venir nous rencontrer en permanence, permanence que nous faisons allée Baco, à la Maison des associations. À partir de là, nous essayons d'évaluer leurs besoins, où elles en sont dans leur situation administrative. Nous essayons de voir avec tous les autres partenaires qui sont intervenus pour la réception des demandeurs d'asile, pour les prises en charge sur le plan de la santé, sur le plan de l'insertion professionnelle.

Nous essayons d'être le fil rouge auprès de ces personnes, puisque nous, nous sommes en mouvement relais. C'est pour cela que dans l'instruction des dossiers, nous pouvons effectivement collecter les informations afin de présenter des dossiers. Dans la rue, par an, nous n'avons pas une comptabilité qui est très exacte, mais par soir, nous pouvons discuter avec 30 ou 35 personnes. Parfois, cela fait des soirées un peu à rallonge, mais nous en voyons entre 100 et 150. Vous aurez sans doute d'autres chiffres, mais ce sont entre 100 et 150 personnes que nous contactons, nous, qui viennent parfois en permanence.

Vous savez bien que les personnes en situation de vulnérabilité ne viennent pas régulièrement au rendez-vous. Cela se saurait. Si elles venaient régulièrement, c'est qu'elles n'auraient pas non plus besoin des services. Nos actions, c'est donc d'abord la rencontre avec les personnes prostituées, qui est l'élément fondateur du mouvement. À partir de là, nous faisons l'accompagnement, mais nous voyons bien que dans la mesure où l'objet de notre association est de lutter contre les causes et les conséquences de la prostitution, il faut que nous puissions aller auprès du grand public pour le sensibiliser et lui montrer que d'abord, ce sont des personnes humaines, femmes ou hommes, et qu'à la limite, on peut avoir un regard qui est autre que celui du mépris, celui de dire : « cela ne me concerne pas, c'est les autres. Il y a des gens qui s'occupent de ces personnes. »

Pour cela, nous faisons des conférences, nous animons des débats. Après, nous avons une action beaucoup plus spécifique auprès des jeunes dans les collèges et dans les lycées. Ce sont des actions que l'on ne peut pas appeler de prévention, mais qui sont le lien entre sensibilisation et prise de conscience de ces jeunes, d'abord sur les relations femmes – hommes, puisque c'est effectivement par ce biais que l'on pourra lutter contre le système prostitutionnel.

Il faut rappeler que la loi d'égalité femmes – hommes, dans un de ses articles, je ne sais plus si c'est le deuxième ou le troisième, demande, pour que l'égalité soit effective, qu'il y ait une lutte

IV – 61

contre le système prostitutionnel. On voit donc que c'est effectivement bien imbriqué. Nous aidons aussi beaucoup les étudiants dans leur travail soit de mémoire, soit pour les fameux TPE, pour les jeunes qui sont en première, pour des étudiants qui veulent faire un travail de recherche. Que ce soit sur le plan national ou sur le plan local, nous répondons bien souvent à des demandes, et également de travailleurs sociaux, pour les aider dans la confection de leur mémoire.

Voilà, un peu brassé, l'aspect de notre action dans le département. Nous pouvons également intervenir à Saint-Nazaire, dans des collectifs de violences faites aux femmes.

Je vais vous parler un peu du parcours de sortie. Ce parcours de sortie, effectivement, fait partie de cette loi du 13 avril 2016, qui est une loi où effectivement, il y a eu un consensus de tous les politiques pour reconnaître qu'il était important de pouvoir avoir une action globale. Et vraiment, l'action globale de cette loi est effectivement à noter, à la fois pour aider les personnes victimes de prostitution à quitter la prostitution si elles le souhaitent, et pour intervenir dans les différents ministères afin de faire de l'éducation auprès des jeunes, de la formation auprès des travailleurs sociaux.

Cette loi comporte aussi un aspect beaucoup plus répressif sur les réseaux et sur tout ce qui est lié au proxénétisme. Elle a aussi cet article sur la pénalisation du client, dont la mise en place, pour l'instant, paraît assez limitée. Elle a été mise en place dans certains parquets, mais pour l'instant, c'est un petit peu plus limité, parce qu'il y a le choix, pour la justice, de lutter contre les réseaux.

Dans le département, il y a un travail assez important de lutte contre les réseaux. Ce parcours de sortie devrait permettre aux personnes qui souhaitent quitter la prostitution, après avoir signé un consentement comme quoi elle s'engage à le suivre, d'entrer dans ce parcours avec un maximum d'aides, que ce soit sur le plan du logement, ou sur le plan de la santé, puisque vous savez que les conséquences sur la santé sont phénoménales, Madame le Maire en a parlé un peu. On voit bien que l'on ne sort pas indemne de la prostitution. Même pour celles qui, entre guillemets, disent qu'elles l'ont choisi, il y a quand même toujours des séquelles.

C'est pour cela qu'au niveau des jeunes, nous sommes très préoccupés par cet impact que pourrait avoir, pour leur vie future, ce passage dans la prostitution. Le parcours de sortie doit donc leur permettre d'avoir les soins, tout ce qui est lié aux papiers pour leur permettre d'entrer dans des parcours d'insertion professionnelle, ce qui est également important, de prendre des cours de français, de toucher une petite prestation, qui, pour l'instant, est évaluée à environ 360 euros. Mais la prise en charge au niveau d'un hébergement spécialisé par des CHRS permettrait la prise en charge globale de ces personnes. Ce n'est pas uniquement un aspect qui est important, c'est la globalité de la prise en charge de ces personnes.

Notre association a eu l'agrément pour présenter des dossiers en préfecture. Cette commission a été mise en place le 10 juillet. En France, pour l'instant, il n'y en a pas beaucoup, dans les départements. Elle devrait pouvoir, si effectivement, il y avait les moyens, commencer à être opérationnelle début 2018, en sachant qu'il y a un travail de partenariat avec une commission composée de toutes les personnes qui seront présentes dans l'accord donné au niveau préfectoral qui se met en place, et qui est intéressant au niveau de la dynamique.

Mme le MAIRE – Merci.

M. LE CORRE, Capitaine de la brigade des mœurs – Bonjour. Je suis Patrice Le Corre, responsable de la brigade des mœurs et de lutte contre le proxénétisme à Waldeck-Rousseau. Tout le monde doit connaître... Je vais essayer de brosser une physionomie de la prostitution locale, d'expliquer les différents types de prostitution, les contraintes des prostituées, et présenter un peu notre action et les résultats de l'année passée, très succinctement, puisque nous n'avons que dix minutes.

Comme l'a expliqué Mme la responsable du Nid, la prostitution locale revêt trois types, tout comme dans différentes villes de France : la prostitution sur voie publique, qui est la plus visible, la prostitution sur Internet, qui tend à se développer, même à Nantes, dans différents

IV – 62

hôtels de l'agglomération nantaise, et sporadiquement, une activité dans les salons de massage, que nous avons découverte cette année, localement.

Pour la prostitution sur Internet, nous pouvons répertorier difficilement, parce que c'est sur la base d'un inventaire des annonces Internet. Il y a une cinquantaine de prostituées sur l'agglomération nantaise, qui sont de diverses origines : slave, d'Amérique centrale, africaine. Il n'y a pas trop de mainmise sur ce type de prostitution, avec quand même des affaires résolues grâce à des contacts divers ou des clients mécontents qui viennent nous voir. C'est surprenant... Des clients mécontents parce qu'ils ont constaté la détresse de la femme qu'ils ont rencontrée, en fait. Que l'on ne se méprenne pas sur ce que je viens de dire.

S'agissant des salons de massage, nous avons découvert que sous couvert d'un salon de coiffure, celui-ci faisait office de salon de massage érotique. C'était une pratique très développée en région parisienne par la communauté asiatique. Maintenant, nous l'avons découverte à Nantes, par la communauté africaine.

Par contre, la prostitution la plus intéressante ou la plus visible à Nantes est la prostitution de voie publique, qui est répartie sur différents secteurs : le grand axe connu de tout le monde Paul Bellamy, boulevard Schuman et route de Rennes, un secteur également place de la République, un secteur de centre-ville également le long de la piscine, du cours Estienne d'Orves ou du cours Franklin Roosevelt. Dans la prostitution de voie publique, il y a deux communautés étrangères, comme cité auparavant.

La première est une communauté rom ou roumaine, selon les cas, mais en tout cas, dirigée par des proxénètes de la communauté rom, que l'on constate plutôt sur la partie basse du centre-ville, sur tous les cours ainsi que sur le quai la Fosse. On peut quantifier, même si c'est difficile, parce que c'est fluctuant, dix à quinze prostituées roumaines répertoriées.

La deuxième est une prostitution nigériane qui est visible dans le secteur de la République, dans le secteur de la gare maritime et surtout, sur l'axe Bellamy, Schuman, route de Rennes. C'est la plus visible et celle qui présente le plus de troubles, de nuisances et qui est la plus difficile d'approche. Ses filles se prostituent, mais rarement d'elles-mêmes. Elles subissent des pressions physiques de leurs proxénètes ou des assistants de leurs proxénètes, des pressions rituelles ou religieuses, pour les Nigérianes, parce qu'elles croient beaucoup à la religion et aux rites vaudous. Il n'y a pas forcément besoin d'une pression physique : ne serait-ce qu'un sacrement dit devant un vaudou les engage à rembourser une dette et à se prostituer. Il y a également des pressions culturelles, que l'on constate plus dans la prostitution sur Internet avec la communauté asiatique : c'est une société très hiérarchisée, avec un devoir d'obéissance à une communauté qui force les femmes à se prostituer et à restituer une partie de leurs gains.

En ce moment, nous constatons également un développement des violences extérieures, c'est-à-dire des violences en dehors du réseau prostitutionnel par de mauvais clients, entre guillemets, puisqu'il n'y a pas de bons et de mauvais clients, qui les violentent de plus en plus fortement, voire les violent.

La difficulté de ce type de violence est que les femmes ne se déplacent que rarement dans un commissariat pour dénoncer ce qui leur arrive. Je peux vous résumer par exemple le parcours type d'une prostituée nigériane, pour que vous compreniez mieux pourquoi elle se prostitue et pourquoi il y en a autant à Nantes. Il faut savoir que ce n'est pas un phénomène unique : il y en a dans toutes les villes de France et également en Italie ou en Espagne. La prostituée nigériane est principalement de la région de l'Édo, une région très urbanisée, très pauvre, très peuplée, avec un système matriarcal. Une « mama » contacte une jeune fille qui est un peu dans le besoin, souvent d'une famille nombreuse, avec peu de moyens. Elle lui promet du rêve, la fait venir en France ou en Europe en lui disant : « tu verras, ce sera simple. Tu me rembourseras ta dette, de 25 à 60 000 euros, en travaillant en Europe, et après, tu pourras vivre heureuse et transmettre de l'argent à ta famille. » Avant même qu'elle parte du Nigéria, ils lui font subir le rite vaudou, avec tout un cérémonial durant lequel elle s'engage à rembourser sa dette, à ne pas dénoncer sa proxénète à la police, à ne pas parler à la police, sous peine de représailles la

IV – 63

concernant mais concernant également sa famille au Nigéria. Et croyez-moi, au Nigéria, ils exécutent leurs menaces.

Ensuite, elles arrivent principalement par un acheminement via le Niger, ensuite, la Libye. En Libye, elles sont souvent parquées pendant un ou deux mois avant que leur transfert vers l'Italie soit organisé et ensuite, en Italie, elles sont prises en charge par un ami de la proxénète, qui est soit restée au Nigéria, soit en Italie ou en Espagne, soit parfois à Nantes ou dans d'autres villes. Il n'y a pas forcément de proximité physique, du fait du poids sur la famille et du poids du vaudou. Ensuite, la jeune fille arrive à Nantes ou dans une autre ville, elle se prostitue et petit à petit, elle rembourse sa dette, ou elle ne la rembourse jamais et elle entre dans ce même système en faisant venir elle-même une fille. C'est ce qui tend à se développer.

Auparavant, nous avions de vastes réseaux avec des structures très définies. Maintenant, nous avons des structures individualisées avec une, deux à trois filles par proxénète. C'est pourquoi vous aviez peut-être des difficultés à comprendre pourquoi il y avait autant de Nigériennes sur le trottoir nantais. C'est parce que le travail est fastidieux et long. Et quand on démantèle un réseau, c'est souvent une ou deux filles seulement que l'on enlève du trottoir.

Pour cela, nous mettons des moyens. Nous communiquons avec les diverses associations : le Nid, Médecins du monde... Nous travaillons avec la Mairie, nous essayons de mettre en confiance les prostituées pour qu'elles puissent se déplacer dans nos locaux et dénoncer ce dont elles sont victimes. Lorsqu'elles dénoncent, lorsque le danger est avéré ou que l'on pense qu'il est avéré, elles sont prises en charge par les associations ou par le dispositif Ac.Sé, un dispositif national qui permet de prendre charge la prostituée, la femme, et de l'éloigner géographiquement, de l'assister, de l'aider, de lui donner des cours de français, de l'héberger, afin qu'elle puisse réellement s'insérer dans la société française.

La procédure démarre, elle est relativement longue : elle va de six mois à un an, voire deux ans. Lorsque le réseau est constitué, on arrive à certains résultats, dont ceux que nous avons eus l'année dernière. L'an passé, nous avons résolu notamment différentes affaires, une dans un salon de massage qui était situé à l'Île Gloriette, sous couvert d'un salon de coiffure. La femme avait aménagé deux pièces à l'arrière et avait employé plusieurs femmes, nous en avons dénombré douze, pour l'instant, qui, en guise de massage, pratiquaient des masturbations et des fellations aux clients. Ce salon de massage a été fermé et une instruction est en cours.

Nous avons également démantelé un réseau lié aux « sex tours », avec des prostituées roumaines ou bien slaves, c'est-à-dire des pays de l'ex-Union soviétique. Ces jeunes femmes étaient déjà sous couvert d'une agence d'escortes, travaillaient en versant 50 % de leurs gains et de plus, elles avaient été agressées par un groupe d'Arméniens, dans un premier temps avec armes, qui leur conseillait de verser une obole mensuelle par la suite si elles ne voulaient pas que les faits se reproduisent. Nous avons répertorié une cinquantaine de victimes, travaillé avec l'Office central et interpellé ce groupe d'Arméniens avant l'été.

S'agissant de la prostitution roumaine, nous avons constaté une apparition soudaine de prostituées roumaines, un peu plus « jolies », ne vous méprenez pas sur le terme, au niveau du pont du Cens, dans la cuvette. Si vous êtes nantais, vous devez voir où cela se situe. Par le biais de contacts avec d'autres prostituées et d'informateurs, nous avons réussi à démanteler ce réseau et à mettre la main sur trois personnes issues de la communauté rom qui géraient de façon cumulative une dizaine de prostituées.

Dernier point, la communauté nigérienne, où nous avons réussi à effectuer deux à trois procédures, dont l'une avec l'Office central, concernant en tout cinq prostituées uniquement sur Nantes. Le réseau a été démonté avec l'Office central : les mamas, les proxénètes, qui étaient plusieurs, qui mettaient des filles sur le trottoir tant à Nice qu'à Poitiers ou qu'à Nantes et se faisaient assister de Nigériens qui allaient sur place récolter l'argent et leur mettre la pression si jamais le vaudou ne suffisait pas.

IV – 64

J'ai essayé de vous brosser une présentation assez succincte de la prostitution locale et de ce que nous essayons de faire, sachant que pour nous, ces femmes sont des victimes, même si elles peuvent nuire à la tranquillité publique de certains. Mais le travail prend du temps et nous essayons de les accompagner et de démonter des réseaux pour que moins de filles soient contraintes à aller sur le trottoir.

Mme le MAIRE – Merci. Merci vraiment à l'un et à l'autre. Je crois pouvoir dire, au nom de cette assemblée dans son unanimité, que ces retours d'expérience militante et professionnelle, la précision de l'expérience de terrain qui est la vôtre, et j'insiste, la diversité des situations que vous évoquez éclairent notre assemblée au moment de ce débat. Donc vraiment, merci à vous.

Je propose que nous ouvrons la partie débat des élus sur ce sujet. Je donne peut-être la parole à l'opposition, d'abord, qui a souhaité proposer ce thème. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci beaucoup, Madame le Maire. Je vais dire un mot rapide, simplement pour expliquer que nous avons choisi cette thématique parce qu'il nous semblait important de pouvoir la mettre en avant au sein de cette assemblée du Conseil municipal, puisqu'elle touche, comme cela a été rappelé, à la fois les femmes, les jeunes filles, les habitants, les riverains, et je crois que c'est un sujet sur lequel finalement nous, en tant qu'élus locaux, sommes relativement peu ou mal informés. Je pense qu'il est important que nous puissions avoir ce temps d'échange. Je voudrais avant toute chose remercier les intervenants pour leurs propos.

J'ai été touchée par le témoignage de Madame Le Debt et Monsieur, par votre approche professionnelle de cet enjeu. Je crois aussi que l'on voit à quel point il est essentiel que la Ville, qui, bien sûr, ne peut pas tout sur cette question, puisse se positionner en accompagnement des actions qui sont menées par ailleurs et puisse affirmer sa volonté de s'investir aux côtés des acteurs qui, au quotidien, qu'ils soient structurés au sein de la police nationale ou bien au sein des associations, s'investissent et sont présents aux côtés des personnes prostituées. J'ai relevé le chiffre que vous avez donné, Madame, sur le nombre de prostituées qui sont en contact avec l'une ou l'autre des associations qui travaillent dans ce domaine.

On constate qu'au travers de vos actions, vous touchez finalement près d'un quart de la population des femmes prostituées, et je crois que c'est suffisamment important pour être souligné et pour que l'on puisse accompagner ce travail. Je vous remercie donc également, Madame le Maire, d'avoir affirmé dans votre propos initial votre souhait d'engager la Ville plus avant dans cette lutte contre toutes les formes de prostitution.

Rapidement, parce que vous en avez parlé les uns et les autres, il y a effectivement trois étapes sur cette question. Il y a bien sûr la question de la prévention : il s'agit d'agir auprès des jeunes, évidemment, l'égalité hommes – femmes dès le plus jeune âge est essentielle, auprès des plus âgés, les collégiens, les lycéens, les étudiants à l'université, où il s'agit d'agir à la fois auprès des jeunes filles qui peuvent être tentées d'arrondir leurs fins de mois, comme vous l'avez dit, pour payer leurs études, par exemple, on sait que cela existe, et d'agir également auprès des jeunes hommes qui pourraient devenir des clients potentiels.

Je crois qu'il y a aussi un enjeu qui est celui de la pornographie, qui envahit aujourd'hui notre univers et certainement, celui des jeunes, en particulier. C'est un sujet sur lequel on commence à découvrir l'ampleur de ce qui se passe. Je crois qu'il faut mettre aussi en lien cette question de la prostitution avec cette pornographie ambiante qui nous entoure et sur laquelle il faut aussi que nous puissions être capables d'agir. Voilà pour la partie prévention. Évidemment, c'est très rapide. Mon propos ne se veut la solution à aucune des difficultés rencontrées, mais simplement un propos très large sur les différents enjeux.

Sur l'exercice de la prostitution, l'enjeu est essentiellement d'agir pour informer et puis pour protéger ces femmes, avec un certain nombre d'avis parfois contradictoires. Nous n'en avons pas parlé, mais nous en avons échangé un peu lors de notre rencontre, il y a quelques jours, sur la question des maisons closes et sur les expériences notamment allemandes, qui semblent

IV – 65

plutôt revenir aujourd'hui sur leurs pas. Nous n'allons pas ouvrir le débat aujourd'hui, mais en tout cas, l'essentiel réside certainement dans la protection de ces jeunes femmes.

Sur la question de la sortie de la prostitution, avec cette loi de 2016, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer au sein de cette assemblée, avec ce parcours de sortie de la prostitution qui est en train de se structurer, nous avons vu qu'il y avait effectivement une commission qui avait été mise en place par la préfecture de Loire-Atlantique, et nous nous en réjouissons.

Je voudrais simplement dire, pour rester rapide, comme je m'y étais engagée, qu'à mon sens, ce qui est essentiel, c'est le message que nous, en tant qu'élus et en tant que citoyens, tout simplement, nous portons sur ce phénomène de prostitution. Nous sommes dans une ville qui a connu malheureusement mieux que d'autres, dans les pages les plus sombres de son histoire, l'esclavage et la période du commerce triangulaire, et je crois qu'il faut effectivement redire que la prostitution est une forme d'esclavage moderne, comme l'est aussi la question de la GPA, la gestation pour autrui. Fondamentalement, la question qui revient lorsque l'on s'intéresse à ce sujet-là, c'est la question du rapport au corps que l'on peut avoir et que l'on souhaite promouvoir. Je crois que c'est cette question de la marchandisation du corps humain que nous devons clairement être capables de refuser et d'affirmer comme telle.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Juste une remarque, quand même. Je le dis, je partage beaucoup de choses de ce que vous avez évoqué. Je suis à titre personnel favorable à la PMA et défavorable à la GPA. Je considère effectivement que la GPA constitue un risque en termes de marchandisation du corps humain. Je crois néanmoins que le mot « esclavage moderne » est particulièrement fort et particulièrement significatif, qu'il s'applique à la prostitution, etc. Je vous invite, dans le débat d'aujourd'hui, à ne pas mélanger la question de la GPA et la question de la prostitution, qui me paraissent deux sujets de nature différente. Je voulais simplement partager cette interrogation.

Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci. Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, ce débat sur la prostitution nous invite à évoquer nécessairement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il y a bien sûr des hommes qui se prostituent, mais les faits sont là : 85 % des personnes prostituées en France sont des femmes, et 95 % des clients sont des hommes.

Si depuis toujours, les personnes prostituées appartiennent aux classes sociales les plus défavorisées, depuis les années 2000, elles sont, selon l'Office central de la répression de la traite des êtres humains, à 90 % de nationalité étrangère. Par conséquent, à la question de la relation d'inégalité entre les femmes et les hommes qu'induit le système prostitutionnel s'ajoute une question liée à un véritable système de la traite des êtres humains.

Je n'en oublie pas pour autant le développement d'une prostitution chez les jeunes, cela a été souligné, et notamment dans le monde étudiant, qui doit tous nous alerter. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La réalité du système prostitutionnel en France concerne majoritairement des femmes qui n'ont pas choisi cette situation. Qu'elles y soient contraintes pour des raisons de précarité financière ou de séjour irrégulier, la réalité est celle-ci.

Comme cela a été dit un petit peu plus tôt, la réponse doit nécessairement venir de l'État et des moyens de police afin de démanteler les réseaux de proxénétisme. Nous devons également mieux accompagner ces femmes dans leur parcours de sortie de ce système. Il y a besoin d'une prise de conscience collective sur les impacts particulièrement négatifs de la prostitution pour les femmes elles-mêmes, pour leurs enfants, mais aussi, plus globalement, pour les relations entre les femmes et les hommes. Cela a été rappelé à juste titre : les risques encourus par les personnes prostituées sont nombreux et graves : risques de violence, risques sanitaires et psychosociaux. Ces personnes vivent en permanence avec la peur du client malintentionné, du proxénète, de la police.

IV – 66

C'est finalement une vie de violence physique, psychique à laquelle la prostitution expose. On le voit bien, cela ne peut pas être compatible avec la société de l'égalité entre les femmes et les hommes que nous souhaitons construire. Développer une culture de l'égalité, c'est à la fois soutenir les femmes dans l'accès à leurs droits, lutter contre les violences de genre et faire prendre conscience à chacune et à chacun que l'égalité femmes – hommes a aussi des impacts sur le plan de la sexualité. Diffuser une culture de l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge est un véritable enjeu pour progresser vers des relations d'égaux sur tous les pans de la vie ensemble et nous nous efforçons ici, à Nantes, d'agir en ce sens.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Yves Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, Madame et Monsieur les intervenants, en 2016, la France a choisi de pénaliser les clients des personnes prostituées. Cette mesure est apparue comme une grande avancée pour certains. Nous pouvons le comprendre, mais elle ne nous semble pas satisfaisante. Elle a eu le mérite de mettre en débat la situation des personnes prostituées sur notre territoire. Mais pour reprendre les paroles de la sénatrice Esther Benbassa : « c'est le trafic organisé qu'il faut combattre, le proxénétisme, la traite humaine, mais laissons les autres femmes exercer, même si, bien sûr, ce n'est pas un choix de vie. »

Ne soyons pas hypocrites sur la situation. La pénalisation est, selon nous, une fausse solution à un vrai problème. La prostitution demeure aujourd'hui le trafic illégal le plus lucratif après la drogue. Inutile donc d'avoir l'illusion qu'on peut le supprimer. Choisissons, y compris à la Ville de Nantes la voie de la prévention, de l'écoute et de l'accompagnement social, ce que nombre d'acteurs font déjà très bien et vous en êtes des représentants avec le mouvement du Nid.

Nous savons que des mesures d'accompagnement sont prévues par la loi de 2016, même si les décrets ont tardé à voir le jour. La situation évolue sans cesse. Aujourd'hui, la prostitution se fait en majorité sur Internet. Les poursuites sont donc très compliquées, voire impossibles à engager pour ces pratiques. Puisqu'elles sont moins visibles, elles sont plus difficiles à déceler. Les personnes qui la pratiquent sont plus isolées, moins faciles à accompagner. La loi de 2016 n'a malheureusement pas endigué les réseaux. Elle pousse certaines personnes prostituées à se cacher, à occuper des endroits plus sombres, ce qui les fragilise encore. Elles sont isolées, moins en situation de négociateur, y compris des relations protégées. Cela augmente les pratiques à risques. C'est donc aussi un enjeu de santé publique.

Passé ce rappel, nous ne voudrions pas enfermer le débat dans le clivage : abolitionnistes contre réglementaristes. Choisissons plutôt le discernement, face à cette situation ancestrale et complexe, car ce sont des êtres humains et qui, évidemment, ont droit à tout notre respect, qui sont au cœur de l'enjeu. Ne généralisons pas non plus les situations sur ce sujet, qui demande une très grande attention.

Il y a une pluralité de situations. Des réseaux placent de jeunes mineures dans la rue. Il y a aussi des étudiantes qui se prostituent pour payer leurs études, ou des personnes sans emploi, également. Des personnes migrantes se prostituent également et de nombreuses femmes, souvent nigérianes, déchantent une fois arrivées en France, car on leur avait promis un emploi, une poursuite d'études, et elles se retrouvent à la rue, complètement endettées. Mais il y a aussi certaines personnes prostituées qui ont aussi choisi de l'être. Elles sont notamment suivies par le Syndicat du travail sexuel. Les Pays-Bas leur reconnaissent un statut leur permettant de déclarer leurs revenus, de payer des impôts et surtout, de bénéficier d'une protection sociale. Mais là-dessus, nous convenons que seul l'État pourra faire évoluer les choses. Nous souffrons malheureusement encore, en 2017, d'une vision moralisatrice sur ce sujet, qui reste tabou, comme tout ce qui touche à l'éducation à la sexualité. Car la prostitution est aussi un enjeu de pédagogie et d'éducation pour ne plus stigmatiser ces personnes.

À Nantes, plusieurs réseaux ont été démantelés dans l'année. Nous saluons ce travail. Mais d'autres demeurent. Trafics et situations illégales existent. Nous non plus, ne soyons pas naïfs sur ce qui se passe dans notre ville. Des acteurs prennent toute leur part dans l'amélioration des conditions de vie des personnes prostituées, des services publics aux associations

IV – 67

spécialisées dans ce secteur. Il est encore tôt pour connaître les retombées des mesures nationales, mais ces acteurs locaux n'ont pas attendu pour agir et nous saluons leur engagement que nous devons soutenir.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, Madame, Monsieur, la prostitution est une violence intolérable, une violation des droits humains et de l'intégrité des êtres contraire aux valeurs de notre société. Nous inscrivant dans notre démarche émancipatrice d'élu-e-s communistes et républicains et conformément à la position abolitionniste de la France, nous saluons la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre la prostitution et à accompagner les personnes prostituées.

Il est clair que l'on ne parle pas ici de rapports humains, mais de rapports de domination, de rapports marchands basés sur la violence. On parle aussi d'organisation criminelle, de système mafieux. Parce qu'il s'agit d'une vision de la société qui ne se résume pas à la morale, mais bien à la liberté de l'être humain, au droit à l'égalité des femmes et des hommes, il ne peut être question de discernement, de réglementer la prostitution comme s'y sont essayés certains pays aujourd'hui dans l'impasse.

Parce que nous sommes contre toute exploitation des êtres humains, nous affirmons avec force que le corps n'est pas une marchandise. La société doit se libérer d'un système d'exploitation et de domination qui n'a rien à voir avec la liberté de choix. Car de quelle liberté parle-t-on lorsqu'il s'agit d'acheter un passe-droit, celui de dégrader l'autre, en l'occurrence les femmes, qui représentent 85 % des 30 à 40 000 personnes qui se prostituent dans notre pays ? Au moment où Aïcha Bassal va présenter le rapport égalité femmes – hommes, force est de constater ce qu'est le poids d'une société patriarcale et son modèle de domination qui est à l'œuvre.

Rappelons que 95 % des personnes prostituées le sont sous la contrainte physique d'un proxénète. Plus personne ne prétend aujourd'hui que les réseaux d'exploitation sexuelle laissent à leurs victimes la moindre liberté. L'immense majorité de la prostitution n'existe que sous la menace, les coups et les pressions en tout genre.

La prostitution, c'est aussi la traite des êtres humains, un trafic mondial très lucratif pour les réseaux qui l'organisent. Il génère un profit annuel de 32 milliards d'euros, avec un « chiffre d'affaires » annuel de 3 milliards d'euros en France. L'Organisation mondiale du travail considère qu'aujourd'hui, au moins 21 millions de personnes sont réduites en esclavage. L'esclavage sexuel domine ce commerce. De ce point de vue, les données du ministère de l'Intérieur sont édifiantes.

Elles indiquent que désormais, 90 % des femmes prostituées sont étrangères. Elles viennent essentiellement d'Europe de l'Est, vous l'avez dit, Monsieur, et d'Afrique subsaharienne. Une des explications données à cette situation tient à la persistance d'une grande misère dans ces pays, des crises politiques multiples en Afrique et de l'existence de réseaux criminels très importants. Arrivées en France avec un visa de tourisme, elles sont sans papiers, ce qui les rend totalement vulnérables.

Mais la misère sévit aussi dans notre pays, qui connaît une prostitution de jeunes femmes, parfois étudiantes, qui connaissent de grandes difficultés financières. C'est également le cas pour les jeunes migrants qui, en se prostituant, trouvent un hébergement. La précarité et la vulnérabilité sont des facteurs déterminants d'entrée et de maintien dans la prostitution.

La Loire-Atlantique, et particulièrement Nantes, n'échappe pas à ce fléau. La protection des femmes victimes de la prostitution est un objectif à part entière du plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes. La loi d'avril 2016 prend en compte la globalité du phénomène et permet une approche concertée avec l'ensemble des acteurs associatifs et judiciaires. Ainsi, sur notre territoire, l'action combinée de la justice, des services de police et de gendarmerie a permis le démantèlement d'un certain nombre de réseaux dans les douze

IV – 68

derniers mois. C'est incontestablement une évolution positive qu'il faut renforcer, et je tiens à remercier tous les professionnels, dont vous, que ce soit la police et les associations, qui agissent pour aider les femmes à sortir de ces réseaux.

Sur le volet social de la loi, le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle en est encore à ses débuts. Toute personne victime de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle peut demander à bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge globale ayant pour finalité l'accès à des alternatives à la prostitution. On le sait, le succès de ce parcours nécessitera une augmentation conséquente des financements attribués aux associations de terrain qui les accompagnent dans leur démarche de sortie, et il y a urgence face à la violence rencontrée par les prostituées aujourd'hui. Vous avez témoigné l'un et l'autre de ces situations.

D'ores et déjà, je me félicite de voir la Ville de Nantes engagée depuis un certain temps sur plusieurs axes dans la lutte contre la prostitution. Mais la promotion d'une politique de réduction des risques des personnes se prostituant, avec le soutien de Paloma, en passant par les actions éducatives menées dans les écoles par la santé scolaire municipale, notamment sur les relations filles – garçons, ou encore, la réalisation d'un diagnostic auprès des populations vulnérables la nuit, toutes ces actions sont autant d'outils de protection et d'éducation et aident à faire évoluer les mentalités. Il faut poursuivre dans cette voie. C'est à ce prix que nous gagnerons la société de l'égalité, du respect, de la dignité que nous appelons de nos vœux.

Mme le MAIRE – Merci. Stéphanie Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci. Merci, Monsieur Le Corre, merci, Madame Le Debt, de nous avoir présenté le système de la prostitution et surtout, les actions que vous mettez en place. Je sais, pour vous avoir vu agir, que vous œuvrez avec peu de moyens et beaucoup de courage. Au nom de nos concitoyens, soyez-en remerciés.

Le choix de cette communication par notre groupe avait pour objectif de lever le voile sur une situation choquante, mais tellement habituelle qu'elle devient invisible à nos yeux. Nous vous avons interpellée plusieurs fois, Madame le Maire, sur cette situation, et nous vous remercions d'avoir accepté cette thématique aujourd'hui. Mais il nous paraît important de pouvoir mettre un plan d'action global pour lutter contre la prostitution à Nantes.

Plusieurs axes pourraient être travaillés ou renforcés. La première chose est évidemment la lutte contre les violences faites à ces femmes, principalement. Vous l'avez rappelé, Madame Le Debt, c'est un monde de violence et de vulnérabilité. L'écoute et la rencontre sont la première clé d'entrée. Cela commence par un travail avec les associations comme le Nid ou Médecins du monde, parce que vous êtes sur le terrain et que vous pouvez identifier les besoins et les solutions possibles. En parallèle, un travail est mené sur le parcours de sortie de la prostitution, qui est peut-être à renforcer, mais qui est principalement géré par le Conseil départemental, qui en a la responsabilité. Et bien sûr, il y a le volet répressif mené par l'État. Le premier axe est donc cette lutte contre les violences.

Le deuxième axe, qui est peut-être plus facile, c'est la sensibilisation des habitants à ce fléau, et je sais qu'au Nid, vous travaillez beaucoup sur ce sujet, via une communication adaptée et en particulier, la formation des adolescents. On sait qu'il y en a un certain nombre qui fréquentent les différentes animations de la Mairie. Peut-être que des choses pourraient être organisées en ce sens.

Enfin, le troisième axe, ce sont les quartiers où se déroule la prostitution. Ces quartiers se sentent particulièrement délaissés par les pouvoirs publics. Même si un certain nombre d'actions sont menées, eux vivent au jour le jour la réalité de cette violence, avec ses corollaires pour eux d'insécurité, de racolage auprès d'adolescents, de tapage nocturne, de déchets en tout genre au milieu desquels leurs enfants jouent... Une dizaine d'associations vous interpellent régulièrement.

Pourquoi le besoin d'un plan d'action global ? Parce que l'absence d'un engagement volontariste nous paraît cautionner de facto la présence de la prostitution, et je suis désolée,

IV – 69

mais j'utiliserai aussi le mot « esclavagisme ». J'ai regardé sa définition : « état, condition de ceux qui sont sous une domination tyrannique ». Il nous semble bien qu'avec la prostitution, nous soyons dans le cas d'un esclavage et nous ne pouvons nous résoudre à accepter cette situation.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je le redis pour la bonne clarté de cette assemblée. Je partage pleinement le mot « esclavagisme moderne » en ce qui concerne la prostitution. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. Madame Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – Je vous remercie, Madame le Maire. Comme l'ont dit à juste titre nos deux intervenants, Mme Anne-Marie Le Debt, du Nid, et le capitaine Patrice Le Corre, chef de la brigade des mœurs, il y a des prostitutions, mais elles ont toutes un point commun. Qu'elles soient visibles ou non visibles, elles concernent des femmes comme des hommes, des homosexuels comme des hétérosexuels ou des personnes transgenres.

Elles constituent une violence et mettent en danger la personne prostituée, victime du système prostitutionnel. Ma collègue Aïcha Bassal y est revenue. Car oui, ce sont bien elles les premières victimes du système prostitutionnel, elles qui sont en situation de vulnérabilité et majoritairement sous la coupe de réseaux mafieux et criminels, n'ayons pas peur des mots. C'est donc bien par le démantèlement de ces réseaux que l'on résoudra durablement et efficacement les problèmes posés dans notre ville par la prostitution, démantèlement qui repose d'abord sur les services de l'État et sur le système judiciaire, et je salue l'intervention de Monsieur Le Corre, qui a, je le crois, bien rappelé les enjeux qui se posent sur le sujet et toutes les difficultés qui s'y attachent. Pourtant, je ne pense pas qu'il faut minimiser les gênes que ces situations peuvent causer dans les quartiers concernés et pour les riverains qui y habitent. J'en suis bien consciente.

Mais il faut traiter toutes ces questions en étant conscient des mécanismes qui se jouent en la matière, en prenant en compte les compétences et les marges de manœuvre des différents acteurs impliqués sur ce sujet et en ayant avant tout le sens des priorités. On ne peut pas dire, je le crois, que la Ville ne se préoccupe pas de cette question. Bien au contraire, nous la prenons à bras-le-corps dans le cadre de nos moyens et de nos missions en matière de sécurité et de tranquillité publique, je pourrais y revenir :

- par la prise en compte et le suivi systématique des requêtes des riverains. J'ai avec moi les rapports rédigés par Monsieur Pottier, qui travaille à la police municipale, ses derniers rapports où il présente de façon très précise leurs interventions, les jours, les observations qui sont portées et les questions de sensibilisation auprès des prostituées et les échanges qu'ils peuvent avoir avec elles. Ce travail est exécuté régulièrement par les services de la police municipale.
- par un contact rapproché avec les associations de gestion des voies privées et les échanges que l'on peut avoir avec eux, et en cela, nous avons été accompagnés, avec les services de Monsieur Fillion-Nicolet et moi-même, aussi, en tant qu'adjointe au maire, sur les échanges avec les riverains, pour essayer de travailler avec eux sur ces gênes. Comment ? Tout simplement par la fermeture des impasses. Des choses peuvent se régler ;
- par la présence active, je l'ai dit, de la police municipale, renforcée ces derniers mois dans le centre-ville, mais aussi dans les quartiers ;
- par des actions fortes de nettoyage dans les rues des secteurs impactés ;
- par des actions de vérification de la qualité de l'éclairage public pour la sécurité de toutes et de tous sur les secteurs ;
- et enfin, par une coordination avec les services de l'État, qui sont compétents en la matière, mais aussi par un suivi attentif des procédures judiciaires, suite à la mise en œuvre de la loi prévoyant la pénalisation des clients.

Sur ce sujet bien particulier, nous savons tous ici, il n'y a pas de solution miracle, pas de réponse toute faite. Il ne suffit pas, en effet, de repousser les prostituées dans les rues voisines ou dans le quartier d'à côté pour mettre fin aux difficultés qu'elles endurent et pour empêcher

IV – 70

les réseaux de prospérer à l'échelle de la ville, de son agglomération, par la traite des êtres humains.

Ce n'est pas en tout cas cette conception digne des valeurs humanistes que nous portons dans cette collectivité. Il faut écouter, comprendre, agir avec détermination, humanité et fermeté. Avec détermination, parce que l'on ne peut pas faire comme si de rien n'était. On ne peut pas baisser les bras, fermer les yeux et rester sourd. Avec humanité, parce que, cela a été dit par toutes et tous ici aujourd'hui, les personnes prostituées sont des personnes avec lesquelles nous devons travailler, travailler sur leur réinsertion sur des chemins plus respectueux de leur dignité et être conscient des difficultés qu'elles rencontrent. Et avec une grande fermeté contre les réseaux des « proxiteurs », bien évidemment.

Mme le MAIRE – Merci. Stéphane Junique.

M. JUNIQUE, Conseiller municipal – Madame le Maire, mes chers collègues, chers intervenants, je remercie Johanna Rolland ainsi que l'opposition d'avoir choisi ce thème parce que, nous le voyons à travers nos différentes interventions, il est au carrefour d'une question sociétale qui est extrêmement importante. Quand on parle de la prostitution, et vous l'avez dit avec vos mots et votre expérience, on touche bien sûr à l'égalité femmes – hommes, on touche à la lutte contre les réseaux humains, on touche à la sécurité, à la tranquillité publique, on touche à notre rapport à tous à la sexualité, on touche également à un sujet qui est la solitude, parce qu'au fond, ces femmes qui rencontrent autant d'hommes, si j'ai bien compris, ou ces hommes qui rencontrent autant de femmes, ne sont probablement jamais aussi seuls.

L'activité prostitutionnelle, au fond, amène ces femmes et ces hommes à s'écarter de leur famille, de leur entourage, tant la stigmatisation de cette activité est forte. C'est aussi au carrefour de la dignité humaine, de la dignité de notre société, et cela touche à quelque chose qui m'est cher, qui est l'accès à la santé, parce que vous l'avez dit, c'est une activité qui est essentiellement une prostitution de rue et donc, beaucoup plus exposée à des maladies : ici, la tuberculose, là, des dermatoses, là, un certain nombre de pathologies hépatiques...

Ce sont aussi des infections sexuellement transmissibles qui sont plus importantes. Je ne veux pas ici faire un tableau noir, mais en parlant de l'accès aux soins, c'est tout simplement insister sur le fait que de nombreuses personnes prostituées se trouvent dans une situation de précarité sociale et sanitaire qui est avérée et éprouvent de réelles difficultés à accéder, entre autres, à une couverture maladie et à des soins, alors même qu'elles pourraient en bénéficier.

Tous ces sujets, vous les connaissez, et au fond, j'ai envie de vous poser une question, et une seule : vous êtes ici devant le Conseil municipal de la Ville de Nantes. Qu'attendez-vous de l'action de notre collectivité ? Comment pouvons-nous vous aider davantage encore dans les missions qui sont les vôtres ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, Madame, Monsieur, la loi de 2016 a été citée plusieurs fois. Il existe, suite à cette loi, une commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, qui a été mise en place en Loire-Atlantique. La Ville de Nantes en fait partie. Saisissons-nous de cette instance pour définir l'accompagnement adapté aux personnes prostituées : logement, réinsertion, protection sociale, santé, mais aussi démarches d'obtention de papiers. C'est effectivement dans cette démarche globale qu'il faut se situer avec l'ensemble des acteurs, mais aussi dans un dialogue d'efficacité sur le rôle et le partage des tâches entre l'État et les collectivités.

À Nantes, des acteurs comme vous, qui êtes présents, le Nid, mais aussi AIDES, Médecins du monde et d'autres, sont très actifs sur la question. Nous devons soutenir vos actions et participer à casser ce tabou autour de la situation des personnes prostituées. Ces acteurs dont vous faites partie vont sur le terrain, vont à la rencontre des personnes prostituées, sans

IV – 71

jugement. Ce sont eux qu'il faut entendre, car ils connaissent précisément la réalité du terrain. Nous n'informerons jamais assez ces personnes sur leurs droits, leur accès à la santé, la possibilité d'apprendre le français, vous l'avez rappelé, d'avoir des papiers, souvent les prémisses à une sortie de la prostitution. Nous savons que Médecins du monde, dont nous saluons aussi le travail, guide ces femmes dans leurs démarches, ce qui est très précieux.

Enfin, vous abordez des choses évidentes, humaines, mais parfois oubliées, comme le fait que personne n'a le droit de se faire violenter. En effet, 51 % des personnes prostituées disent avoir subi des violences physiques dans les douze derniers mois. C'est sans compter la violence verbale. Il y a donc urgence à écouter, délier la parole et poursuivre intensément le travail des acteurs de terrain, à Nantes, pour faire face à ces enjeux qui ont trait au « vivre ensemble ».

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, s'il n'y a pas de demande de prise de parole complémentaire, nous avons fait le tour des interventions des élus de cette assemblée. Je propose de redonner la parole à nos invités, aux acteurs qui sont présents aujourd'hui, pour vous permettre, Madame, Monsieur, de réagir aux différents questionnements, aux différents points de vue qui ont été évoqués cet après-midi.

Mme LE DEBT, Déléguée départementale du mouvement du Nid – Merci à tous de nous avoir écoutés. C'est déjà une première démarche importante, que l'ensemble d'un Conseil municipal d'une grande ville puisse effectivement s'emparer de cette problématique. C'est important pour nous, parce que nous travaillons déjà tellement avec nos petits moyens et parfois sans beaucoup de communication. C'est vraiment important.

Vous demandez, Monsieur, ce que nous attendons de la Ville. Déjà, cette reconnaissance consistant à dire : vous faites un travail. Maintenant, pouvoir démultiplier nos actions, quand nous faisons des sensibilisations au grand public, c'est important, parce que plus le public sera informé de ce qu'est la prostitution, que ce n'est pas uniquement ce que l'on entend à la télévision, des personnes qui gagnent beaucoup d'argent, qui ont quitté leur boulot de cadre supérieur parce qu'ils gagnent plus...

C'est montrer ce qu'est l'ensemble du phénomène prostitutionnel et peut-être nous aider aussi à faire des actions auprès des collègues et des lycées, puisque vous savez que parfois, il est difficile d'intervenir auprès de certains lycées. Bien que nous ayons un agrément de l'Éducation nationale, ce n'est pas toujours facile. Il est parfois plus facile d'intervenir dans le privé, parce qu'ils ont une certaine autonomie. Ce sont des choses comme celles-là.

On sait que le travail qui est fait par la Ville auprès des personnes prostituées est important. Et il y a déjà cette reconnaissance que ce sont des personnes qu'il faut aider. De ce côté-là, je trouve que le fait que toutes ces notions-là soient partagées par tout le monde, c'est déjà une grande chance. Le fait de pouvoir avoir une communication démultipliée au sein de la Ville permettra peut-être de faire comprendre à de futurs clients ou à certains clients, qui ne sont pas tous des affreux, mais des personnes à qui il faut montrer qu'ils utilisent et démultiplient le système prostitutionnel, qu'avec leur petit argent, ils alimentent un gros système.

C'est commencer à faire réfléchir les gens et à leur dire : « mais en face, vous avez une personne. Si c'était votre fille, si c'était votre voisine, comment réagiriez-vous ? » Toute cette prise de conscience est importante, en plus des moyens qui peuvent nous être donnés, ce qui est déjà fait au niveau des locaux. Merci.

M. LE CORRE, Capitaine de la brigade des mœurs – Je vous remercie pour votre reconnaissance envers notre travail. Ça fait toujours plaisir. Sinon, comment nous aider ? C'est assez compliqué... Peut-être dans le rôle d'accompagnement social des prostituées, parce que si leur situation personnelle est moins précaire, peut-être qu'elles viendront plus facilement nous voir et qu'elles sortiront plus facilement du trottoir. Après, je ne peux pas vous en dire plus. Je ne suis pas un habitué des discours. Merci et au revoir.

IV – 72

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots pour conclure ce débat, d'abord, pour répondre à cette question d'un plan global de la Ville sur cet enjeu. Ce plan global, effectivement, est mobilisé, je le redis. Il est mobilisé autour de trois axes. Le premier volet, c'est l'accès aux droits et la lutte contre les violences. Je n'entre pas dans les détails, je l'ai fait en introduction, mais c'est le premier volet de ce plan global de la municipalité sur ce sujet.

Le deuxième, c'est évidemment l'action menée en termes de santé publique, et chacun a évoqué à quel point ces enjeux étaient importants. Le troisième volet, évidemment, concerne davantage la question de la proximité et de la tranquillité publique. C'est bien sûr un point de mobilisation pour chacune et chacun. Voilà les trois axes du plan global. C'est ce qui est aujourd'hui structuré à l'échelle de la Ville de Nantes.

Les interventions que nous avons eues, et à nouveau, sincèrement, tous mes remerciements, nous ont montré plusieurs choses. D'abord, sur ce sujet, une nouvelle fois, la nécessité d'une articulation parfaite ou en tout cas, la meilleure possible, entre les services de l'État et les services de la Ville, puisque vous venez d'indiquer à l'instant, Monsieur, quand on vous demande ce que vous attendriez de plus, que votre souhait serait sur le volet de l'accompagnement social, ce qui est absolument cohérent avec la répartition, dans la loi de la République, des missions de chacun dans ce domaine. Enfin, je crois qu'il nous faut insister sur la dimension de l'éducation.

J'y reviens parce que je crois qu'elle est à la base de tout et que de ce point de vue, notre Conseil municipal a une responsabilité, mais que chaque adulte, chaque parent, chaque famille, pour revenir à notre débat de ce matin, a une responsabilité : les valeurs transmises, le respect de l'égalité hommes – femmes, le fait de dire que le respect des droits d'une femme, parce qu'en réalité, c'est encore une grande majorité de femmes dont il s'agit... Ce n'est pas une question de générosité ou de bienveillance, mais simplement, une question de droit, dans ce pays.

Le rappel à la règle, la question du fonctionnement de notre pays dans ce domaine est absolument essentielle. La dernière chose, et je vous remercie de l'avoir évoquée, Monsieur, c'est effectivement la question sociale. Je crois que l'on ne peut pas la minorer. Les exemples que vous avez décrits montrent le lien direct entre précarité et système prostitutionnel. Je nous invite donc à continuer à nous mobiliser contre la précarité, contre la pauvreté, contre ce qui met des hommes et des femmes en situation de faiblesse et ce qui permet à un système prostitutionnel tellement détestable de prospérer.

Merci, en tout cas, de nous avoir accompagnés, de nous avoir permis d'avoir un débat digne, de qualité, sur un sujet compliqué, mais important. Merci à vous et surtout, merci pour ce que vous faites sur le terrain tout au long de l'année. Vous savez que vous pouvez compter sur nous dans cet engagement. Merci.

(Applaudissements)

Chers collègues, je vous propose de reprendre notre ordre du jour. Je donne la parole à Mme Bassal pour la délibération 21.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Politique publique « Égalité femmes – hommes » – Rapport annuel 2016 – Présentation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Comme vous le savez, mes chers collègues, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes demande aux communes de plus de 20 000 habitants de présenter, avant le débat d'orientations budgétaires, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité. Vous le savez, l'égalité est au cœur de notre engagement pour les Nantaises et les Nantais.

Notre ambition est de faire de Nantes une ville plus juste, plus solidaire, une ville où chacune ou chacun trouve sa place. Agir concrètement pour l'égalité entre les femmes et les hommes

IV – 73

représente un enjeu majeur de cohésion sociale pour notre ville, et nous venons de le voir, l'action que nous menons depuis le début de ce mandat en matière d'égalité est faite de façon globale, transversale, tant en interne, en direction de nos agents qu'en externe, dans le cadre de nos politiques publiques. À Nantes, nous avons fait le choix d'impliquer les acteurs et actrices locaux dans la construction de notre action. C'est bien le sens du Conseil nantais de l'égalité femmes – hommes qui a été installé. Il s'appuie sur les ressources du territoire pour mieux irriguer la culture de l'égalité.

Notre plan d'action est ambitieux. Il s'articule aujourd'hui autour de sept orientations stratégiques qui sont, je vous le rappelle : la promotion de l'égalité filles – garçons, et nous venons d'en parler, la lutte contre les violences de genre, la construction d'une ville et de services accessibles à toutes et à tous, l'accompagnement des ménages en grande difficulté, le développement de l'égalité femmes – hommes à l'international, l'inscription de l'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines et enfin, la mise en pratique appliquée à notre collectivité.

Les actions que nous avons engagées en 2016 sont détaillées dans le rapport qui vous a été remis. Elles portent principalement sur la promotion de l'égalité filles – garçons, la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion de l'emploi des femmes, l'exercice de leur citoyenneté, l'accompagnement des femmes en situation de précarité, l'action en matière de santé et d'accès aux soins et l'égalité professionnelle au sein de la collectivité.

Je vais vous présenter quelques exemples d'actions entreprises en 2016. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Vous retrouverez l'ensemble des actions détaillées dans le rapport qui vous a été remis.

Le premier point sur lequel nous agissons, c'est la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, et ce, depuis le plus jeune âge, par la diffusion d'une culture de l'égalité pour lutter contre les stéréotypes. C'est dans ce cadre que nous avons soutenu la pièce de théâtre *Les poules auront des dents*, qui questionne les stéréotypes de genre. Nous avons également développé en 2016 des actions d'éducation à la santé, avec les infirmières du service municipal de santé scolaire, qui mènent des projets éducatifs auprès des enfants en abordant différentes questions transversales : le « vivre ensemble », le respect de l'autre, la mixité et l'identité de l'autre.

Par ailleurs, en partenariat avec l'association Style Alpaga, qui se trouve sur le territoire de Bellevue, une campagne de prévention a été menée auprès d'un groupe de jeunes femmes. Il sera suivi cette année d'un temps de formation, de sensibilisation et d'échange sur différentes thématiques. Un autre exemple est celui de l'action menée par l'ACCOORD pour favoriser la mixité dans les espaces de loisirs destinés aux jeunes. L'objectif est bien de recréer du lien et de la confiance en favorisant la rencontre entre les filles et les garçons et en permettant des activités mixtes.

S'agissant de la lutte contre les violences de genre et les violences faites aux femmes, au-delà de l'accompagnement et du soutien financier aux associations qui œuvrent dans ce champ, nous restons engagés, notamment via le dispositif « téléphone grave danger », qui, je vous le rappelle, est un dispositif de téléprotection par téléphone pour les femmes victimes de violences. Par ailleurs, à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, plus de 300 ATSEM ont bénéficié d'une sensibilisation sur les violences conjugales et leurs conséquences sur les enfants.

En 2016, également, nous avons engagé la phase pré-opérationnelle du projet de centre post-traumatique pour les femmes victimes de violences. C'est un engagement du mandat. Les travaux se poursuivent actuellement, en concertation avec les partenaires. Nous soutenons également un programme porté par Médecins du monde et l'association Paloma, dont l'objectif est d'améliorer la santé et l'accès aux droits des personnes se prostituant. Notre collègue Marie-Annick Benâtre en a parlé lors du débat. Sur cette question des violences faites aux femmes, notre mobilisation est la plus totale et doit rester la plus totale, car malheureusement,

IV – 74

comme l'actualité nous le rappelle, ce fléau est encore loin d'être endigué. En 2016, 123 femmes sont mortes, en France, sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint.

Autre objectif, celui de favoriser la création d'entreprises par les femmes en soutenant les acteurs associatifs mobilisés sur le sujet. En 2016, avec notre collègue Pascal Bolo, nous avons lancé un mandat citoyen sur l'entrepreneuriat féminin, avec pour enjeu de donner envie aux femmes de créer leur propre entreprise, d'oser et de pouvoir entreprendre. C'est dans ce cadre que le Conseil de l'égalité femmes – hommes, en lien avec le réseau des acteurs et actrices économiques, a permis d'identifier des actions concrètes à mener.

Nous rendrons très prochainement cet avis. Dans les quartiers nord, nous avons poursuivi notre action pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales en proposant des modes de garde adaptés. Par ailleurs, pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi des femmes, le groupe de référents « agir contre les discriminations à l'emploi » a mené en 2016 des actions pour sensibiliser et former aux enjeux de lutte contre les discriminations à destination des partenaires, des professionnels et des publics en recherche d'emploi.

Nous nous sommes également mobilisés pour favoriser la citoyenneté des femmes sur le territoire. Dans ce cadre, nous accompagnons et soutenons les acteurs associatifs engagés sur le sujet. Nous vous avons mis un exemple : l'association la Malle à case, qui mène des actions de sensibilisation à la citoyenneté et sur l'égalité femmes – hommes en direction des habitants et des habitantes du quartier de Malakoff.

Nos actions dans le domaine sportif sont nombreuses. Plusieurs projets ont été menés en 2016 pour y favoriser la place des femmes. C'est par exemple l'offre sportive spécifique en direction des jeunes filles et des jeunes femmes, comme la pratique du futsal féminin, qui a été mise en place par l'animation sportive municipale. C'est également la participation du Conseil égalité femmes – hommes sur la question des pratiques sportives libres, au travers d'un atelier citoyen. D'ailleurs, notre collègue Ali Rebouh en a rendu la réponse il y a peu. En 2016, nous avons poursuivi l'action « sportez-vous bien les filles ! », qui a réuni plus de 500 participantes, grâce à une programmation qui a été co-construite avec elles. En 2016, nous avons également renouvelé notre appui à la deuxième édition de la « Starting girls run », une course 100 % féminine en nocturne au cœur de notre ville. Pour cette édition, plus de 1 500 femmes ont participé à cette soirée de promotion du sport féminin. Dans le cadre du soutien et du développement du haut niveau, Nantes se positionne comme une terre d'accueil des grands événements sportifs internationaux féminins. Après l'accueil du tournoi de qualification olympique de basket, qui a eu lieu en 2016, c'est au tour de la ligue européenne de volley, en 2017, et de l'euro de hand-ball en 2018.

Nous soutenons aussi les acteurs associatifs qui accompagnent les femmes en situation de grande difficulté ou de fragilité. Pour exemple, dans le cadre de l'accueil de jour pour les femmes mis en place pour les femmes par les Restaurants du cœur dans le quartier du Breil, l'association Émulsion a proposé, en 2016, l'action « atout cœur pour les dames ». L'objectif était d'offrir un espace de création artistique aux femmes sans domicile. Nous avons également soutenu les associations Arlène, Femmes en fil et l'accueil du Colibri pour leurs actions en faveur de la dynamisation des femmes autour d'activités et d'échanges.

En matière de santé, de prévention et d'accès aux soins des femmes, en 2016, nous avons poursuivi les démarches participatives qui portent sur la création des maisons de santé pluri-professionnelles à Bellevue ainsi que dans le quartier Nantes nord. L'objectif de cette démarche de dialogue était de faire émerger la parole collective des habitantes et des habitants afin de favoriser l'accès de tous et de toutes à ces équipements ainsi qu'à leur offre de soins et de prévention. C'est bien le sens de la politique de santé portée par notre collègue Marie-Annick Benâtre.

Agir pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, c'est prendre notre responsabilité en tant qu'employeur. À ce titre, la collectivité a inscrit l'égalité professionnelle dans sa gestion des ressources humaines. Notre ambition est bien de favoriser la mixité des métiers, de lutter contre

IV – 75

les stéréotypes, d'assurer l'égalité dans l'évolution de carrière, de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et de nous engager dans une démarche continue d'amélioration, notamment à travers le label « égalité ». C'est tout le travail conduit par nos collègues avec Élisabeth Lefranc et Olivier Chateau.

Nous intégrons également l'égalité femmes – hommes dans la commande publique pour agir vers les entreprises et le territoire. Nous avons élaboré en 2016 le schéma de promotion des achats responsables, avec pour objectif de promouvoir l'égalité femmes – hommes dans plusieurs marchés publics.

Ces quelques exemples démontrent bien, mes chers collègues, l'action transversale de notre collectivité en faveur de l'égalité réelle.

Maintenant, je vais vous donner les perspectives et les actions que nous avons engagées cette année, en 2017 :

- le projet du centre post-traumatique, avec la poursuite des travaux en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels ;
- sur la question de la place des femmes la nuit sur l'espace public, la constitution du groupe citoyen pour réfléchir et amener des propositions sur cette thématique, politique menée par notre collègue Benjamin Mauduit ;
- la réponse au mandat citoyen sur l'entrepreneuriat au féminin, que nous rendrons prochainement ;
- et enfin, la sensibilisation auprès de la direction de la petite enfance, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Comme vous pouvez le voir, mes chers collègues, à travers ce rapport, la Ville est pleinement mobilisée autour de cet enjeu d'égalité. Notre ambition est bien de mener une politique active de promotion de l'égalité et de lutter contre toutes les formes de discrimination et les stéréotypes. Nantes se donne les moyens de son ambition par des actions concrètes pour progresser et avancer vers l'égalité réelle.

Mme le MAIRE – Merci. Katell Favennec.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, ce rapport est la traduction concrète de l'engagement de notre majorité pour gagner l'égalité femmes – hommes, pour la lutte contre toutes les discriminations. Acte politique majeur parce qu'il porte l'ambition d'une société d'égalité réelle entre les femmes et les hommes, parce qu'il porte des valeurs universelles, cet engagement trouve sa traduction dans le plan d'action articulé autour de sept orientations stratégiques déclinées en actions concrètes.

Sans revenir sur l'ensemble de ce document très complet, permettez-moi d'insister sur quelques points, à nos yeux essentiels.

Nous inscrivons l'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines. Or la première des inégalités professionnelles trouve sa traduction dans l'écart entre les salaires. À poste égal, les femmes sont payées 24 % de moins que les hommes. Sur le territoire nantais, si les jeunes femmes sont plus diplômées que les jeunes hommes, les postes de cadre sont majoritairement occupés par des hommes alors que les femmes occupent davantage les emplois à durée limitée et les temps partiels, souvent subis. Si notre Ville affiche l'ambition d'être une collectivité exemplaire, avec notamment l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique, elle doit poursuivre les efforts engagés pour gagner l'égalité professionnelle réelle. Ainsi, 65 % des agents sont des femmes alors que 90 % des temps partiels sont féminins. Globalement, nous connaissons aussi une situation d'écart de salaires.

Il y a urgence à faire évoluer cette situation. Il faut agir maintenant en faveur du progrès social, jusqu'à légiférer pour avancer concrètement vers l'égalité professionnelle réelle. Malheureusement, le gouvernement Macron/Philippe n'en prend pas le chemin au regard de la « loi travail », passée en force, qui fait des femmes les premières victimes de l'inversion des normes. Ainsi, les congés pour enfant malade pris en immense majorité par les femmes,

IV – 76

l'allongement du congé de maternité ou l'allègement du temps de travail des femmes enceintes pourront être remis en cause par accord d'entreprise.

Les salariés les plus touchés par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans de petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Par ailleurs, la nouvelle réforme du travail prévoit que les employeurs ne seront plus sanctionnés en cas de non-respect de la loi Roudy, adoptée en 1983. Un texte qui impose une négociation annuelle baptisée « égalité professionnelle, qualité de vie au travail » et oblige l'entreprise à fournir des données aux salariés sur les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Le deuxième point de mon propos porte sur la question des violences faites aux femmes. Comme l'indique le rapport d'activité, 216 000 femmes se déclarent victimes de violences conjugales en France, mais seules 14 % d'entre elles portent plaintes. Le harcèlement, les agressions sexuelles, demeurent un fléau quotidien pour nombre de femmes. Ce constat en induit un autre : sur le plan de la santé, les femmes sont plus vulnérables. Là encore, l'effort de la Ville en matière de prévention, de promotion de la santé des femmes apporte des réponses qu'il faut amplifier.

Alors oui, nous nous félicitons que l'éducation soit au cœur de notre combat pour l'égalité. Dès le plus jeune âge, nous devons multiplier les initiatives, les actions d'éducation à l'égalité, la citoyenneté, la santé, la vie affective et sexuelle. Parce que c'est ainsi que nous contribuerons à construire une société fondée sur le respect de soi, le respect des autres. Si nous nous félicitons des efforts engagés pour permettre le développement de la pratique sportive féminine, il demeure toutefois une difficulté réelle quant à la place des femmes dans l'espace public au quotidien, en particulier pour la pratique libre, urbaine et naturelle du sport, comme en atteste le dossier « Nantes, terrain de jeux ! » du dernier *Nantes Passion*.

Madame le Maire, cher-e-s collègues, ce rapport 2016 atteste de l'engagement de notre Ville dans le combat pour l'égalité femmes – hommes. Si nous avons des raisons d'espérer en l'avenir, nous avons également la certitude qu'il reste beaucoup à faire, que rien n'est jamais définitivement acquis, qu'il faut poursuivre ce combat, qui est l'affaire de tous, des femmes et des hommes.

Vous pouvez compter sur la détermination des élus communistes et républicains : nous ne lâchons rien !

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, je suis ravie de prendre la parole pour la première fois dans ce Conseil pour parler de l'égalité femmes – hommes. Je vais malheureusement commencer par un triste constat : nous vivons à une époque où 72 % des tâches domestiques sont encore réalisées par les femmes, où une femme sur dix est sous-employée, c'est-à-dire qu'elle subit un temps partiel, où l'on a toujours un écart de salaire moyen de près de 19 % entre les sexes et où 100 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement sexuel dans l'espace public.

Je me permets également de rappeler le chiffre qu'Aïcha Bassal a donné tout à l'heure : une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Ces petits chiffres factuels pour rappeler que les combats pour l'égalité sont toujours d'actualité et plus que nécessaires. Changer les mentalités, faire évoluer cette situation et rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les espaces de notre société, que ce soit l'espace professionnel, familial ou l'espace public, tout ceci est un combat de tous les jours et de longue haleine.

Aussi, je pense que nous pouvons nous réjouir collectivement que la Ville de Nantes se saisisse de ces questions, qui sont larges et transversales, pour participer à la réduction des inégalités et faire en sorte que cette inégalité femmes – hommes dont on parle tant devienne une réalité au quotidien. En s'appuyant sur tous les acteurs associatifs, économiques, sociaux, sur les

IV – 77

citoyens, mais également en réfléchissant aux pratiques de notre collectivité même, notre Ville se donne l'ambition de partager une culture commune de l'égalité, de favoriser la diversité et de valoriser nos différences.

J'ai lu avec plaisir ce rapport, qui met en avant de nombreuses actions qui ont été menées, qui sont très différentes, mais qui font toutes avancer l'égalité à leur façon. Je me permets de parler un peu plus en détail de quelques-unes qui me tiennent à cœur.

Notre volonté d'être une collectivité exemplaire, tout d'abord. La Ville ne se place pas en donneuse de leçons, mais cherche vraiment à impulser ces changements, y compris en interne, car en matière d'égalité, nous avons tous à progresser. Nous nous sommes donc engagés à intégrer l'égalité femmes – hommes comme un critère d'attribution des marchés publics, ce qui peut avoir par exemple comme conséquence une politique de lutte contre les discriminations, une diversification dans l'embauche pour plus de mixité dans les entreprises. Il y a encore des choses à améliorer. Nous devons aller plus loin, mais le travail est enclenché et nous avançons.

Ensuite, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons. Nous le savons, les stéréotypes agissent dès le plus jeune âge sur les enfants et déterminent pour beaucoup leurs actions. À ce titre, les deux projets d'éducation à la santé en milieu scolaire qui sont développés à Jacques Tati et à Françoise Dolto sont d'excellentes pistes. Ils permettent aux enfants de se découvrir, d'aller au-delà de leurs préjugés et de travailler de manière ludique à la déconstruction des stéréotypes.

Enfin, un dernier exemple qui me paraît particulièrement pertinent : on sait aujourd'hui que sur le marché du travail, les femmes sont davantage affectées que les hommes par les difficultés liées à la conciliation de leur vie professionnelle et personnelle et qu'elles s'interdisent certains métiers. Favoriser l'égalité professionnelle sur le territoire, c'est travailler à l'accès et au retour à l'emploi des femmes, c'est travailler sur les modes de garde des jeunes enfants, car cela impacte principalement la carrière des femmes, c'est travailler aussi sur l'entrepreneuriat féminin. Favoriser l'égalité professionnelle est donc une priorité dans la lutte contre les inégalités femmes – hommes. Bref, lutter contre le sexisme et contre les inégalités professionnelles, il est extrêmement important d'en parler, mais je suis très fière de pouvoir dire que Nantes agit concrètement pour l'égalité réelle. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit. C'est un rapport qui est riche, sur une thématique de l'égalité hommes – femmes à laquelle nous sommes tous attachés et sur laquelle nous souhaitons chacun, bien sûr, nous mobiliser. Je rappelle quelques éléments en matière d'égalité hommes – femmes, puisque l'écart de salaire, de notre région, est de 26 %. C'est le deuxième taux le plus élevé de France, avec un certain nombre de caractéristiques qui sont différentes du territoire national.

Les femmes ont le plus fort taux d'activité dans notre région : 70 % des femmes sont en situation d'emploi. Nous avons aussi le plus fort taux de femmes à temps partiel, puisqu'une femme sur trois, dans la région, est à temps partiel, et Katell Favennec a rappelé tout à l'heure qu'une bonne partie de ces temps partiels étaient des temps partiels subis.

Il y a également une donnée que l'on commence à voir apparaître, qui est que 55 % des femmes sont sous-employées par rapport à leur niveau de qualification initiale, ce qui est aussi, je pense, quelque chose d'intéressant à avoir à l'esprit. Je n'ai plus le taux pour les hommes, mais vous vous doutez qu'il est bien inférieur. Cela montre l'urgence de travailler à ces problématiques et plus largement, au-delà de l'égalité professionnelle, à d'autres thématiques que sont la répartition entre le temps personnel et le temps professionnel, la question de la lutte contre les violences faites aux femmes, les questions de santé des femmes, qui étaient évoquées tout à l'heure par Stéphane Junique, etc.

Je me permets simplement de regretter que ne figure pas de manière explicite, dans le rapport, même s'il y a des éléments qui s'y rattachent, la question de la lutte contre l'isolement des femmes, qui est une réalité, aujourd'hui. C'est une réalité dans les grandes villes. Vous savez

IV – 78

qu'à Nantes, 52 % des ménages sont constitués d'une personne seule. Il y a donc une vraie réalité de l'isolement dans les grandes villes françaises, qui concerne plus spécifiquement les femmes, qu'elles soient âgées, donc personnes en situation de vieillissement qui, pour certaines d'entre elles, vieillissent seules, ou bien que l'on s'intéresse aux familles monoparentales qui, pour une large partie d'entre elles, sont des familles monoparentales conduites par des femmes, si on peut le dire ainsi.

Voilà ce que je voulais dire très simplement. Je pense qu'il y a effectivement, je vous rejoins tout à fait là-dessus, un véritable combat à mener pour que les femmes et les hommes puissent être davantage égaux dans notre société. Je rappelle simplement que « égaux » ne veut pas forcément dire identiques. Nous pouvons être égaux tout en étant différents. C'est ce que Jean-Marc Reiser théorisait dans cette belle formule, sur laquelle je voudrais conclure et peut-être, Madame le Maire, sur laquelle nous pourrions nous rejoindre : « les femmes qui veulent être les égales des hommes manquent sérieusement d'ambition. »

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Comme nous l'avons vu au cours des différentes interventions, c'est un sujet important et cela peut être un sujet grave parce que souvent empreint de violence. Je reviendrai très brièvement sur un certain nombre de mesures que nous avons d'ailleurs votées, que ce soit le centre post-traumatique, que ce soit le « téléphone grave danger », etc.

Si je me réjouis d'un certain nombre de mesures qui sont présentées, je regrette une nouvelle fois qu'il n'y ait que des mesures en direction des femmes. Je crois que quand on parle d'égalité réelle, il y a aussi des domaines, certains domaines, et je l'ai déjà souligné, où les hommes sont en retard par rapport aux femmes. Nous avons parlé du suicide, aujourd'hui. Je crois que ce sont trois fois plus d'hommes qui sont concernés. Nous avons également parlé du lien père – enfant en cas de séparation, où les hommes mériteraient d'être aidés. Je pense que sur un certain nombre de problématiques, on pourrait aussi réfléchir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, donc dans les deux sens.

Et je ne pense pas que sur un sujet aussi grave, l'écriture inclusive utilisée dans la délibération ou le rapport d'activité serve vraiment la visibilité de tels enjeux. Je me suis prise à imaginer que vous aviez à accueillir des académiciens, Madame le Maire, qui vous donnent des conseils sur votre façon de gérer la Ville. Je suis convaincue que vous les accueilleriez avec beaucoup de bienveillance et beaucoup de politesse, mais peut-être en vous disant que ce n'est pas vraiment leur « job ». Sur la question de l'écriture inclusive, les académiciens, depuis bien longtemps, je crois qu'ils ont commencé en 1984, sont intervenus à plusieurs reprises pour dire que cette écriture inclusive n'avait pas de sens. On parle d'écriture inclusive et dans le document, par exemple, cela donne des formules telles que « acteur.trice ». On utilise aussi beaucoup le terme inclusif, nous allons en parler dans la délibération suivante, au moment du rapport sur l'accessibilité en matière de handicap. Quand on lit le texte, je ne suis pas sûre que l'écriture inclusive facilite l'accès au texte pour les personnes qui, finalement, maîtrisent mal le français, quelles qu'en soient les raisons.

Par ailleurs, j'ai découvert qu'il existait un « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui préconise de féminiser les noms de métiers, de titres et de fonctions et donc, Madame le Maire, comme je sais que vous êtes très attachée à cette pratique, je voulais savoir pourquoi vous n'aviez pas choisi de vous faire appeler Madame la Maire ou Madame la Mairesse...

Mme le MAIRE – Merci. Devant toutes ces questions absolument stratégiques pour l'avenir de l'égalité hommes – femmes dans la société, je vais répondre à la première question. Dans la langue française, on peut dire comme on le souhaite. Pour ma part, j'ai une formule assez simple, de bon sens : je suis la mère de mes deux enfants et le maire de tous les Nantais. Cela, c'est sur le premier point.

IV – 79

Sur le deuxième, puisque tout le monde semble ici engagé sur les questions d'égalité hommes – femmes, et vous venez de l'évoquer, je le dis quand même plus sérieusement : je compte sur chacun, dans cette assemblée, pour que là où il est, y compris dans les organisations politiques auxquelles il appartient, porte avec la même conviction l'exigence que nous mettons sur ces sujets. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Très brièvement, à défaut d'académiciens, un peu d'histoire, pour vous dire que nous présentons ce rapport un jour anniversaire, puisque les 5 et 6 octobre 1789, une foule de Parisiennes, plusieurs milliers, s'en vont à Versailles pour protester contre la disette et la vie chère. Elles reviennent avec le roi, Louis XVI, ce qui fera dire à Michelet : « les hommes ont pris la Bastille, les femmes ont pris le roi. » Comme quoi, dans ce grand moment fondateur de notre Histoire, dont on retient souvent les joutes oratoires d'hommes en perruque, certes, les femmes, comme souvent, dans les grands progrès sociaux et dans les grands bouleversements historiques, ont joué un rôle majeur.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix, en sachant que nous devons simplement prendre acte du rapport. Mais je vous invite à voter, comme le veut maintenant la législation, sur le fait que nous avons bien pris acte de ce rapport.

Le Conseil prend acte, à l'unanimité, de la transmission du rapport annuel 2016 « Egalité femmes-hommes ».

M. BLINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Politique publique « Handicap et accessibilité » – Rapport annuel 2016 – Présentation

M. BLINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport 2016 du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle, que l'on peut également appeler le CNAU ou C.N.A.U.

Nous avons travaillé principalement sur trois axes avec le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle. Le premier axe faisait sujet de la continuité des déplacements et de la mobilité, le deuxième axe concernait l'accessibilité du cadre bâti, et je ferai le point sur l'Ad'AP, l'agenda d'accessibilité programmée, et le troisième axe était l'inclusion, ce qui est cher à Mme Krysmann, dont nous parlerons tout à l'heure.

Je vais vous demander de faire un petit effort et de vous mettre dans la peau d'une personne en situation de handicap pour pouvoir suivre la suite de notre petite histoire. Sur le PowerPoint, nous avons représenté quelqu'un qui avait des béquilles avec un plâtre. Cette personne veut sortir de chez elle. Il faut qu'elle puisse atteindre les transports en commun sans problème. Pour cela, nous travaillons avec la Métropole sur le schéma directeur d'accessibilité. 300 kms sont diagnostiqués à Nantes dans les onze quartiers. Fin 2016, il y avait huit quartiers qui avaient travaillé sur ce sujet.

Cela permet d'améliorer le système d'information géographique pour pouvoir arriver à un bon résultat. La personne arrive aux transports en commun. Toujours grâce à la Métropole, nous avons le schéma directeur d'accessibilité pour les transports collectifs, donc une progression. Une concertation a été faite et l'on s'aperçoit qu'il y a de bons, très bons résultats à Nantes et dans la métropole, puisque 100 % des tramways sont accessibles, mais également les quais correspondant au tramway.

On compte maintenant seulement très peu de quais de bus, en pourcentage, qui ne sont pas accessibles. Un travail a été réalisé avec le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle afin d'améliorer le service Proxitan. Vous savez que Proxitan a été victime de son succès. Le but du jeu, maintenant, c'est de trouver, pour la prochaine DSP, des solutions pour qu'il n'y ait pas autant d'attente et ceux qui ont travaillé sur le sujet ont bien compris également que plus nous faisons une accession importante au niveau des transports en commun de type tramway, Busway et bus, plus il était dommage que les personnes handicapées ne s'en servent pas, puisque cette accessibilité était bien faite en leur faveur.

IV – 80

Nous essayons de trouver une solution peut-être d'accompagnement, afin de leur faire prendre l'habitude de se diriger plus vers les transports « classiques » que vers le service Proxitan. Un travail très intéressant a également été fait avec la gare de Nantes, d'une part, sur le parvis, Thomas Quéro est au courant, puisque cela a été fait en lien avec le Conseil des usagers de l'espace public, pour le parvis, mais également au sein de la gare en elle-même, un travail très efficace, puisque les associations qui ont travaillé avec la SNCF se sont aperçues qu'il n'y avait qu'un seul ascenseur pour monter à l'étage et un seul autre pour redescendre de l'autre côté de la mezzanine. Donc en cas de panne, vous comprenez que les personnes handicapées ne pouvaient plus prendre le train. Nous sommes arrivés à un travail intéressant puisque maintenant, il y aura deux ascenseurs pour permettre de monter d'un côté et deux ascenseurs pour descendre de l'autre. Donc en cas de panne, il n'y aura pas de problème.

Cette personne qui est en situation de handicap va chercher son enfant à l'école. Après s'être promenée sur le trottoir et avoir pris ensuite les transports en commun, elle arrive à l'école. Il faut qu'elle puisse entrer dans cette école. La loi impose que toutes les écoles de la ville soient accessibles. Nous n'y sommes pas encore.

La Ville de Nantes avait prévu d'abord de faire une école accessible dans chacun des onze quartiers, ce qui est bien sûr le cas, mais les 113 écoles seront toutes accessibles. Nous avons neuf ans pour le faire. Il ne reste d'ailleurs plus que sept ans. Actuellement, dans le patrimoine, fin 2016, nous sommes à 11 % du patrimoine qui est accessible. Les chiffres vous paraissent peut-être peu élevés, mais il faut comprendre que Nantes est une ville qui n'est pas toute jeune, que les établissements avaient besoin d'une remise en accessibilité, mais on demande aussi une accessibilité à toutes les formes de handicap. Cela représente donc beaucoup de travail, mais il reste des choses qui sont en finition. Cela avance, mais il faut savoir qu'au niveau de la métropole, nous sommes à des chiffres qui sont supérieurs à 50 %.

Un travail très intéressant a également été fait avec le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle sur la signalétique. On appelle cette signalétique la signalétique « universelle », car elle ne s'adresse pas qu'aux personnes handicapées avec des handicaps cognitifs. Elle s'intéresse également aux personnes illettrées, aux personnes allophones qui habitent Nantes ou aux personnes qui viennent visiter Nantes et qui ne connaissent pas la langue française. Tout un travail de pictogrammes a été fait de façon à ce que tous les établissements recevant du public dans la métropole en soient équipés.

Là encore, des actions concrètes ont été menées dans le cadre du travail du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle. J'ai oublié une phrase très intéressante, qui est un témoignage de Michel Paillat, défenseur des droits, qui nous dit : « la scolarité de tous les enfants, qui apparaît comme une évidence, ne l'est pas tant que cela pour les enfants en situation de handicap. » Effectivement, quelque chose qui paraît évident, finalement, pour les personnes handicapées, c'est tout un problème. Un travail a été réalisé au niveau du parcours éducatif et nous avons actuellement un résultat, un diagnostic qui va vers une meilleure coordination locale et également, une formation des professionnels.

En ce qui concerne l'offre culturelle, un gros travail a été mené également avec tous les acteurs nantais de la culture. Les conclusions amènent à construire un agenda culturel accessible et à favoriser les pratiques artistiques pour les personnes handicapées qui veulent en faire. Nous voyons sur la photo Lucien Niccoli, un membre actif du Conseil nantais pour l'accessibilité, qui s'est battu de façon importante pour l'audiodescription, et nous commençons à avoir de plus en plus de salles de spectacles équipées en audiodescription.

En matière de sport, une action a été faite au Conseil nantais pour l'accessibilité universelle. Les réunions se sont faites pour les pratiques sportives libres. Un travail a également été mené avec le Conseil femmes – hommes sur ce sujet et des préconisations ont été apportées par les membres du Conseil, dont Anthony Penaud, président de l'association Orea, qui fait du basket.

C'est aussi construire la ville facile, en améliorant le *Nantes dans ma poche*. Un travail a été fait pour améliorer les onglets de *Nantes dans ma poche*. Il faut également savoir que le livret que

IV – 81

vous avez eu en version dématérialisée concernant le travail fourni par le CNAU et la « mission handicap » a été traduit en langage facile à lire et à comprendre par un Ad'AP de l'ADAPEI.

Pour terminer, Nantes a aussi la volonté de changer le regard sur le handicap. Pour cela, nous avons un budget de 60 000 euros que nous apportons aux 21 associations qui œuvrent pour améliorer le champ du handicap. La collectivité a également apporté son soutien logistique à 14 manifestations différentes.

Je vous remercie pour votre attention et je remercie également le service « mission handicap », qui a effectué un travail très, très important durant l'année 2016, et je les en félicite.

Mme le MAIRE – Merci. Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, conduire une action politique dans une Ville comme la nôtre, c'est faire des choix, assumer les priorités, porter un projet et défendre des valeurs. Parmi celles qui font de l'engagement de notre majorité, dans toutes ses composantes et dans toutes ses diversités, il y a l'égalité.

L'égalité que nous voulons, comme vous le dites souvent vous-même, Madame le Maire, réelle, c'est-à-dire quotidienne, ressentie et vécue par les Nantaises et les Nantais, au-delà des mots et des effets d'annonce. Nous voulons construire une ville où chacune et chacun puisse s'épanouir, se loger, travailler et se divertir, et ce, quels que soit ses origines, sa condition sociale, son âge en son genre, qu'il ait un handicap ou non et quel que soit ce handicap. Ceci est un vaste sujet, comme vous le savez bien.

Les personnes en situation de handicap sont encore trop souvent victimes de discrimination. Les défis de l'accessibilité à la vie sociale et professionnelle pour les personnes porteuses de handicap, quel qu'il soit, sont encore nombreux, très nombreux, trop nombreux. Cela fait déjà plus de dix ans que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a vu le jour, une loi censée faire en sorte que l'accessibilité soit enfin traitée de façon globale, en prenant en compte l'ensemble des gestes des actes du quotidien sur l'espace public, notamment, en prenant en compte également les différentes contraintes liées aux différents handicaps, qu'ils soient physiques, mentaux, sensoriels ou psychiques, visibles ou non visibles.

Mais les objectifs ambitieux et justes de la loi de 2005 n'ont pas été atteints dans les délais, loin s'en faut. Si l'accès aux droits fondamentaux a été reconnu à tous, il n'est pas garanti dans les faits aux personnes en situation de handicap. Mais les objectifs, partout, en France, des bâtiments publics, équipements sportifs, commerces, hôtels, restaurants, salles de spectacle, locaux associatifs et j'en passe, posent toujours des problèmes en termes d'accès et d'usage aux personnes en situation de handicap.

L'enjeu, nous le savons tous, est de prendre nos responsabilités et d'avancer dans le sens de l'égalité pour toutes et tous, car il s'agit véritablement d'un enjeu démocratique, d'un enjeu de société. C'est bien là tout le sens des Ad'AP mis en œuvre sous l'égide de l'État, ces dernières années, pour poser les problèmes et les résoudre un à un, méthodiquement et dans un calendrier bien précis. À Nantes, c'est un travail de titan, compte tenu de l'ampleur de notre patrimoine, Olivier Chateau pourra en témoigner, puisque nous avons plus de 550 établissements recevant du public, plus de 150 installations ouvertes au public, parmi lesquels les écoles, les gymnases, les parcs, les plaines de jeux, les cimetières, les multi-accueil ou encore les EHPAD, et c'est avec détermination et opiniâtreté et grâce à l'action de nos agents que les choses avancent. Comme nous le voyions tout de suite, il y a déjà 11 % du patrimoine qui était accessible fin 2016, soit 6 % de plus qu'au dépôt de l'Ad'AP de notre Ville.

Mais l'action contre les discriminations subies par les personnes handicapées ne se résume pas à l'accessibilité des ERP. Notre Ville, et plus largement, sa Métropole, disposent de nombreux leviers, et les utilisent, que ce soit en matière d'accès aux droits, de logement, de dialogue citoyen, d'éducation, de commande publique, d'insertion, de transport ou encore d'accès à l'emploi ou à la formation, et je crois que le rapport le montre bien.

IV – 82

J'aimerais terminer en soulignant le caractère volontariste de notre politique, qui profite à tous et s'inscrit pleinement dans la recherche de l'intérêt général, et parce que, comme le disait Nelly Biche de Bere, « la différence est une chose merveilleuse que nous avons tous en commun. » Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. C'est juste pour vous dire que dans le cadre du travail qui a été présenté par Benoît Blineau et sur lequel nous trouvons, là encore, qu'il y a de très bonnes choses de faites, nous avons eu des retours d'habitants qui disent que dans le cadre du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle, il y a peu de travail qui est fait, je ne dis pas qu'il n'y en a pas du tout, mais en tout cas, sur la question du handicap mental. Je voulais simplement le porter à la connaissance, notamment, de l'adjoint en charge du handicap.

Mme le MAIRE – Merci pour ce retour. Peut-être un point sur ce sujet qui, en effet, est un sujet important, un sujet qui monte dans toutes les grandes villes et sur tous les territoires. Je vois bien à quel point les professionnels et les bénévoles, notamment dans le secteur de la grande précarité, nous disent qu'ils sont interpellés sur ce sujet et c'est vrai qu'il faut que nous regardions, nous, entre ce qui relève du Conseil local de la santé mentale, que nous avons souhaité impulser à Nantes, et je regarde Marie-Annick Benâtre, et ce qui relève du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle, là où se font les croisements et là où se font les réglages.

Comme pour la délibération précédente, je vous invite à voter sur le fait que nous avons collectivement pris acte de ce rapport.

Le Conseil prend acte à l'unanimité de la transmission du rapport annuel 2016 « Handicap et accessibilité ».

Chers collègues, avant de donner la parole à Gildas Salaün pour la délibération 23, je voudrais simplement vous faire remarquer qu'il nous reste une vingtaine de délibérations. J'invite donc tout le monde à l'esprit de synthèse et de dynamisme pour que celles et ceux qui suivent nos débats puissent avoir envie de nous regarder jusqu'à la fin. Je fais toute confiance à Gildas Salaün pour inaugurer cette dernière séquence, d'autant plus, je le dis très sérieusement, que la délibération qu'il va présenter revêt un caractère important. La question de la Maison de l'Afrique à Nantes est un projet attendu depuis de très nombreuses années par les acteurs associatifs, là aussi dans leur diversité, qui suivent ces sujets avec attention. C'est un élément de la délibération qui va être présentée.

M. SALAÜN, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Avenant – Accord-cadre de coopération – Répartition – Approbation

M. SALAÜN, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Nous avons affaire à une délibération un petit peu longue. En effet, il y a plusieurs points.

Tout d'abord, une subvention à l'association Casa Africa. Il est proposé de soutenir, on vous l'a indiqué à l'instant, la création d'une Maison de l'Afrique à Nantes, projet qui est porté de longue date par l'association Casa Africa. Cette maison de l'Afrique sera un espace de promotion des initiatives visant à susciter des rencontres, réflexions, débats et animations sur l'Afrique. Ce sera aussi un lieu d'accueil et d'orientation du public, de diffusion d'informations, d'identification, de fédération, de mobilisation ainsi que d'accompagnement des porteurs de projet, et enfin, un espace d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité. Dans cette perspective, il est proposé d'attribuer par convention à l'association 20 000 euros pour 2017.

Deuxième point, une subvention exceptionnelle à l'association Pays-de-la-Loire, Gaza, Jérusalem. Cette association organise, du 12 au 20 octobre prochain, un temps fort à Nantes,

IV – 83

Rezé et Saint-Herblain pour valoriser les trente années de lien et d'échange avec Gaza, Jérusalem, Jéricho et Bethléem. Plus précisément, les 14, 15 et 19 octobre, l'association développera ses activités d'information et de sensibilisation dans deux quartiers nantais, en l'occurrence, l'Île de Nantes et le Clos Toreau. Pour cela, nous proposons d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

Ensuite, il est proposé de renouveler la convention avec l'association Alliance internationale des Villes pour le devoir de mémoire et le développement et de lui allouer une subvention de 40 000 euros, comme les années précédentes.

Ensuite, une convention avec l'Association des maires de la Grand' Anse, en Haïti, pour l'aide de post-urgence après le passage de l'ouragan Matthew, puisque suite au passage de cet ouragan, la Grand' Anse a été ravagée, il y a un an tout juste, puisque c'était en octobre 2016. Plusieurs résultats de cette coopération ont été mis à mal et nécessitent une aide ponctuelle pour être réhabilités, en particulier l'hôpital Saint-Antoine de Jérémie et la Coopérative de cacao de la commune des Abricots. Pour contribuer à la remise en état de ces deux organismes, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 euros. J'en profite pour vous signaler que nous organisons également, à Cosmopolis, un temps fort sur Haïti : « Haïti, un pays des rencontres », du 18 au 29 octobre. Vous pouvez en retrouver le programme détaillé sur le site de Cosmopolis.

Ensuite, une subvention exceptionnelle à l'association Motiv'action développement. Par délibération du 30 juin dernier, le Conseil avait approuvé la signature d'une convention avec l'association pour contribuer à l'accompagnement des jeunes déscolarisés. L'action consiste d'une part à renforcer la formation continue des managers d'insertion formés à Agadir par un stage pratique ici, à Nantes. D'autre part, il est proposé d'établir un échange interculturel entre de jeunes Nantais en insertion professionnelle qui se rendront à Agadir et de jeunes Gadiris en formation qui, eux, se rendront à Nantes fin 2017. Il est donc proposé, en complément de la subvention de fonctionnement, une subvention spécifique pour ces actions de 10 600 euros.

Enfin, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 euros à l'association Essentiel pour ses actions de sensibilisation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ici, à Nantes.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, permettez-moi de me saisir de cette délibération sur les questions de solidarité internationale, en particulier celle qui concerne notre soutien à la Palestine et à Gaza, pour évoquer ici une question qui nous est chère, celle de la liberté. Salah Hamouri, avocat franco-palestinien de 32 ans, a été arrêté le 23 août dernier, condamné à purger la fin de sa peine précédente, soit trois mois de prison, ce qui relève d'une situation totalement inédite, puis placé en détention administrative pour six mois par l'administration militaire israélienne, alors qu'aucune charge ne pèse sur lui.

Cette situation est extrêmement grave puisque la détention administrative permet au pouvoir politique israélien de maintenir en prison sans aucun motif un opposant, ou supposé tel, sans avoir à avancer le moindre commencement d'un début de preuve. De plus, cette condamnation est renouvelable à l'infini sans plus de justification.

C'est le déni de toute possibilité à l'accusé d'assurer sa défense, car les charges, non mentionnées, sont contenues dans un dossier secret. 6 128 prisonniers palestiniens croupissent aujourd'hui dans les prisons israéliennes, dont 450 dans ce cadre politique, pour certains, depuis de très nombreuses années.

Déjà condamné à sept années de prison à l'âge de 20 ans pour un délit fantaisiste qu'il a toujours nié, qui n'a jamais été prouvé, Salah Hamouri et sa famille sont victimes de harcèlement physique, moral et d'acharnement. Malgré les pressions qu'il subit, Salah poursuit le légitime combat politique pour les droits nationaux du peuple palestinien en mettant ses compétences d'avocat au service des Palestiniens au sein de l'organisation des droits de

IV – 84

l'homme et de défense des prisonniers palestiniens Addameer, organisation légale et transparente.

Une nouvelle fois, l'arbitraire du régime colonial israélien frappe. Salah Hamouri est également citoyen français, ce qui confère une responsabilité au gouvernement et au Président de la République, qui reste silencieux, pour l'heure. Dans aucun pays, la France n'accepte de laisser ses citoyens se faire condamner par des tribunaux militaires sans preuve et au mépris du droit international.

En attestent les interventions d'Emmanuel Macron qui ont contribué à la libération de Loup Bureau, journaliste français, incarcéré dans les geôles turques. Parce que la liberté ne se discute pas, ne se marchande pas, ne se divise pas, parce qu'elle est universelle, élus communistes et républicains, nous exigeons du Président de la République qu'il intervienne auprès de l'État israélien afin d'obtenir la libération immédiate de Salah Hamouri.

À ce propos, nous nous félicitons que des organisations telles que l'association France Palestine Solidarité aient engagé une démarche similaire, ainsi que du courrier adressé par Madame le Maire au Président de la République qui va dans ce sens. Gageons que nos multiples et diverses interventions contribueront à sensibiliser le Président pour faire bouger les lignes et à interpeller le gouvernement pour qu'il agisse de façon enfin volontariste et déterminée sur ce dossier.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Pardon, Madame le Maire, c'est juste pour vous dire, mais vous avez certainement pu en prendre connaissance, que nous avons déposé une proposition d'amendement à cette délibération pour proposer un fonds de soutien de 20 000 euros pour les victimes de l'ouragan Irma, qui, vous le savez, a dévasté plusieurs archipels des Antilles, il y a quelques semaines.

Nous avons bien conscience qu'il ne s'agit pas à proprement parler de solidarité internationale, puisque nous sommes dans les Antilles françaises, mais enfin, il nous semblerait intéressant que la Ville de Nantes, comme l'ont fait d'autres collectivités, le Conseil régional des Pays-de-la-Loire, le Département de Loire-Atlantique et d'autres Départements, puisse soutenir des populations sur place par un geste en leur direction.

Mme le MAIRE – Merci. Jean-Paul Huard.

M. HUARD, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, pour commencer, le groupe écologiste et citoyen s'associe à la déclaration qui a été faite tout à l'heure par Robin Salecroix et à la lettre qui a été envoyée par Madame le Maire au président de la République sur la libération de Salah Hamouri.

Mon intervention concerne la Maison de l'Afrique. L'Afrique est en plein développement. Le continent compte aujourd'hui près d'1,2 milliard d'habitants. La moitié des moins de 25 ans dans le monde seront africains en 2100. L'Afrique a une histoire dense et complexe, un passé notamment marqué par l'esclavage et la colonisation, et une histoire plus récente marquée par un développement multiforme et des phénomènes de migration.

La Ville de Nantes est concernée depuis longtemps. À Nantes, les personnes africaines ou originaires d'Afrique sont bénévoles dans nos associations, membres de nos institutions, habitantes de nos quartiers, conseillers municipaux, conseillères également. C'est une richesse pour Nantes.

La décision que nous prenons aujourd'hui, en soutenant cette maison, est historique. Elle vient acter un projet élaboré depuis de nombreuses années par les acteurs. Il s'agit de la reconnaissance des acteurs et de leur pouvoir d'agir. Elle doit nous donner l'occasion d'être plus attentifs :

- aux acteurs africains dans nos quartiers, qui participent au vivre ensemble ;

IV – 85

- aux échanges culturels et économiques plus équitables avec l'Afrique ;
- à la place des jeunes et leur mobilité internationale, particulièrement avec le travail de mon collègue Alassane Guissé, ici présent ;
- à la lutte contre le réchauffement climatique qui engendre des famines, des conflits, des déplacements de populations, avec pour conséquence, des migrants qui se retrouvent trop souvent à la rue lorsqu'ils arrivent à Nantes.

Toutes ces questions, nous pourrions les regarder ensemble.

Nous saluons tous ces acteurs qui se sont mobilisés pour la création de la Maison de l'Afrique. Nous souhaitons qu'au-delà des initiateurs de la Casa Africa, la diversité des acteurs nantais des différents pays africains puisse s'y associer, notamment les jeunes.

Et merci également à Gildas Salaün, qui a pris en charge cette délégation et qu'il accomplit avec beaucoup d'intérêt.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÜN, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Tout d'abord, Monsieur Huard, merci beaucoup pour vos mots. J'en profite pour bien insister sur la question de la gouvernance de cet équipement. Il y a en effet, c'est très clairement inscrit dans la proposition de convention, ce volet de fédération de l'ensemble des acteurs et pas simplement, de l'association Casa Africa en tant que telle, qui, elle-même, déjà, fonctionne en tant que fédération. Je me permets de vous informer que Casa a d'ores et déjà pris l'initiative d'organiser une réunion d'information, demain, qui est ouverte à tous ceux qui veulent participer à cette aventure collective, et puisque l'occasion m'est donnée, elle a lieu demain à 20 heures au local de l'association, au 25, rue Esnoul des Châtelets. C'est vraiment ouvert à chacun et à chacune.

Madame le Maire, peut-être, sur la proposition d'amendement, Madame Garnier, dans cette proposition d'amendement, je vois deux difficultés, dans la gestion de ce type de situation. Il y a tout d'abord un problème de timing, c'est-à-dire que s'il s'agissait d'agir sur l'urgence, il est trop tard. Par ailleurs, cela relevait avant tout des compétences des services de l'État. S'il s'agit d'intervenir dans ce que l'on appelle la post-urgence, c'est-à-dire la reconstruction, il est trop tôt. Et puis, j'allais dire qu'il y a un problème de méthodologie, dans le sens où le vote d'un fonds, pour qui, pour quoi, via quel intervenant, pour quel projet et d'où vient ce montant de 20 000 euros ?

C'est pourquoi, si vous le permettez, je voudrais revenir sur ce que nous avons d'ores et déjà fait, et pourquoi et comment. Tout d'abord, je vous rappelle que la solidarité nantaise s'est organisée très rapidement, et Madame le Maire, vous avez tout de suite pris des renseignements auprès des associations. Cette solidarité nantaise s'est donc très rapidement organisée, les associations nantaises concernées se sont réunies en collectif, baptisé « Irma Nantes », le 12 septembre, et ont défini ensemble leurs priorités, en concertation, j'insiste bien sur ce point, en concertation avec la collectivité locale de Saint-Martin et avec les associations de Saint-Martin.

La priorité était la suivante : l'organisation de la collecte de dons de trois catégories. Tout d'abord, des vêtements, ensuite, de la nourriture, non périssable, et de l'eau. Le soutien qui a été demandé à la Ville de Nantes était logistique. C'était en fait la mise à disposition d'un local pour l'accueil et le traitement des dons. Grâce à la mobilisation des services, et je tiens vraiment à la saluer, dès le vendredi 15, c'est-à-dire moins de trois jours après, à midi, le collectif s'installait dans les locaux et recevait les premiers dons.

Aujourd'hui, grâce au travail des bénévoles, et j'aimerais leur rendre hommage, quatre envois d'importance ont déjà été effectués. Il faut s'inscrire dans la durée, dans ce genre de situation, et pas simplement fournir une aide financière, qui donne bonne conscience. Non, le local est mis à disposition pour cinq mois, renouvelables en fonction des besoins. Pour une éventuelle aide financière de la part de la Ville, celle-ci doit intervenir dans un second temps pour aider à la

IV – 86

reconstruction, comme d'ailleurs je l'évoquais à l'instant dans la présente délibération pour le cas d'Haïti.

C'est pourquoi nous avons déjà convenu avec le collectif « Irma Nantes » que si celle-ci devait avoir lieu, cette aide se ferait dans quelques mois, sur un projet identifié par les acteurs locaux, en premier lieu, la collectivité de Saint-Martin, qui, bien entendu, est la mieux à même de connaître les besoins de ses habitants et de son territoire. C'est pourquoi, en dehors de tout esprit partisan, je vous le dis simplement, ce n'est pas le bon moment, aujourd'hui. Nous pourrions reprendre cela d'ici quelques mois.

En revanche, si vous voulez faire quelque chose, si nous voulons faire quelque chose d'utile dès aujourd'hui, sachez que le collectif « Irma Nantes » nous a fait savoir qu'il manquait de bénévoles, demain, pour le tri des colis à leur local, de 10 heures à 20 heures. Je rappelle que le local se situe au 22, rue de l'Aviation, à Bouguenais.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Bertu et de M. Guissé pour l'association Essentiel.

M. SOBZCAK, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

M. SOBZCAK, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je vous invite à approuver plusieurs subventions liées à des associations qui travaillent sur les échanges internationaux ainsi qu'à Cosmopolis :

- une première subvention à l'association Abya Yala Nantes, qui organise un bel événement au mois de décembre, à l'occasion de l'année France Colombie en 2017. Vous pourrez voir des expositions, des conférences, des spectacles à Cosmopolis et comme toujours, c'est de très grande qualité ;
- ensuite, quatre associations qui vont préparer des événements spécifiques à l'occasion du dialogue culturel franco-japonais, qui aura lieu à partir du 19 octobre. Ce sont les 10 ans de ce dialogue culturel. Nous allons inviter à recevoir à cette occasion plusieurs élus japonais, mais aussi asiatiques et européens, pour échanger sur le thème de l'accessibilité à la culture. Et beaucoup d'associations locales ont profité de cet événement pour proposer des événements spécifiques ;
- ensuite, des échanges de plusieurs lycées : la Joliverie, qui va partir au Japon, le lycée St-Stanislas, qui va partir à Seattle et le lycée professionnel Bougainville, qui va partir à Sarrebrück. À ce sujet, il y a une petite erreur qui s'est glissée dans cette délibération, parce qu'il y a un jeune Nantais de plus qui va partir. Il ne faut donc pas lire 120 euros de subventions, mais 160 ;
- ensuite, des subventions de fonctionnement pour France États-Unis, France Russie et France Grande-Bretagne.

Cela fait donc un total non pas de 13 395 euros, mais de 13 435 euros. Je vous invite à approuver la délibération avec cet élément corrigé.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 87

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Développement culturel – Quatrième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je vais essayer de répondre à votre demande de synthèse en présentant ma délibération et donc, si je faisais un excès de synthèse, n'hésitez pas à me poser des questions pour avoir des précisions sur cette délibération. Cela tombe bien, la délibération est assez courte. Il n'y a pas grand-chose dans cette quatrième et dernière répartition de subventions pour l'année :

- une subvention d'équipement habituel pour Nemo, qui est l'association qui porte le carnaval à Nantes, à hauteur de 14 037 euros ;
- une subvention pour aider un projet pour la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination portée par la ligue de l'enseignement, la FAL 44 et le collectif d'artistes NEJMA, pour un montant de 2 000 euros ;
- une subvention à l'association Pick-up, qui est évidemment bien connue, entre autres pour son grand succès de l'été avec « Entrez libre », à la maison d'arrêt de Nantes. Mais là, nous venons aider Pick-up à développer une activité qui est reconnue au niveau national et même européen, dans le cadre de l'accessibilité universelle des propositions culturelles. Pick-up fait partie de ces acteurs repérés sur le territoire et nous souhaitons donc les aider à maintenir et à agrandir leurs actions dans ce domaine, avec une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au titre de l'année 2017 pour cette question de l'accessibilité universelle ;
- ensuite, on trouvera une subvention pour les Gens de la Lune, à hauteur de 3 000 euros, pour le projet « la culture, c'est quoi pour toi ? ». C'est un projet qui s'adresse particulièrement à Bellevue, à ceux qui sont très éloignés de la culture ou en tout cas, qui n'ont pas l'habitude de fréquenter nos institutions, nos grandes institutions ;
- on trouvera pour finir un certain nombre d'aides à de petits projets, pour un montant de 51 314 euros, qui sont présentés en annexe à la délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Structures culturelles conventionnées – Quatrième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Je vais être moi aussi excessivement synthétique pour vous proposer trois subventions :

- premièrement, le Centre chorégraphique national de Nantes, avec une subvention complémentaire exceptionnelle pour le nouveau festival « Trajectoires », qui se présente excellemment bien, une subvention que l'on pourrait qualifier de subventions d'amorçage ;
- pour la 23^e édition de la Folle Journée, je vous propose d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 20 000 euros à l'événement, que je ne crois pas nécessaire de vous présenter ;
- ensuite, la traditionnelle subvention d'équipement, pour un montant de 39 998 euros, et non 40 000 euros, pour Le Lieu unique. C'est pour acheter du matériel scénique, comme de tradition. J'en profite pour vous indiquer l'exposition « Une bibliothèque la nuit » permettant de visiter dix grandes bibliothèques en réalité virtuelle. La joint-venture « Lecture publique numérique » que nous avons construite avec Francky a ouvert ses portes et jusqu'au 7 janvier, vous pouvez visiter cette exposition. Alberto Manguel sera quant à lui à Nantes le 16 novembre pour une conférence.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

IV – 88

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de : - MM. Martineau, Mauduit, Mme Salomon pour le Centre Chorégraphique National de Nantes,

- M. Martineau, Mmes Bassal, Hakem, M. Blineau, Mme Bocher, MM. Salecroix, Le Brun pour la SAEM Folle Journée,

- MM. Martineau, Mauduit pour le CRDC – Lieu Unique.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Convention – Avenant – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Cette délibération est composée de deux éléments. Le premier, sans incidence financière, est une rétrocession des droits relatifs au mobilier concernant le Voyage à Nantes et les installations extérieures à la médiathèque Jacques Demy. La deuxième est plus importante et je vous demande de m'accorder une minute pour vous parler des Utopiales de cette année.

Après avoir exploré les réalités puis les machines, c'est au tour du temps d'interroger cette édition des Utopiales, le temps, l'éternité. C'est aussi le projet du Muséum d'histoire naturelle de cette année. Ne vous étonnez donc pas de voir une horloge géante roulant place du Bouffay sur vos murs, c'est simplement l'affiche des Utopiales, qui se tiendront du 1^{er} au 6 novembre, avec une ampleur plus grande encore, de nouveaux partenariats, par exemple, des émissions de France Culture qui seront diffusées en direct de la Cité des congrès.

Je rappelle que pour cet événement, ce ne sont pas moins de 160 conférences, huit expositions à la Cité plus une au Lieu unique, 75 séances de cinéma, 200 invités. Parmi les plus connus, Norman Spinrad et Michael Moorcock pour la littérature, Denis Bajram et Lewis Trondheim pour la bande dessinée. Cet événement est si remarqué que se tiendront à Nantes les États généraux de l'imaginaire, aux Utopiales, et j'attire votre attention sur cet événement. Il s'agit là de la convergence de plusieurs acteurs et éditeurs de l'imaginaire, qui se sont retrouvés au Salon du livre pour mieux mettre en perspective leurs formes artistiques, et nous sommes très heureux d'accueillir cet événement dans le cadre de nos Utopiales, que j'imagine cette année encore très réussies.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Rapidement, nous avons tous été interpellés par la CGT sur l'opération de désherbage, c'est-à-dire l'élimination de documents en libre accès dans les bibliothèques municipales. À la seule médiathèque Jacques Demy, 30 000 documents en libre accès seraient supprimés en 2018.

Bien évidemment, il nous faut nous adapter aux nouveaux usages et aux besoins exprimés par les usagers des bibliothèques, néanmoins, nous restons attachés à l'objet qu'est le livre, sous toutes ses formes. Le rapport au livre, l'attachement en particulier au papier, ce qui transpire d'un ouvrage papier, qui nous fait voyager, rêver et réfléchir, réagir, ne pourra jamais être remplacé par l'outil numérique. Aussi, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cette opération et sur le nombre d'ouvrages supprimés dans l'ensemble des bibliothèques municipales et la manière dont vous entendez répondre à ces inquiétudes, légitimes, selon moi, de nos agents et plus largement, des usagers, jeunes et moins jeunes, de nos bibliothèques ? Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je suis particulièrement heureux de vous entendre attentif aux revendications de la CGT. C'est déjà un événement en soi. Ils vont bien, ils manifestaient tout à l'heure contre le Premier ministre issu de vos rangs que j'évoquais ce matin. Sur la question que vous posez, je peux vous confirmer mon plus grand attachement au livre. Il n'y a pas de baisse

IV – 89

de volume. Le budget d'acquisition n'a pas changé : nous acquérons toujours autant de livres et il faut toujours remettre le désherbage en perspective avec les acquisitions nouvelles, de même que le numérique ne représente, sur ce volume d'acquisitions, que 10 %.

Voilà, je crois, de quoi répondre à vos inquiétudes quant à l'abandon du support livre. Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. Il y a un autre débat, qui est celui du rôle d'une bibliothèque municipale et d'une bibliothèque de lecture publique. Ce que nous constatons, c'est que quand il y a moins de livres sur les rayonnages, ils sont plus empruntés.

Nous réalisons donc un peu plus d'emprunts et il nous faut continuer de pratiquer ce désherbage dans une mesure qui est celle de toutes les grandes villes de France. Il n'y a pas d'opération de destruction massive. Peut-être qu'il y a un débat à avoir sur le rôle des bibliothèques, bibliothèques grand public d'accès à tous les lecteurs et à tous ceux qui recherchent tout type de document, y compris multimédia, CD, DVD, livres, bandes dessinées, etc. De même, je rappelle que nos bibliothèques sont tout simplement le premier lieu de diffusion de la Ville, avec 600 opérations culturelles dans l'année. Il ne s'agit donc pas là d'un lieu patrimonial. Mais en tout cas, rassurez-vous, nous n'abandonnons pas le livre, à Nantes, certainement pas.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de : - M. Trichet, Mme Sotter, M. Le Brun, Mmes Bocher, Guerra pour la SPL Cité des Congrès,

- MM. Junique, Martineau, Mme Bocher, MM. Marais, Mauduit, Le Brun, Mme Guerra pour la SPL Le Voyage à Nantes.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Deux avenants à convention dans cette délibération. Le premier porte sur un avenant concernant la convention avec le Département de Loire-Atlantique. Le Département de Loire-Atlantique est en train de travailler et nous attendons la fin du renouvellement de son plan départemental des enseignements artistiques. Nous vous proposons, dans l'intermédiaire, de poursuivre le soutien que porte le Département de Loire-Atlantique au Conservatoire, pour un montant de 110 000 euros annuels, sur les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

Le deuxième avenant concerne cette fois-ci une convention adoptée par le Conseil municipal en octobre 2016, portant, là encore, sur la coopération entre le Département de Loire-Atlantique, la Métropole et la Ville de Nantes sur notre territoire. Cet avenant précise les modalités financières de 2017, comme prévu par la convention, portant particulièrement sur le musée d'Arts de Nantes.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 90

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Prix des Arts visuels de la Ville de Nantes – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Cette délibération concerne comme chaque année le prix des Arts visuels de la Ville de Nantes. Ce prix récompense cette année cinq jeunes plasticiens locaux, dont trois sont d'ailleurs issus des rangs de l'école des Beaux-Arts nantaise.

Ce prix consiste d'abord en une reconnaissance du travail de ces artistes, à la mise en place d'une bourse de 6 000 euros versés en deux années, 3 000 euros la première année et 3 000 euros la deuxième année et en la mise à disposition pendant deux ans d'espaces de travail qui permettront entre autres à ces cinq artistes de présenter leurs travaux dans une exposition commune qu'ils feront à l'atelier, comme c'est le cas chaque année.

J'en profite pour dire que, bien évidemment, cette politique s'insère dans la politique de développement des ateliers d'artistes que nous menons suite à l'engagement municipal portant sur ce point depuis notre élection aux dernières municipales et que nous lancerons dans les prochains jours un appel à projets qui nous permettra de proposer à des associations de l'animation et la vie de deux projets qui sortiront prochainement concernant les ateliers d'artistes, l'un à Félix Thomas, et l'autre à la Prairie-au-Duc, sur l'Île de Nantes. Vous verrez donc très prochainement, dans quelques jours, apparaître cet appel à projets pour que des artistes ou des collectifs d'artistes nous proposent des animations sur ces lieux.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Cette délibération porte sur le patrimoine, avec un premier point pour vous proposer de soutenir la fondation Belem pour des travaux de restauration du grand roof sur le Belem, donc, le grand salon tout en boiseries. Je rappelle que le Belem est un bâtiment classé monument historique. Il vous est proposé de soutenir ces travaux par le biais d'une subvention d'un montant de 2 336 euros. Toujours concernant le Belem, celui-ci revient à Nantes dans quelques jours, le 20 octobre, précisément, à 19 h 30. Vous êtes invités à venir l'accueillir.

Un événement est organisé à cette occasion. C'est l'Association culturelle de l'été, qui organise régulièrement les événements autour de l'arrivée du Belem au port de Nantes, qui organise à nouveau un temps fort, avec l'arrivée du voilier, une parade nautique, qui s'appuie notamment, et c'est une force du travail de l'ACE, sur ce partenariat avec les associations du patrimoine nautique maritime, qui seront présentes lors de cet événement, et avec un accueil à quai, musique, petite restauration, etc., donc un temps convivial festif sur le retour du Belem le 20 octobre. Il est proposé de soutenir cet événement à travers une subvention à l'association culturelle de l'été, pour un montant de 5 000 euros.

Le point suivant concerne le soutien de la Ville de Nantes, qui vient d'obtenir le label « cité européenne de la Réforme », en février dernier. Ce label a été remis il y a quelques jours à la Ville de Nantes. À l'occasion de la commémoration du 500^e anniversaire de la Réforme, l'association Culture, événements, patrimoine protestant en Loire-Atlantique a organisé une série de concerts et de rencontres. Il est proposé de soutenir cette opération par une subvention exceptionnelle de 4 000 euros sur ce programme littéraire et culturel, avec la remise du label. Cet événement a eu lieu le 29 septembre et se prolonge jusqu'au 15 octobre.

IV – 91

Le point suivant concerne une publication, la publication de *L'Histoire populaire de Nantes*, aux Presses universitaires de Rennes. À cette occasion, avec les deux coauteurs, Alain Croix et Didier Guivarc'h, une conférence est organisée à Nantes le 18 novembre à la Maison des syndicats, avec des intervenants de très haut vol, des chercheurs, qui sont invités à cette conférence, notamment Arlette Farge, Michelle Zancarini-Fournel et Gérard Noiriel, qui seront présents. Il est proposé de soutenir cette manifestation organisée par Mémoires et débats avec une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 euros.

Le point suivant concerne la poursuite du soutien à Métisse à Nantes. Il s'agit d'une aide d'un montant de 2 838 euros dans le cadre du soutien du dispositif « emploi tremplin » initié par la Région, avec un cofinancement qui permet de soutenir l'action de Métisse à Nantes.

Le point suivant concerne l'aide à la restauration du patrimoine, dispositif classique de soutien, à la fois aide à la personne et aide à la pierre, pour un montant total de 122 257,59 euros. Vous avez la répartition dans le tableau qui vous est joint.

Le point suivant est toujours sur la restauration du patrimoine, mais sur une opération à caractère vraiment exceptionnel, la restauration du Palais de la bourse. Le Palais de la bourse a été bombardé en 1943, a été entièrement reconstruit après-guerre et a été classé monument historique en 1947. Au titre de la préservation et de l'amélioration du patrimoine, une opération de restauration et de ravalement est organisée. Vous avez, sur les différentes photos qui défilent, l'état actuel et les photos anciennes, qui vous montrent notamment la série de statues, les dix statues qui vont être restaurées et repositionnées sur la façade arrière du Palais de la bourse. Vous avez les différents éléments, avec les différentes statues, qui représentent la Ville de Nantes, la Loire, l'astronomie, l'Europe, les Beaux-Arts...

Vous le voyez sur la représentation qui vous est présentée. C'est donc vraiment une opération importante, pour un montant total de 220 840 euros. L'État, à travers la DRAC, apportera également un soutien significatif à l'opération. Je crois que la Région doit également participer, ainsi que le Département de Loire-Atlantique, pour accomplir cette belle restauration au cœur du centre-ville, pour une belle mise en valeur. C'est donc un beau projet, qui va débiter rapidement, puisque nous avons déjà des installations qui devraient prochainement avoir lieu pour la préparation du chantier, avec un début de travaux en 2018.

Le point suivant concerne deux acquisitions, l'une pour le Château des ducs de Bretagne, avec une convention d'acquisition pour un coffret de chirurgien de marine. C'est un coffret en noyer et laiton, qui contient un ensemble complet et d'origine d'environ 81 instruments de chirurgie sur deux plateaux. C'est un coffret du XIX^e siècle, dont on peut faire l'acquisition et qui rejoindrait les collections permanentes du musée d'Histoire pour un prix de 4 270 euros.

C'est vraiment un objet extrêmement intéressant pour nos collections. Les deux documents suivants également, à savoir un plan de la ville de 1766 et un manuscrit sur les rues de Nantes. Ces deux documents viendraient enrichir les collections des archives de Nantes, le plan pour un prix d'acquisition de 4 000 euros et pour le manuscrit sur les rues de Nantes, qui comporte 13 volumes, qui est un objet remarquable, intitulé *Rues de Nantes* et rédigé par Paul de Berthou, archiviste, pour un montant d'acquisition de 6 500 euros. Ces deux objets de valeur vraiment importante viendront rejoindre les collections des archives de Nantes.

Voilà, Madame le Maire, pour l'ensemble de ces précisions. Juste un élément, puisque nous sommes sur la question du patrimoine, pour vous donner quelques chiffres sur les Journées du patrimoine. Il y a toujours un intérêt important des Nantais pour ces Journées du patrimoine et 2017 est une année importante. Nous avons constaté 10 000 visiteurs supplémentaires par rapport à 2016, cette année, avec toujours en tête, la visite du Jardin des plantes, du musée d'Arts, du musée du Château et de la Cité des congrès, qui a été extrêmement visitée, ainsi que la grande mosquée de Nantes. Ce sont les lieux qui ont bénéficié d'une très forte fréquentation à l'occasion de ces journées du patrimoine, qui ne démentent pas leur succès.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

IV – 92

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de MM. Martineau, Mauduit, Junique et de Mme Rodriguez pour l'Association Culturelle de l'Été.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Voies et équipements publics – Dénominations – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – C'est une délibération sur les dénominations de rues et de places, avec tout d'abord, dix ans après la disparition de l'Abbé Pierre, la possibilité de dénommer une place située dans le quartier de l'Île de Nantes. Vous avez le plan en annexe. Elle est aménagée à l'angle de la rue des Marchandises et du boulevard Gustave Roch.

L'intérêt est que le site est situé à proximité du projet des 5 Ponts, dans l'idée d'une cohérence sur ces dénominations de rue et pour répondre à une sollicitation forte d'associations, qui avait été relayée notamment par ma collègue Marie-Annick Benâtre. Il y avait cette attente que l'on puisse trouver la place adaptée pour pouvoir faire cette dénomination. Ce sera donc le cas prochainement, si vous en êtes d'accord. J'en profite pour lire une jolie citation de l'Abbé Pierre, qui, je pense, correspond aussi à ce que nous faisons en Conseil municipal : « la maladie la plus constante, la plus mortelle, mais aussi la plus méconnue de toute la société, c'est l'indifférence. » Je crois que notre Conseil a montré aujourd'hui que sur un très grand nombre de sujets, égalité hommes – femmes, lutte contre la précarité, prostitution, que l'indifférence, nous la combattons, et je crois que cette délibération vient faire le lien avec tous nos débats d'aujourd'hui.

La deuxième dénomination concerne l'allée Nicole Girard-Mangin. Nous nous inscrivons là dans la démarche de féminisation des noms de rue, avec un nom qui avait été proposé lors de cette démarche. Cette femme médecin a été en poste sur le front durant la Première Guerre mondiale. Elle a été la seule femme mobilisée sur le front, et mobilisée d'ailleurs par erreur, et pourtant, après-guerre, elle n'a jamais été reconnue ni médaillée. Elle avait été médecin spécialiste du cancer du poumon. Elle a pris de grandes responsabilités. Elle a été directrice de l'hôpital-école Édith Cavell, à Paris.

C'est aussi un moyen de saluer et son engagement pendant la guerre et tout son parcours. Nous sommes encore dans le quartier de l'Île de Nantes, à proximité de la place de l'Abbé Pierre, avec une rue qui sera créée entre la rue des Marchandises et le boulevard Gustave Roch.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme MEYER, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Convention de partenariat avec l'Ordre de la Libération – Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »

Mme MEYER, Conseillère municipale – Chers collègues, je vais essayer d'être aussi synthétique et rapide. Malgré tout, il me faudra une petite minute. Je vous propose de ratifier une convention de partenariat avec l'Ordre de la Libération. Pour comprendre le sens de cette convention, je pense qu'il est nécessaire de faire un très bref rappel historique. Comme vous le savez, la Ville de Nantes est Compagnon de la Libération. Elle a même été la première ville faite Compagnon de la Libération, en 1941.

IV – 93

L'Ordre de la Libération avait été fondé par le général de Gaulle, en 1940. Ensuite, quatre autres communes ont été faites villes « Compagnon de la Libération » : Paris, Grenoble, Vassieux-en-Vercors et l'Île de Sein. Cet ordre comprenait 1 038 personnes et 18 unités combattantes. Ce qu'il est important de comprendre, c'est que cet ordre a été clôturé en 1946. Il n'y a donc pas eu de nouveaux Compagnons de la Libération depuis 1946, avec deux exceptions, Churchill, qui a été fait Compagnon de la Libération en 1958, et, à titre posthume, le roi d'Angleterre George VI, en 1960. Il vous est facile de comprendre que petit à petit, le nombre de Compagnons s'est amenuisé, voire est devenu très, très faible.

À partir de 1981, ce sont les cinq communes « Compagnons de la Libération » qui se sont associées, qui ont donc formé une association pour défendre à la fois les valeurs de l'Ordre de la Libération et pour défendre la mémoire des Compagnons. Il subsistait donc à la fois une association des cinq villes « Compagnon de la Libération » et l'Ordre de la Libération. Petit à petit, le nombre des combattants et des Compagnons de la Libération étant de plus en plus faible, il a été décidé de créer, en 2012, un établissement public, le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération », dans lequel sont présents et les villes et les derniers Compagnons.

Une fois que l'association a été supprimée, il s'agit maintenant de recréer un partenariat entre ce nouvel établissement public et les villes qui sont partenaires de l'Ordre de la Libération, de façon, d'une part, à définir le rôle de chacun des éléments et d'autre part, à continuer à verser une petite participation financière de chaque ville, assez faible, mais quand même, au Conseil national des villes « Compagnon de la Libération ».

Cette convention fixe à la fois le cadre et le contenu de cette convention. Le cadre, je vous l'ai expliqué. Quant au contenu, pour l'essentiel, il s'agit de maintenir les valeurs de l'Ordre de la Libération, valeurs de Résistance, de courage et de résistance face à la pression, et aussi, de maintenir la mémoire des Compagnons de la Libération. Par ailleurs, la principale fonction, aussi, de cet Ordre de la Libération consiste à veiller sur le musée de l'Ordre de la Libération. Ce musée a été entièrement rénové et inauguré par le Président François Hollande en novembre 2015. Il est actuellement ouvert.

Dans le cadre de cette convention, l'ensemble des jeunes de la ville de Nantes de moins de 26 ans, donc tous les jeunes, et aussi, je vous l'annonce, l'ensemble des personnels de la Ville de Nantes ainsi que de leurs conjoints et les élus de la Ville de Nantes ont accès de façon gratuite à ce musée, que je vous conseille vivement d'aller visiter, parce qu'il est à la fois très instructif et très beau, très bien fait. Cette convention prévoit aussi de diffuser des documents d'information sur la Résistance et sur le musée de l'Ordre de la Libération à l'attention des enseignants de la ville de Nantes et de tous les jeunes de la ville de Nantes. Allez-y tous, c'est gratuit, c'est très bien fait, c'est très beau.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il des demandes de précisions ? Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Dépénalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie – Redevances de stationnement et forfaits de post-stationnement (FPS) applicables dans les zones réglementées au 1^{er} janvier 2018 – Convention avec l'ANTAI – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Comme vous le savez depuis ce matin, je suis « accro » à la vidéo-projection. Si nous pouvions la voir, ce serait bien. Ce ne sera d'ailleurs pas de trop pour comprendre cette réforme, qui est parfois un peu complexe dans son application. Nous ne faisons qu'appliquer la loi MAPTAM. Il nous faut réformer, au 1^{er} janvier 2018, notre mode juridique du stationnement.

IV – 94

Quelle est cette réforme ? C'est la suppression de l'amende pénale relative aux infractions de stationnement payant. Quand vous ne payez pas vos stationnements, on vous mettait une amende de 17 euros. Maintenant, elle va être remplacée par un forfait de post-stationnement fixé par la collectivité. Juridiquement, cela veut dire très concrètement que l'utilisateur ne s'acquitte plus d'un droit de stationnement, mais d'une redevance d'occupation du domaine public. S'il paie immédiatement, comme la majorité des Nantais, donc par paiement immédiat, en début de stationnement, pour la durée de son stationnement, il n'y a pas de problème. S'il ne paie pas, il paiera de manière ultérieure avec ce que l'on appelle le FPS, le forfait post-stationnement. Qu'est-ce que cela change concrètement ? Pas grand-chose, ai-je envie de dire, pour les Nantais qui paient leur stationnement.

Cela change pour ceux qui ne le paient pas. Je rappelle qu'une politique du stationnement n'est qu'un élément de la politique de déplacements. On ne fait pas une politique du stationnement en tant que telle. C'est pour modifier tout ce qui concerne les comportements des uns et des autres en matière de déplacements. Je rappelle aussi que cela ne remet pas en cause notre cohérence tarifaire entre la voirie et les parkings publics. Je le répète : si vous stationnez moins de deux heures, mettez-vous sur la voirie, et pour plus de deux heures, allez dans les parkings, c'est moins cher.

Comme je l'ai dit, cela ne change rien pour tout ce qui concerne les résidents, les professionnels mobiles, la gratuité des jours fériés, tout ce que nous avons mis en place, notamment ce qu'avait mis en place Johanna Rolland : les 0,50 euros entre midi et deux. Cela ne change pas. Ce qui change, c'est que de par cette réforme, vous pouvez maintenant stationner jusqu'à dix heures. Ce n'est pas forcément un changement qui favorise la rotation, mais cela devient beaucoup plus cher si vous stationnez dix heures.

Comment cela se passe-t-il maintenant, pour le mauvais payeur ? Il paie un forfait post-stationnement. En zone rouge, ce forfait sera de 35 euros et en zone jaune, il sera de 25 euros. S'il y a un non-paiement ou s'il y a insuffisance du paiement, il y a un FPS qui est dressé par l'ASVP, puisque je rappelle que ce n'est pas la police municipale qui s'occupe de cela : ce sont les ASVP.

J'insiste : il aura toujours un petit macaron qui lui fera savoir qu'il a non pas été verbalisé, mais qu'il a fait l'objet d'un FPS. Ce FPS sera déduit du montant de la redevance déjà réglée. S'il avait par exemple payé 4 ou 5 euros et qu'il est resté trois ou quatre heures, l'amende déduira ce qu'il a déjà payé. Un avis de paiement sera transmis par l'ANTAI, qui est un grand organisme au niveau parisien, qui gèrera l'ensemble de ces envois aux particuliers et les encaissements, ce qui change aussi pour nous et qui nous fait une charge supplémentaire.

En effet, auparavant, si vous contestiez votre amende, vous vous adressiez au tribunal de police et plus particulièrement, à l'officier du Ministère public, pour un recours. Maintenant, l'État ne s'occupe plus de cela : c'est nous qui nous en occupons. C'est-à-dire qu'une fois que vous avez reçu votre FPS, vous avez un mois pour faire un RAPO. J'emploie les termes... Un RAPO est un « recours administratif préalable obligatoire ». C'est ce que cela veut dire. Je l'ai appris par cœur, parce que ce n'était pas évident. Il y a donc un mois pour statuer. C'est la Mairie qui va vous répondre et qui va examiner ces différentes demandes des usagers qui voudraient contester ce FPS. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de la Mairie, donc du RAPO, vous pourrez vous adresser à une juridiction spécialisée, la Commission du contentieux payant du stationnement de Limoges, ai-je envie de dire, puisque cette CCPS sera située à Limoges.

Si vous avez des questions sur cette réforme un petit peu complexe que nous impose l'État, je suis prêt à y répondre.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Cette réforme juridique, Gilles Nicolas l'a dit, cette réforme du stationnement payant a été annoncée depuis plusieurs années, a été reportée deux fois. On voit qu'il y a un aspect technocratique complexe et l'on peut regretter que les choses n'aient pas été faites simplement.

IV – 95

Le gouvernement aurait pu décider que cela reste une amende et que cela passe à 35 euros sans passer par tout ce processus. Pour autant, c'est ainsi, et c'est une réforme qui peut quand même présenter plusieurs intérêts, puisque la maîtrise du stationnement est un aspect important de notre politique de mobilités. Cela fait partie d'un ensemble. Il y a l'accès au stationnement dans les parkings relais, les parkings en enclos et en ouvrage, la gestion du stationnement sur la voirie ou la mutualisation du stationnement public et privé, préférable d'ailleurs à la construction de nouveaux parkings en centre-ville.

Sur ce point précis, d'ailleurs, le Conseil de développement l'avait bien identifié et avait repéré le parking privé de la tour Bretagne. Il le donnait en exemple, puisque c'est un parking de 350 places qui sont bien occupées le jour, mais largement inutilisées la nuit et le week-end. On voit donc qu'il y a des possibilités pour gérer ou en tout cas, maîtriser le stationnement dans notre ville. La gestion du stationnement sur la voirie est donc essentielle parce qu'il faut savoir que près de 20 % des véhicules qui circulent en ville, en fait, circulent en ville parce qu'ils cherchent une place.

Jusqu'à maintenant, la Ville n'avait pas la main sur le montant des amendes infligées pour le non-respect du stationnement sur voirie, et l'on sait qu'une amende de 17 euros n'était pas vraiment dissuasive pour tout le monde. C'est l'un des intérêts que je vois, pour ma part, dans cette réforme : on peut fixer librement le montant de l'amende, et cela nous permet de la moduler en fonction des tarifs et des horaires de stationnement que nous avons décidés.

On voit là qu'il y a une différence sur les stationnements en zone rouge ou en zone jaune : il y a la liberté d'avoir cette modulation. On peut surtout espérer attendre un effet vertueux par l'augmentation, l'amélioration des taux de paiement du stationnement, donc ce qui est payé aux parcmètres. Le but n'est pas de faire beaucoup d'argent, ce que j'ai lu dans le journal, comme certains pouvaient l'imaginer. Le but n'est pas de taxer l'automobiliste, mais il est bien de lui faire payer son stationnement. Après, s'il ne le paye pas, il faut qu'il paie une amende, et puisque c'est nous qui gérons aussi les recours, c'est à nous d'être rigoureux, stricts, et de ne pas faire 36 exceptions au non-paiement des forfaits.

En tout cas, c'est un dispositif qui existe dans plusieurs villes, dans de nombreux pays européens, qui fonctionne bien, et qui a montré, c'est le GART, le Groupement des autorités responsables des transports, qui a fait cette étude, que les taux de paiement ont pu doubler et parfois même tripler dans certaines villes.

Cette réforme peut présenter un autre intérêt. Un dernier intérêt que l'on y voit, c'est que la loi prévoit que le produit des forfaits de post-stationnement pourra financer les opérations destinées à améliorer les transports collectifs ou respectueux de l'environnement, comme la marche ou le vélo. Cette disposition de la loi pourrait donc nous permettre d'abonder les budgets des plans vélo ou piéton, en fonction des sommes récoltées, même si ce sont des sommes minimales, parce que l'on voit bien que dans les plans vélo et piéton, avec des sommes minimales, on peut faire beaucoup de choses.

En tout cas, c'est une évolution qui est à venir, rapidement, d'ailleurs, au 1^{er} janvier, et qui est à suivre avec intérêt.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Au vu du contenu de cette délibération, il n'est pas étonnant qu'elle soit abordée en fin d'ordre du jour de ce Conseil municipal. La moindre des choses que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas grand-chose de populaire. Plus de dix pages pour nous expliquer qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, amis nantais, à vos portefeuilles ! Si vous avez omis de vous acquitter de votre tarif de stationnement ou que vous avez mal jugé le temps nécessaire pour vous rendre à votre rendez-vous en n'en ayant payé qu'une partie, vous serez redevable auprès de la municipalité de Nantes d'une amende de 35 euros en zone rouge, de 25 euros en zone jaune, au lieu de 17 euros auparavant. Il s'agit de

IV – 96

sanctionner uniquement les contrevenants et pas les bons payeurs, me dira M. Nicolas. Encore heureux !

(Rires)

M. Nicolas nous dira encore qu'à Madrid, il a écopé d'une amende de 90 euros et que 35 euros, ce n'est pas si élevé. Comme quoi, cela arrive à tout le monde. Et cela dépend pour qui. Il est également facile de donner en exemple ceux qui font pire. Vous auriez même pu citer Londres, où le prix de l'amende est de 150 euros. Mais vous pourriez également citer Berlin ou encore Bruxelles, où les prix des amendes sont respectivement de 10 et 25 euros.

Ce sont, en prime, des capitales. En choisissant de faire subir aux Nantais, en cas de défaut de paiement, le plafond le plus haut de 35 euros, correspondant au règlement d'un stationnement sur une journée entière, nul doute que vous allez vous faire des amis. Vous allez me répondre évidemment que ce n'est pas le but. Prenons l'exemple concret d'une personne modeste qui va chez son médecin, qui paie son stationnement, mais qui reste plus longtemps que prévu, car le médecin est en retard. Elle repart avec une amende de 35 euros, ce qui aura un énorme impact financier sur son budget, là où une amende de 17 euros aurait déjà été très impactante. Pas de doute : cette personne ira consulter en dehors du secteur payant la prochaine fois, et c'est certainement le but, inavoué, d'ailleurs. Les visiteurs de notre ville qui n'auront pas été vigilants seront également ravis de repartir avec ce petit cadeau. J'aimerais bien que vous m'expliquiez où est le modèle social ou l'égalité que vous défendez tant, dans ce cas, et il y a plein d'autres exemples à vous donner.

Mais les Nantais ne sont pas dupes, Madame le Maire, et nous non plus. Votre message est limpide : il s'agit, encore et toujours, de pénaliser, mais aussi de stigmatiser l'automobiliste qui ose encore se déplacer en voiture. Quelle honte ! Nous n'avons pas bien compris par ailleurs ce qui empêchait de maintenir le système actuel de deux heures de stationnement maximum plutôt que de facturer à un prix exorbitant les heures suivantes. L'argument, enfin, du coût de la gestion de cette nouvelle prérogative ne tient pas et ne justifie en rien une hausse de plus de 100 %. Bref, le FPS, c'est : « fallait pas stationner »...

Une fois de plus, Madame le Maire, alors que vous vous étiez engagée à ne pas augmenter les impôts des Nantais, vous vous apprêtez à leur asséner, ni plus ni moins, un impôt déguisé. Alors, jusqu'à quand comptez-vous attaquer le pouvoir d'achat des habitants ? Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. C'est vraiment une forme de courtoisie... Franchement, je veux bien croire que cela vous ouvre un espace béant, je le reconnais bien. J'ai remercié moi-même l'État de ce cadeau. Mais vous pourriez peut-être utiliser cet espace béant, je vous l'accorde bien volontiers, avec juste un tout petit peu plus de rigueur intellectuelle, quand même. Un, je rappelle que nous n'avons pas pris cette décision, que c'est un transfert de l'État qui nous est imposé.

Deux, Monsieur Stekr-Ridel, vu que vous aimez faire des comparatifs avec d'autres villes, au hasard, regardez l'option tarifaire qu'a prise, je ne sais pas, au hasard, Bordeaux, et vous verrez que bizarrement, par l'opération du Saint-Esprit, Bordeaux prend exactement les mêmes choix tarifaires que nous. Effectivement, la seule ville qui ne prend pas les mêmes options tarifaires que Nantes et Bordeaux, c'est Marseille. Eh bien, j'assume que nous ne sommes pas Marseille. Si Nantes, Bordeaux et la quasi-totalité des grandes villes...

Franchement, regardez sérieusement : vous verrez que la quasi-totalité des grandes villes prennent les mêmes options. C'est simplement parce qu'il y a une double réalité, dans ce dossier, il faut le dire clairement. Je ne vous reproche pas d'essayer de l'utiliser : c'est basique, mais cela fait partie du jeu. Mais regardez cela un peu sérieusement quand même. Un, je rappelle qu'il y a là un transfert de l'État, deux, qu'en aucune manière, la municipalité ne va se faire de l'argent sur ce sujet : elle va en perdre. Pourquoi va-t-elle en perdre ?

(Réactions dans la salle)

IV – 97

Permettez-moi de finir mes propos : je donne la parole dans cette assemblée. Pourquoi la Ville de Nantes va-t-elle perdre de l'argent, dans cette situation ? Parce qu'une nouvelle fois, c'est un transfert de l'État sans transfert financier. Cela veut dire que le traitement que Gilles Nicolas a expliqué sera fait par les agents de la Ville de Nantes et donc, les fonctionnaires qui vont être occupés à cela ne seront malheureusement pas occupés à autre chose. Alors, croyez bien que cette réforme, nous nous en serions bien passés.

Je remercie Catherine Choquet d'avoir eu l'analyse intellectuelle qui permet de dire que non, il n'y a pas un doublement de l'amende systématique, parce que ce n'est pas vrai, que cela dépend des localisations, mais vraiment, je vous invite à regarder avec un petit peu d'honnêteté intellectuelle le choix que font toutes les grandes villes de ce pays et vous verrez qu'à un euro près, le choix est le même partout.

Pourquoi ? Parce que c'est la même situation pour tout le monde : un transfert dont nous ne voulions pas, un transfert qui a été pensé pour les villes qui n'ont pas de politique publique en matière de déplacements et de stationnement, là où nous, nous en avons une, et des grandes villes, de droite comme de gauche, j'allais dire un troisième parti, mais pour l'instant, il n'y en a pas encore, donc de droite comme de gauche, qui ont fait exactement les mêmes choix budgétaires, à l'euro près, tout simplement pour essayer d'être les moins perdantes possible dans cette affaire.

Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Je voulais intervenir aussi sur le sens général de cette loi et non pas me focaliser de façon un peu obsessionnelle, si je puis dire, sur cette question du FPS à 35 euros, qui est un élément de l'ensemble. Je perçois comme une contradiction, peut-être, si j'analyse bien vos positions politiques, entre votre dénonciation et les positions de fond.

Je vais m'expliquer. En effet, sous couvert de décentralisation et d'autonomie des collectivités locales, parenthèse purement politique, autonomie par ailleurs contredite par la suppression de la taxe d'habitation, la loi MAPTAM manifeste bien son inspiration profondément libérale ici, même dans le domaine de la gestion de stationnement. En effet, deux éléments manifestent cette option profondément libérale.

Premier élément, je crois qu'il faut quand même rappeler qu'il y a une transformation fondamentale du principe même du statut de l'occupation du domaine public. En effet, le domaine public, qu'est-ce que c'est ? Comme son nom l'indique, c'est un domaine ouvert à tous, à tous les publics, et qui ne doit pas, par principe, être utilisé à des fins personnelles. On peut dire, pour aller vite, qu'il ne doit pas être privatisé. Autrement dit, il ne peut être occupé que de façon dérogatoire et temporaire. Il y aurait même quelques allusions à faire avec l'Ancien Régime, vous voyez, où existait aussi ce statut de l'espace public.

Je passe immédiatement au nouveau statut. Qu'est-ce que c'est ? Ce n'est plus une occupation provisoire temporaire de l'espace public, donc qui donne lieu à une faute pénale, puisque cela relevait du pénal avant, et donc à une amende. Maintenant, il s'agit finalement d'acheter un droit de stationner. D'où la logique qui devient une logique profondément marchande. Et ce passage de l'un à l'autre doit être relevé. C'est quand même fondamental : on passe d'une logique d'utilité publique à une logique marchande. Qu'est-ce que cette logique marchande ? Eh bien, on calcule finalement si l'on n'a plus « intérêt », entre guillemets, à payer son stationnement ou à payer après son stationnement.

Au fond, cela relève d'un calcul, et d'un calcul profondément libéral qu'à mon avis, vous ne critiquez pas fondamentalement, en tout cas, je le crois. Or cette idée de calculer ses intérêts, justement, c'est cette idée qui est présente dans la loi MAPTAM, dont on voit ici une application dans le domaine du stationnement. C'est donc à l'utilisateur, ici, l'automobiliste, de calculer, au fond, quel est son intérêt.

IV – 98

Deuxième exemple de cette orientation libérale, ce dont parlait Mme le Maire, c'est-à-dire le désengagement de l'État vis-à-vis de certaines fonctions et de certaines responsabilités. Il s'agit ici des recours, le fameux RAPO, le fameux recours contre le FPS.

Maintenant, c'est à la municipalité qu'il revient de gérer ces recours. C'est donc effectivement un transfert de responsabilité sur des entités qui sont extérieures et qui ne sont plus du domaine de l'État. C'est cet esprit global, je crois, de la loi MAPTAM, qui, moi, me gêne personnellement beaucoup. Face à ce cadre qui ne nous semble pas constituer un progrès significatif pour l'esprit civique et l'égalité des territoires, la Ville de Nantes a fait malgré tout des choix qui sont les meilleurs possibles, que je rappelle : le choix de maintenir certains tarifs qui avaient été mis en place de façon préalable et qui satisfont tout le monde, je parle des résidents, des professionnels mobiles, etc., nous pourrions développer, et le choix aussi, je crois que nous pouvons l'assumer, d'un FPS à 35 euros, qui est dissuasif, mais c'est dans la logique de la loi.

Ce n'est pas notre logique à nous, c'est la logique de la loi qui doit être remise en cause. Enfin, et j'insiste sur ce point parce que je crois qu'il est important, le fait de maintenir en régie la gestion du stationnement payant. Je rappelle que certaines communes, aujourd'hui, ont déjà décidé de passer effectivement à une externalisation. Cela, cela fait partie malgré tout des orientations générales et des dangers qu'il faut dénoncer. Pourquoi le maintenons-nous en régie ? Parce que cette politique de stationnement s'intègre, doit s'intégrer à une politique générale de déplacements, et nous devons garder la main sur cette politique générale de déplacements et du développement urbain.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. J'ai encore deux demandes de prise de parole, Rozenn Hamel puis Guillaume Richard.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Madame Meyer, je me permettrai juste de préciser que MAPTAM, c'est sous le gouvernement de M. Hollande. Je ne vois donc pas le rapport avec la taxe d'habitation de M. Macron, mais je vous laisse libre de votre intervention. Quant à Madame le Maire, j'espère que ma clarté intellectuelle satisfera vos oreilles. J'interviens dans le cadre du stationnement et avec une question très quotidienne : les riverains qui vont être impactés par ce nouveau stationnement, je pense aux riverains qui eux, sont sur les zones non payantes, ont régulièrement des demandes de tarifs résidents.

Je voudrais savoir si au cas par cas, vous étudierez, dans les semaines à venir, les demandes de tarifs résidents pour les personnes limitrophes sur les zones payantes. Je parle bien sûr des Nantais qui sont sur les zones non payantes, mais limitrophes de ces zones payantes et qui, du fait de cette nouvelle tarification très forte, seront fortement impactés soit par le problème des voitures tampon qui arriveront sur leur zone, mais également pour eux, qui, lorsqu'ils souhaiteront se stationner, ne bénéficiant pas d'un tarif résident, vont être fortement impactés sur leur pouvoir d'achat.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je redis à nouveau, pour l'ensemble de nos débats et pour ceux qui nous écoutent, parce que c'est extrêmement important, que nous faisons le choix volontaire de ne rien modifier dans les tarifs de stationnement. Je crois qu'il faut le redire très clairement à ceux qui nous écoutent. Je le redis donc aux Nantaises et aux Nantais qui nous écoutent, de manière très simple : un, franchement, cette réforme, nous nous en serions bien passés, pour dire les choses comme je le pense. Deux, nous faisons le choix volontaire, justement pour ne pas pénaliser les Nantais, de ne pas bouger d'un centime d'euro les tarifs de stationnement. Ce qui est concerné par la disposition nationale qui est engagée, c'est le tarif des amendes. Je le redis, parce que je crois qu'il est vraiment très important qu'il n'y ait pas de confusion sur ce point et je laisserai naturellement Gilles Nicolas répondre précisément.

Guillaume Richard.

IV – 99

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. J'avais juste une remarque. Vous avez parlé de dissuasion dans l'objectif de s'assurer que les Nantais paient leur stationnement. Si cela avait été réellement le cas, malgré toute la dimension philosophique, et je vous ai bien écoutée, Madame Meyer, mais si cela avait été vraiment le cas, nous aurions une amende à 50 ou 60 euros, ou pourquoi pas, 150 euros, comme à Londres, où l'obligation, dans l'organisation de la ville fait qu'il ne faut pas de problèmes de stationnement.

En mettant 150 euros, je vous garantis qu'effectivement, tout le monde payerait. Vous pouvez mettre 50 ou 60 euros. Pour moi, comme pour beaucoup de Nantais et comme le disait mon collègue Benoît Stekr-Ridel, on se retrouve juste avec une somme qui est là pour permettre à la Ville de gagner sa vie sur cette nouvelle activité. C'est déguisé, on le sait bien, et tous les Nantais le savent bien. On n'aurait pas pris la peine de faire la une de Ouest-France si cela n'avait été que cela.

Mme le MAIRE – Merci. Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Madame le Maire, vous avez très bien répondu, comme d'habitude, sur toutes ces questions-là. Mais les Nantais, quoi que vous en disiez, paient leur stationnement. Nous parlons de ceux qui ne le paient pas, c'est-à-dire une minorité. Ceux-là, ils assument, c'est tout. Nous avons donné en plus des possibilités de payer son stationnement avec le *pay by phone*, l'application qui vous permet, si vous êtes chez le médecin et que cela dure un peu plus longtemps, d'ajouter, et si vous revenez avant, de retrancher, etc., de payer par carte bancaire...

Toutes les possibilités sont données. Les tarifs ne varient pas et je crois que quand Mme le Maire le dit, les Nantaises et les Nantais doivent le savoir, et ils doivent savoir aussi qu'il y en a certains qui font de la démagogie sur le prix de l'amende pour ceux qui fraudent.

Mme le MAIRE – Je rappelle que normalement, dans notre règlement intérieur, il n'y a pas de nouvelle intervention après la parole du rapporteur, mais puisque j'en ai deux, Benoît Stekr-Ridel et Ronan Dantec, je vous donne la parole très brièvement, Messieurs, pour, je l'espère, apporter quelque chose à ce débat.

Monsieur Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire, de cet honneur que vous me faites. Simplement, je trouve malhonnête de dire que vous n'augmentez pas d'un centime le tarif, puisque les deux premières heures, il est vrai, restent à un tarif identique, sauf que maintenant que l'on peut stationner trois heures, quatre heures, cinq heures, je vous invite à regarder de plus près, de votre côté, le montant et le coût des heures qui suivent. Quand on est rendu à la quatrième ou la cinquième heure, on est déjà rendu à 16 euros, je crois que c'est la quatrième, donc le prix d'une amende actuellement.

Ne dites donc pas de choses insensées aux Nantais. Cela va coûter plus cher si l'on reste plus longtemps. Aujourd'hui, si vous stationnez deux heures et que vous remettez deux heures, cela vous coûte 4 euros. Il faut dire les choses ! C'est un mensonge. Deuxièmement, cela reste un choix assumé, Madame le Maire, vous nous l'avez dit. Ce n'est pas parce que d'autres font ainsi que vous êtes obligée de faire ainsi. Vous êtes assez grande pour décider.

Mme le MAIRE – C'est la loi.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Vous venez de me dire que vous donniez la parole, que vous distribuiez la parole d'une manière très béante et je pense que de la même manière, vous êtes à même de prendre une décision en âme et conscience et de fixer un montant plus faible. Et dernière chose, je vous le redis, pour les personnes qui sont modestes, 35 euros, dans un budget, et cela arrive à tout le monde, parce que tout le monde n'est pas voleur ou quelqu'un qui veut frauder, pour un oubli de paiement de stationnement ou un oubli de repayer son stationnement, 35 euros, c'est colossal.

Je vous remercie.

IV – 100

Mme le MAIRE – Merci. Juste une question : est-ce que vous croyez franchement, Monsieur Stekr-Ridel, que quand on est plus pauvre, on est moins civique et que donc, on paie moins son stationnement ? Mais sérieusement, tout votre raisonnement...

(Réactions dans la salle)

Mais si, sérieusement, je suis extrêmement sérieuse, je suis désolée, mais tout votre raisonnement, excusez-moi, Monsieur, c'est une vraie question de fond : tout votre raisonnement part du principe qu'une personne précaire va moins payer son stationnement. Gilles Nicolas vous l'a dit, dans cette ville, les Nantaises et les Nantais, depuis plusieurs années, respectent de plus en plus les règles de stationnement. C'est une réalité.

Nous pouvons quand même tous nous réjouir collectivement ! Que le civisme et le respect des règles du jeu établies soient de plus en plus respectés par les Nantais me paraît quand même une bonne chose. Je voudrais donc quand même que dans cette assemblée, on redise que ceux dont nous parlons là, ce sont celles et ceux qui ne respectent pas les règles. Cela me paraît quand même important.

Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Je cherchais juste dans mes souvenirs. Il me semble que c'est le Sénat qui a modifié la loi MAPTAM sur le stationnement. C'est un groupe de travail du Sénat, Sénat dont je vous rappelle que la majorité est bien de droite. Je peux vous fournir le nom des gens vers lesquels vous pouvez vous retourner.

Mme le MAIRE – Je vous propose de passer au vote. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (Avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Voilà une délibération qui au moins, ne va pas générer de polémique, puisque nous allons nous promener sur le territoire de notre belle ville pour aller voir les opérations immobilières et foncières.

Le premier dossier concerne le quartier à l'est du parc de la Chantrerie, chemin de la Boisbonnière, donc le quartier de Gâchet, où nous avons proposé à Nantes Métropole Habitat d'étudier la faisabilité d'un petit programme de maisons individuelles mitoyennes en habitat adapté pour accueillir les familles issues de la communauté des gens du voyage et qui sont déjà installées dans le quartier depuis plusieurs années. Nous vous proposons d'approuver la vente de la parcelle de terrain concernée par ce projet, qui représente 1 640 m² et qui est située au 61, chemin de la Boisbonnière, à Nantes.

Le deuxième dossier concerne le quai de la Fosse et la convention que la Ville et le CCAS ont passée en 2015. Le CCAS avait deux logements dont il avait hérité, si mes souvenirs sont bons, des dommages de guerre, et pour harmoniser leur mode de gestion, nous proposons que la Ville devienne propriétaire de ces deux logements et qu'elle les mette à la disposition du CCAS. Il est précisé que la subvention d'équipement versée par la Ville au CCAS sera diminuée du montant de cette cession.

Ensuite, nous allons dans l'ouest, boulevard du Tertre. Il s'agit là d'une régularisation foncière, puisque c'est un transfert à Nantes Métropole à titre gratuit, au titre de sa compétence voirie, d'une parcelle de 2 599 m².

Toujours boulevard du Tertre, c'est une cession également à titre gratuit à Nantes Métropole d'une emprise foncière qui jouxte le Centre technique métropolitain du Tertre que nous souhaitons agrandir. La Métropole a donc sollicité l'acquisition de cette parcelle à titre gratuit et nous vous proposons d'accorder cette cession.

IV – 101

Ensuite, nous revenons par ici, puisque nous allons dans le quartier Madeleine Champ-de-Mars, rue Marmontel, impasse Juton. Vous savez que dans ce quartier, il y a énormément de passages privés et d'impasses et que Nantes Métropole Aménagement essaie d'organiser tout cela. Pour l'organiser, nous proposons un échange sans soulte entre deux parcelles qui servent non pas la même superficie, mais qui n'ont aucun intérêt, en l'état, pour l'une et l'autre des deux parties et dont la transmission permettra de leur donner une utilité.

Nous allons ensuite chemin du Maria, où nous vous proposons de constituer une servitude de passage au profit des conjoints Blais, qui sont des riverains de toutes ces parcelles situées en zone naturelle et qui sont très souvent d'anciennes parcelles maraîchères ou même de pâturage. Ils nous ont sollicités pour avoir l'accès facilité à leurs parcelles et nous vous proposons de leur accorder cette facilité.

Ensuite, nous allons au quartier chêne des Anglais – Bout des pavés, où il s'agit de dossiers assez habituels, puisque ce sont des constitutions de servitudes au profit de différents partenaires. En l'occurrence, il se trouve que c'est Idex, pour le passage de canalisations.

Le dossier suivant, c'est boulevard Jean Moulin – rue Sully. Ce sont là aussi des constitutions de servitudes au profit d'Enedis, pour le passage de canalisations souterraines.

Ensuite, nous allons sur la commune de Saint-Herblain, tout simplement, parce que lors d'une opération de vérification des limites foncières de la plaine de jeux des Bernardières, qui, elle, est située sur la commune de Nantes, les services se sont aperçus que la plaine de jeux empiétait sur une parcelle située sur la commune de Saint-Herblain et qui appartient à Habitat 44. En fait, c'est la régularisation de cette situation.

Le dossier suivant est un dossier sur lequel il vaut la peine de s'arrêter deux minutes, quand même, parce que c'est au 8, rue de la Pelleterie, au nord du cimetière de la Miséricorde, où nous avons un magnifique bâtiment du XIX^e siècle, d'anciens bains douches, gérés par la société Adoma et qui aujourd'hui, permettent d'accueillir un certain nombre de demandeurs d'asile. Or ce bâtiment est fatigué, a besoin d'une grosse réhabilitation, et tout un travail de réflexion avec Adoma et le CCAS a eu lieu pour mettre en place un projet d'agrandissement de la capacité d'accueil de ce bâtiment, donc de la réhabilitation du bâtiment, en préservant le côté patrimonial du bâtiment. Toute l'opération est détaillée dans ce long paragraphe.

Nous allons ensuite au 41, bis, rue Julien. C'est pour donner suite à une sollicitation de M. Dominique Pervenche, dont le nom devrait évoquer quelques souvenirs pour les plus anciens d'entre nous... Je n'ai pas précisé la qualité des souvenirs, Pascal... M. Pervenche nous a sollicités pour faire valoir la propriété d'une parcelle, suite à des opérations de succession dans sa famille, opérations de succession qui avaient été mal réglées, à l'époque, par le professionnel qui s'en est occupé. M. Pervenche nous a donc amené des éléments nous permettant de reconnaître sa propriété sur cette parcelle. Nous accédons donc à sa demande.

Route de la Jonelière, c'est une correction sur la précédente délibération du Conseil municipal du 31 mars 2017, où une erreur s'est glissée dans les chiffres, concernant la ventilation du prix du foncier des logements abordables et des logements libres. Nous la corrigeons ici.

Et enfin, le dernier dossier concerne le Crédit municipal de Nantes, qui se propose d'acquérir une cellule commerciale à Rennes, puisque 15 % de l'activité du Crédit municipal de Nantes concerne des usagers de la région de Rennes et de ses environs. L'idée est d'agrandir le Crédit municipal avec une antenne à Rennes. Nous vous proposons donc l'achat d'une cellule commerciale de 155 m² situés au 12, mail Louise Bourgeois, à Rennes, pour un montant de 408 000 euros.

Voilà, Madame le Maire.

IV – 102

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – C'est la délibération qui concerne le personnel et tout d'abord, dans un premier chapitre, les évolutions du tableau des effectifs, avec la création de cinq postes, trois qui sont pris par un transfert du CCAS, dans le cadre de la réorganisation du département « prévention et solidarité », un poste qui est créé à la direction de l'éducation, à la cuisine centrale, pour être plus précise, et un poste en surnombre qui est créé pour permettre l'accueil d'un agent.

Nous avons cinq suppressions de postes dont quatre qui sont en surnombre et un qui est supprimé au Conservatoire en échange d'une augmentation de la quotité de travail d'un autre poste. Ensuite, nous avons des transformations, qui sont les opérations habituelles entre le Conseil d'aujourd'hui, un précédent ou un futur. Je ne reviendrai pas dessus, parce que vous commencez à maîtriser parfaitement la question.

En chapitre 2, nous avons une convention de mise à disposition de personnel que nous vous proposons de proroger d'un an.

Dans le chapitre 3, ce sont toutes les modalités concernant le recensement annuel que nous faisons et notamment, les modalités de paiement des agents recenseurs. Je rappelle que nous faisons ce recensement pour le compte de l'INSEE, et que nous sommes indemnisés à cet effet à hauteur de 60 000 euros, alors que dans notre budget prévisionnel, il représente plutôt 300 000 euros. Nous avons besoin de 60 agents recenseurs et nous vous donnons toutes les modalités de rémunération de ces agents. Nous vous précisons que ces conditions sont valables pour les recensements de l'année 2018 et suivantes.

Ensuite, nous corrigeons, dans le chapitre 4, un dispositif concernant le transfert des primes/points dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR, où nous avons imaginé que nous pouvions faire bénéficier les agents non titulaires de la même évolution primes/points que les agents titulaires. Or les autorités ministérielles ont dit que non et il nous faut donc corriger cela.

Dans le chapitre 5, nous vous proposons de mettre en œuvre la circulaire du 24 mars 2017 du ministère de la Fonction publique, qui reconnaît les autorisations d'absence liées à l'assistance médicale à la procréation. Nous vous proposons donc d'accorder aux agents concernés les autorisations spéciales d'absence pour ce sujet. Vous avez le détail de la prise en charge.

Le chapitre 6 porte sur la mise à jour du dispositif d'astreinte qui concerne la direction des sports, qui, jusque-là, faisait une astreinte avec une seule et unique personne, en l'occurrence, le directeur de la direction, qui était donc d'astreinte 365 jours par an. Nous vous proposons d'élargir l'équipe d'astreinte et de passer d'un à quatre. Il est très content, je le confirme.

Dans le chapitre 7, vous avez tout le dossier sur l'avancement de grade des catégories A, avec l'explication des critères que nous avons pris en compte pour tenir compte du PPCR et pour proposer des critères qui tiennent compte de la fonctionnalité, de la tenue de poste, de la nature des fonctions exercées, de la réussite aux examens professionnels, de l'engagement au service de la collectivité. Vous avez, dans l'annexe 4, tout le détail des modalités d'évolution pour les catégories A, sachant que ce n'est valable que pour l'année 2017, parce que nous n'avons pas encore tous les éléments de la réforme. Il faudra donc que nous revoyions le sujet pour l'année 2018.

Enfin, toujours dans le cadre de la réforme du PPCR, nous vous proposons, à titre transitoire, de maintenir les montants de régime indemnitaire pour les grades qui ont été créés par cette

IV – 103

réforme, en attendant d'avoir le détail de la suite, de façon à ce que les agents ne soient pas pénalisés, car c'est vraiment là l'objectif.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, merci. Aujourd'hui, vous nous avez invités à plusieurs reprises à de la précision et de la rigueur intellectuelle. Je vais donc essayer de répondre à votre souhait.

Sur le chapitre relatif à l'autorisation d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation, vous mettez entre parenthèses : PMA. En fait, en France, pour l'instant, il n'y a pas de PMA, il y a de l'AMP, puisque c'est de l'assistance médicale à la procréation. Cela concerne un public bien défini et la PMA, même si j'ai bien entendu votre souhait que ce soit étendu, pour l'instant, n'est pas légalement permise en France. Cela a donc une conséquence sur le texte qui suit. Je suis allée voir le texte de la circulaire nationale.

Effectivement, on parle d'agent ou d'agente dans le texte de la circulaire nationale. Par contre, pour ce qui est de l'autorisation d'absence du conjoint, on parle bien de l'agent, puisqu'effectivement, en France, pour l'instant, ce sont un homme et une femme qui sont concernés pour des raisons médicales. Par conséquent, cela ne peut être qu'un conjoint qui peut être absent, sauf à cautionner le fait que l'on autorise une absence pour quelqu'un qui contourne la loi française. Je ne pense pas que dans notre règlement municipal, on puisse le faire. Je vous demanderais donc de changer le texte, s'il vous plaît.

Mme le MAIRE – Merci. Vos remarques sont absolument justes. Je demande donc qu'elles soient intégrées et je sou mets cette délibération avec ces deux précisions, qui sont tout à fait exactes au vu de la législation actuelle, effectivement.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (Abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et travaux – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Dans cette délibération sur les marchés publics, il vous est proposé tout d'abord le lancement d'une procédure pour la réalisation des travaux de remise à niveau de câblage informatique dans les écoles. Il s'agit, pour une première tranche, de quinze sites scolaires dont vous avez le détail dans la délibération. Cela permettra notamment de déployer les vidéoprojecteurs interactifs et le très haut débit dans les écoles. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 478 000 euros. Vous avez la liste des écoles concernées.

Il vous est proposé également d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de graines, bulbes végétaux, produits biologiques intégrés et substrats pour le SEVE. C'est un marché qui vient à échéance en février prochain. Il convient donc de le relancer. La dépense annuelle est estimée à hauteur de 500 000 euros.

Le point suivant concerne l'autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec la société Ouest expansion, qui gère pour nous, pour le magazine municipal *Nantes passion*, les espaces publicitaires. Du fait de la réduction du nombre de pages de publicité, il fallait trouver un accord avec cette société. Il a été trouvé autour d'un montant de 19 279 euros, pour les indemniser pour la baisse de recettes sur des espaces qui d'ailleurs, pour certains, étaient vendus. Voilà donc pour cette transaction qui a été établie.

Le point suivant concerne l'extension des familles d'achats pour le groupement de commandes Nantes Métropole, Ville de Nantes, CCAS et ESBANM. Vous avez la liste des familles d'achats : les achats d'enrobés, les prestations de régie technique, la conception et la scénographie pour les événementiels, la location de modulaires, la formation au dialogue citoyen, la formation à

IV – 104

l'hygiène alimentaire, la location et l'installation de chapiteaux... Vous avez tout le détail de ces familles d'achats qui sont étendues.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Charte locale d'insertion appliquée au nouveau programme de renouvellement urbain – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de la charte locale d'insertion appliquée au nouveau programme de renouvellement urbain. C'est la charte que nous avons adoptée en Conseil métropolitain au mois de juin dernier, et qui nous crée des obligations particulières, auxquelles nous souscrivons bien volontiers, parce qu'elles vont tout à fait dans le sens des politiques que nous menons en matière d'emploi, celle de veiller à ce que la fameuse clause sociale dont Nantes a été l'une des Villes précurseurs en France, qui consiste à réserver, dans les marchés publics, un certain nombre d'heures de travail pour l'insertion par l'activité économique des publics éloignés de l'emploi.

Cette charte prévoit donc que dans nos quartiers faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain aidée par l'ANRU, nous allons veiller à ce que dans les travaux, les chantiers avec les maîtres d'ouvrages divers et variés, des heures de travail soient réservées aux ressortissants de l'ensemble de nos quartiers prioritaires de la politique de la ville, et pas simplement de ceux faisant l'objet d'une convention avec l'ANRU.

Ce que je voudrais souligner, en termes de nouveautés, parce que ce n'est qu'un focus mis sur une pratique dont nous avons l'habitude, c'est qu'il nous est demandé aussi qu'une partie de ces heures de travail soient réservées dans des domaines qui sont généralement exclus des clauses d'insertion, qui sont souvent très ciblés sur les chantiers de travaux publics de construction de bâtiments, ce qui a pour effet d'en interdire, à peu de choses près, l'accès aux femmes. Là, il faut que les types de travaux et les types de marchés concernés soient étendus y compris à des questions d'ingénierie, y compris à des questions d'accompagnement social, pour que des publics les plus larges possibles, mais toujours habitant les quartiers prioritaires et toujours en difficulté particulière au regard de l'emploi, puissent en bénéficier. Je vous demande donc d'approuver cette charte locale d'insertion.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Excusez-moi, j'ai une question très rapide. Évidemment, nous soutenons cette charte locale d'insertion : est-ce qu'elle est appliquée à d'autres domaines, à tous les domaines, même, des programmes de la Ville ?

M. BOLO, Adjoint – Oui, absolument. Maintenant, nous n'en parlons même plus, tellement nous en avons l'habitude. Mais nous avons effectivement une généralisation, dans tous nos marchés, de clauses d'insertion, de manière extrêmement régulière. Chaque fois que c'est possible, c'est devenu un réflexe.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – 105

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Rapport d'activité de Nantes Métropole – Information

M. BOLO, Adjoint – Mes chers collègues, une grande majorité d'entre vous est membre du Conseil métropolitain, mais conformément à la loi, je dois, et c'est normal, vous présenter le rapport d'activité de Nantes Métropole. J'ai donc deux bonnes nouvelles pour vous. La première est que j'ai un PowerPoint de 71 diapositives à soumettre à votre sagacité. Donc si vous en êtes d'accord, et si j'arrive à faire marcher cette petite machine, ce qui a priori, n'est pas tout à fait bien parti, mais ça y est, comme cela, ce sera mieux, nous allons le balayer de manière rapide et nous allons shunter, bien malheureusement, parce que c'est important, tout ce que la Métropole fait sur le territoire de nos quartiers au travers des pôles de proximité et qui est essentiel pour la vie quotidienne des Nantais, puisque des domaines comme le nettoyage, les déchets, l'espace public, la voirie, sont intégrés à l'activité des pôles.

Je vais en rester sur les grandes lignes de l'action de la Métropole. Nous n'irons pas dans le détail de toutes les actions dans les quartiers, mais je voulais quand même souligner que c'est tout à fait important.

Notre Métropole est innovante, créative, attractive, rayonnante, une Métropole du « bien vivre ensemble » et de la solidarité, et une Métropole engagée dans la transition écologique et énergétique. Très rapidement, nous allons voir que le fait métropolitain monte en puissance et qu'en 2016, les coopérations métropolitaines avec Saint-Nazaire, l'innovation et le numérique en mouvement et les partenariats institutionnels se sont multipliés. Le dialogue citoyen s'affirme, et notamment en matière de transition écologique. Vous le voyez, c'était le grand débat sur la transition énergétique et la transition écologique au cœur du projet métropolitain. C'est aussi l'ensemble des initiatives qui concourent à cette transition qui peuvent être prises.

Le tourisme est un facteur de développement économique, avec cette Métropole créative qui est en mouvement, le sport comme enjeu de développement touristique, nous en avons déjà parlé avec les équipements sportifs et les événements, et le tourisme d'affaires, qui est le projet de développement. Le Voyage à Nantes et l'agence de développement, notamment, y travaillent conjointement.

La Métropole est au cœur de la recherche, avec toujours l'importance donnée à l'enseignement supérieur et à la recherche dans nos actions comme dans nos subventionnements, comme dans notre partenariat avec de nombreux événements internationaux.

S'agissant de l'encouragement à la création, l'innovation et le développement du numérique, nous sortons de la Digital Week. C'est celle de 2017, mais en 2016, nous avons évidemment été sur le même « trend », comme on dit en matière financière, et il faut saluer l'action de tous ceux qui participent à ce bouillonnement très transversal qu'est le numérique dans tous les domaines.

L'économie est évidemment le moteur de notre développement. Nous continuons à avoir une action forte en la matière, avec des lieux qui se transforment, l'Île de Nantes et le centre de Nantes, et les nouveaux projets structurants. Nous avons inauguré Médiacampus, qui était un chantier lancé en 2016.

Pour l'emploi et l'insertion, c'est évidemment une action forte et constante, et le plan social d'insertion par l'économie s'est notamment déployé dans cette période ainsi que toutes les actions des Maisons de l'emploi. J'en profite pour dire un mot : bien entendu, nous allons mener une action déterminée pour que les crédits des Maisons de l'emploi ne soient pas amputés de 50 %, comme le gouvernement en a la fâcheuse intention, pour l'instant.

En matière de logement, l'action est évidemment tout à fait importante, que ce soit pour le logement social, le logement abordable ou le logement libre. Il s'agit de la réalisation du programme local de l'habitat.

IV – 106

L'accueil des gens du voyage, l'action en faveur des personnes en situation de handicap et l'égalité hommes – femmes dont nous avons parlé : la Métropole assure aussi une partie de l'action publique pour la cohésion sociale.

L'aménagement d'une ville durable accessible pour tous, c'est l'égalité des territoires et également, la co-construction du plan local d'urbanisme métropolitain avec les 24 communes. C'est un travail tout à fait considérable qui a été mené notamment en 2016.

Enfin, troisième partie, une Métropole engagée pour la transition écologique et énergétique. C'est le plan climat – énergie territoriale et la transition énergétique. Vous vous souvenez de l'ensemble de ces actions, l'extension des réseaux de chaleur, notamment, et le fait que nous avons la volonté d'être un territoire producteur d'énergie renouvelable. Tout cela continue à avancer.

Les déplacements urbains ont été marqués par un nouveau PDU en cours de préparation en 2016, travail qui s'est évidemment accentué en 2017, et par la modernisation du réseau de transports en commun, qui s'est accélérée en 2016, avec notamment les Chronobus et la commande des 80 bus Urbanway, qui sont désormais à peu près tous en circulation, en tout cas, qui sont tous livrés. Voilà pour les transports.

Les déplacements doux sont toujours favorisés et l'accompagnement au changement de comportement en matière de mobilité, avec notamment, le plan de mobilité qui concerne les déplacements domicile – travail, l'éco-mobilité et les autres outils que nous développons au niveau métropolitain.

S'agissant de la tentative d'avoir une circulation apaisée, non, il ne s'agit pas de pénaliser systématiquement les automobilistes. Il s'agit de veiller à ce que l'ensemble des modes de transport puissent cohabiter sur l'espace public en favorisant très clairement les modes de déplacements doux, parce que c'est la politique que nous menons. Elle est à la fois conforme à la qualité de vie et aux objectifs du plan climat et à une bonne civilité des relations sur l'espace public. L'offre de stationnement est adaptée en fonction des usages, avec la poursuite de l'augmentation de l'offre en parkings relais et les parcs de stationnement du centre-ville, avec la mise en service du nouveau parking Gare sud 3 en juillet 2016.

Le plan d'action 2014-2020, c'est en matière de tri et de valorisation des déchets. Je n'insiste pas plus, vous connaissez l'importance de ce sujet, à la fois pour la vie quotidienne, mais également, pour les questions environnementales.

La gestion du cycle de l'eau, un peu de la même manière que pour les déchets, mais sur un autre service public, avec la tarification sociale, qui a été adoptée et je crois, mise en service en 2016, la modernisation de l'usine de l'eau de la Roche, qui s'est poursuivie, et le bassin du Maquis de Saffré, le chantier pour la protection de la qualité de l'eau de l'Erdre, qui s'est terminé avec la rénovation, d'ailleurs, du square lui-même.

Les préoccupations environnementales et les services urbains, avec la sauvegarde des espaces naturels et agricoles, vous le voyez, la prévention des risques et de la pollution : voilà encore des actions de la Métropole qui se sont développées en 2016.

Je n'insiste pas sur ce petit schéma (diapositive 27), illisible à l'écran. J'espère que si les gens nous écoutent sur Internet, ils peuvent le lire. Il s'agit simplement de la description du schéma institutionnel de Nantes Métropole, qui est un établissement public de coopération intercommunale, je le rappelle, avec les volumes financiers que vous voyez défiler ici, les répartitions pour 100 euros. Tous ces documents sont naturellement à la disposition de chacun sur le site de Nantes Métropole et sur simple demande auprès de nos services ou auprès des élus, puisque ce sont des données que vous possédez tous, mes chers collègues.

Voilà ce que je pouvais vous dire très rapidement et avec mon regret, encore, de ne pas pouvoir vous présenter l'ensemble de l'activité des pôles, qui, vous voyez, est tout à fait considérable, mais vous le constatez quand je fais défiler les slides, cela nous aurait conduit vraiment beaucoup trop tard.

IV – 107

Mme le MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Juste en quelques minutes, parce qu'à l'heure qu'il est, nous n'avons pas trop le temps de faire des interventions. Je voudrais signaler, dans les retours d'activité des pôles et de ces thématiques et de ces politiques publiques conduites sur la Ville de Nantes, ce que recèle l'intérêt concret de l'action de la Métropole, que l'on peut parfois avoir quelques difficultés à mesurer. Mais il y a vraiment des choses très concrètes.

Je pense par exemple à ce qui a été présenté hier sur le projet Feydeau – Commerce. Feydeau – Commerce, ce sont des espaces publics, donc ce sont des compétences et des budgets qui dépendent directement de la Métropole. Tout ce réaménagement à venir du secteur Feydeau nord et de la place du Commerce, avec cette arrivée de la nature en ville, cette zone redessinée pour les piétons et ces évolutions des fonctionnalités du pôle d'échanges, tout cela est effectivement financé et travaillé en lien avec la Métropole.

Deuxième exemple, la place Aristide Briand, qui est actuellement en travaux et qui fait aussi l'objet de travaux d'espaces publics, où l'on va également implanter plus d'espaces verts et de plantes, ce qui va profondément changer l'attrait et l'intérêt de cette place et la mettre en rapport avec le projet Cogedim sur l'ancienne prison. C'est aussi de l'espace public qui amène de la nature en ville, mais c'est également une déclinaison concrète de l'action de la Métropole.

Troisième exemple, ce que nous allons faire sur l'axe cyclable sur l'Erdre : nous allons terminer la concertation, nous allons faire le rendu de l'avis citoyen auprès des habitants qui ont travaillé en atelier, mais également, et c'est aussi une déclinaison du plan vélo de la Métropole, la réalisation de cet axe cyclable qui sera fait d'ici à la fin du mandat sera aussi une des grosses illustrations concrètes en termes de contribution de la Métropole aux objectifs de déplacements doux de la Ville de Nantes. Je n'ai pas le temps de vous expliquer également tout le travail conduit en termes de biodiversité par la Métropole.

J'aurais eu l'occasion de vous détailler des mots un peu poétiques tels que les stations réservoirs d'angélique des estuaires ou bien du scirpe triquètre. Je vous le réserve pour une autre fois, mais cela fait aussi partie des actions de fond conduites par la Métropole et qui contribuent à améliorer la qualité de vie à Nantes.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous invite donc à prendre acte. Nous devons à nouveau voter sur le fait que le Conseil prend acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil prend acte à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission mixte – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de l'approbation du rapport de la commission mixte qui gère la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes. Vous savez qu'un mouvement de mutualisation des services est engagé depuis fort longtemps et se développe petit à petit chaque année avec de nouveaux services qui sont mutualisés.

Cette commission mixte a compris pour la première fois un membre de la minorité métropolitaine en la personne de M. Jean-Guy Alix, maire de Sainte-Luce-sur-Loire, qui a pu constater à la fois la rigueur avec laquelle nos services gèrent ces questions de mise à disposition, de mutualisation de services et donc, la répartition des financements desdits services, selon un principe très pragmatique, qui veut être à la fois le plus proche possible de la réalité, sans pour autant se transformer en usine à gaz ingérable en voulant être au centime près sur un certain nombre de choses qui ne peuvent raisonnablement être évaluées que de manière forfaitaire.

IV – 108

Je vous propose donc d'approuver ce rapport de la commission, que la commission elle-même a adopté à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (Abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Décision modificative 2017 n° 2 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de notre traditionnelle délibération décision modificative, avec, en investissement, des opérations de régularisation comptable liées à des mandatements de 2016, qui ne sont finalement pas sur 2017, donc, cela s'équilibre en dépenses et en recettes, le reste étant lié à des phénomènes de comptabilisation de la TVA sur diverses opérations. Voilà pour notre décision modificative en investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, vous le voyez, nous sommes sur des montants extrêmement faibles, au regard du budget global, avec, il faut le signaler, des recettes financières qui sont ajustées au regard des montants notifiés et notamment, une augmentation, qui est une bonne nouvelle et que je me permets donc de souligner, de 2,4 millions sur les droits de mutation. C'est un des symptômes de la reprise de la vie économique. Les droits de mutation sont repartis à la hausse et c'est évidemment une très bonne chose. S'agissant des dépenses, il s'agit essentiellement des traditionnelles régularisations de fluides, à cette époque. Nous ajustons au réel nos dépenses de gaz, d'eau et d'électricité, notamment. Nous avons aussi des réductions de dépenses sur les ressources numériques et diverses économies conjoncturelles.

Voilà pour la décision modificative, avec ensuite des subventions et des prix, avec les traditionnels projets validés par le jury CLAP en matière de culture, sports, citoyenneté, jeunes Nantais à l'international, les subventions 2017 du COS, la subvention d'investissement de l'ACCOORD, des subventions pour les associations s'occupant des populations migrantes, des subventions de fonctionnement dont je ne fais pas le détail, des aides à des écoles privées sous contrat, en application de notre accord avec la direction diocésaine.

Nous pouvons passer directement aux dispositions tarifaires pour Nant'Arctique et aux dispositions d'ordre financier. Nous avons notamment à ce titre des avenants à la convention de DSP fourrière, la fondation CéMaVie, le contrat de financement avec l'ARS des Pays-de-la-Loire ainsi que des remises gracieuses et annulations de titres, comme il y en a d'habitude. Avec mes collègues concernés par les différents domaines, nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci. Très rapidement, avant de laisser chacun glisser vers son week-end bien mérité, j'étais intervenu, il y a un an et demi, sur la question de Nant'Arctique en souhaitant qu'il puisse y avoir une réflexion lancée sur la possibilité de mettre en place, comme dans beaucoup de villes, une patinoire synthétique. Vous aviez, à l'époque, Madame le Maire, demandé à Monsieur Martin de lancer une étude avec les services de la Ville, de lancer du benchmarking et les explorations nécessaires. Je voulais que vous puissiez me faire un petit point pour savoir, un an et demi après, où en était cette étude et si la Ville avait pris une décision sur ce dossier. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Déjà, l'an dernier, nous avons testé la piste synthétique pour les luges. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de la tester, mais il y a un mix entre la glace et le synthétique, qui aujourd'hui, en tout cas, a satisfait les Nantais, qui mérite effectivement une analyse et un suivi. Je vous rappelle que sur ce sujet, nous travaillons avec un opérateur,

IV – 109

l'UCPA, qui intervient dans plusieurs villes sur ces questions de patinoire et de glisse et qui a aussi un œil très attentif sur la question des consommations énergétiques. Cela fait partie des dossiers que nous suivons. Je vous propose, au moment où nous préparerons effectivement les événements de fin d'année, de vous associer au comparatif que nous aurons pu regarder et que je vous transmettrai à ce moment-là. En tout cas, à ce jour, je n'ai pas d'éléments sur les orientations de la patinoire pour décembre.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve (12 avis contraires et 2 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de M. Rebouh, Mme Naël, M. Salecroix, M. Huard, M. Martin, Mme Hakem e M. Moreau.

Mme le MAIRE – Merci à tous et bonne fin de journée.

La séance est levée à 17 h 50.